

Bulletin du Conseil communal

N° 13



Lausanne

Séance du 12 février 2019

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 12 février 2019

13^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 12 février 2019, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valéry Beaud, président

Sommaire

Ordre du jour	194
Première partie	204
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale, en remplacement de M. Sébastien Kessler (soc.), démissionnaire	204
Communication – Dépôt	
Pétition de M ^{me} Anne-Lise Noz et consorts (3001 signatures) : « Une rue Marterey 100 % dynamique ».....	204
Texte de la pétition.....	205
Communications	
Organisation de la Commission permanente des finances pour 2018 et 2019.....	207
Demande de traitement prioritaire pour la séance du Conseil communal du 12 février 2019 pour les Préavis N ^{os} 2018/45, 2018/48, 2018/56 et 2019/01.....	208
Réponse de la Municipalité à la résolution de M ^{me} Véronique Beetschen du 27 mars 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Personnes âgées et/ou en situation de handicap : quel accès et quelle mobilité pendant les grandes manifestations ? ».....	209
Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) : remplacement au sein du Conseil de fondation	210
Désignation de M ^{me} Vesna Stanimirovic en tant que cheffe du Service du personnel	211
Réponse à la résolution de M. Henri Klunge du 30 janvier 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « 1 ^{er} mai congé, mais pourquoi ? »	212
Ouverture d'un compte d'attente pour financer les études pour le rétablissement de la libre migration piscicole au barrage de l'aménagement hydroélectrique de Lavey	213
Réponse à la question N ^o 32 de M ^{me} Esperanza Pascuas, déposée le 4 décembre 2018 : « Baisse du confort des arrêts du m1 en situation d'intempéries ».....	214
Réponse à la question N ^o 33 de M ^{me} Esperanza Pascuas, déposée le 4 décembre 2018 : « Magasin Denner à la Bourdonette : fermeture annoncée ? »	216
Communications – Dépôts	
Question écrite de M ^{me} Muriel Chenux Mesnier (soc.) et consorts : « Equitas premier bilan et perspectives).....	217
Postulat de M ^{me} Laura Manzoni (EàG) et consorts : « Un 13 ^e salaire pour tout le personnel auxiliaire et mensualisé de la Ville de Lausanne ».....	217
Postulat de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Améliorer l'information et l'accompagnement des personnes qui s'estiment victimes de mauvais traitements par la police ».....	217
Postulat de M ^{me} Céline Misiego (EàG) et consorts : « Favorisons des camps scolaires écologiques ».....	218
Motion de M. Vincent Vouillamoz (CPV) et consorts : « Pour un impôt foncier climatiquement responsable »	218

Postulat de M. Nicola Di Giulio (PLC) : « Pour une salle de gymnastique à Vers-chez-les-Blanc ».....	218
Interpellation de M ^{me} Latha Heiniger (soc.) et consorts : « Contrats d’auxiliaire : La Ville est-elle exemplaire ? ».....	218
Interpellation de M. Roland Philippoz (soc.) et consort : « Sous-location des appartements gérés par le Service des gérances : quels impacts pour la Ville, l’accès à son parc immobilier et son attractivité pour les jeunes ? ».....	218
Interpellation de M ^{me} Caroline Alvarez Henry (soc.) et consorts : « Arbres urbains : des poumons de la ville pour tous les citadins ».....	218
Interpellation Nicola Di Giulio (PLC) : « Afin que nos ponts lausannois ne deviennent plus le théâtre d’actes désespérés – osons les filets anti-suicides ».....	219
Plan partiel d’affectation « La Rosavère – Eben-Hézer » concernant les parcelles comprises entre le chemin de Rovéréaz, la limite est de la parcelle n° 3722, le chemin des Mayoresses et les plans légalisés n°s 441 et 688. Abrogation du plan d’extension n° 589 du 15 août 1979, du plan partiel d’affectation n° 642 du 12 mai 1989 et abrogation partielle du plan de quartier n° 455 du 4 juin 1965	
Rapport-préavis N° 2018/45 du 11 octobre 2018	
Discussion.....	219
Construction de la nouvelle usine de production d’eau potable « Saint-Sulpice II ». Demande de crédit	
Rapport-Préavis N° 2018/48 du 11 octobre 2018	
Discussion.....	229
Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE pour la période 2019-2023	
Préavis N° 2018/56 du 8 novembre 2018	
Discussion.....	234
Postulat de M^{me} Esperanza Pascuas Zabala (soc.) et consorts : « Pour une mixité sociale à La Bourdonnette »	
Développement.....	239
Discussion.....	240
Postulat de M^{me} Sara Gnoni (V) et consorts : « Urgence climatique : il est temps d’avancer au rythme exigé par la science »	
Développement.....	241
Discussion.....	242
Deuxième partie.....	244
Etablissement primaire et secondaire de Béthusy : construction de 16 classes sur le site du collège de Béthusy – Demande de crédit complémentaire et d’investissement	
Rapport-préavis N° 2019/01 du 17 janvier 2019	
Discussion.....	244
Questions orales.....	253

Interpellation urgente de M^{me} Sandra Pernet (CPV) et consorts : « Les quartiers nord de Lausanne ressembleront-ils bientôt aux quartiers nord de Marseille ? »

Développement	258
Réponse de la Municipalité.....	258
Discussion	262

Interpellation de M^{me} Graziella Schaller (CPV) et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n’oublions pas la surcapacité »

Développement	268
Réponse de la Municipalité.....	269

Interpellation de M. Xavier Company (V) et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? »

Développement	272
Réponse de la Municipalité.....	273
Discussion	276

Ordre du jour

A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Election complémentaire d'un membre à la Commission de politique régionale, en remplacement de M. Sébastien Kessler (SOC), démissionnaire.
2. Communications

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R95. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! » (EJQ/LEA). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R100. Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.
- R103. Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne ». (SE). ROMAIN FELLI.
- R109 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). ALICE GENOUD.
- R110 Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne ». (LEA). GRAZIELLA SCHALLER
- R1 Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). DOMINIQUE GIGON.
- R2 Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). DANIEL DUBAS.
- R3 Pétition des riverains du Chemin de la Fauvette (24 sign.) : « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- R4 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- R5 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'une piscine couverte dans l'ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne ». (SCS/CD). COMMISSION DES PETITIONS (MATHIEU MAILLARD).
- R6 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Refinancer entièrement la CPCL pour l'avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL » (CD, FIM). CELINE MISIEGO.
- R8 Rapport-préavis N°2018/06 : Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Food Truck, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R9a Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus » . (FIM/EJQ).
- R9b Postulat de M^{me} Anita Messere et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance ». (EJQ). SARA GNONI.
- R15 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite » (SI). STEPHANE WYSSA.

- R17 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la ville ». (SE). JEAN-LUC CHOLLET.
- R18a Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour un fonds d'assainissement et d'indemnisation en matière de bruit routier ». (FIM).
- R18b Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « A 30 km/heure à toute vitesse ! ». (FIM). SARA GNONI.
- R19 Rapport-Préavis N° 2018/19 : Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquoz et crts : "Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! ». Réponse au postulat de Mme Aude Billard et crts : « Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires ». (SIL/FIM). ROLAND PHILIPPOZ.
- R23 Rapport-préavis N°2018/08 : Réponse au postulat de M. Louis Dana "Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football" (SE). AUDE BILLARD.
- R24 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne ». (FIM/LEA). PIERRE OBERSON.
- R25 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité ». (FIM/CD). PAOLA RICHARD-DE PAOLIS.
- R37 Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (CD). FRANCOISE LONGCHAMP.
- R38 Pétition de M. Antoine Thalman et consorts (168 sign.) : « La publicité nuit aussi à notre climat ! ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (PHILIPPE MIVELAZ).
- R39 Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne: Quel impact sur la commune? ». (SIL/FIM/LEA/CD). NICOLAS TRIPET.
- R40 Rapport-préavis N° 2018/20 - Pour un meilleur suivi des participations financières de la Ville. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités ». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? ». Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Pour améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.
- R41 Rapport-préavis N° 2018/23 : « Marchés, terrasses et manifestations – Réponse aux postulat de Mme Elisabeth Müller : « Faire son marché en sortant du travail ». Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses ». Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! ». (SE/LEA/FIM). DANIEL DUBAS.
- R43 Préavis N° 2018/32 - Relevage et transformations sonores du Grand Orgue de l'église Saint-François. (EJQ) MAURICE CALAME.
- R46 Rapport-préavis N° 2018/38 - Réponse au postulat de Madame Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ». (SIL) JEAN-LUC CHOLLET.

- R47 Postulat de Mme Paola Richard-De Paolis et consorts : « 20 ans d'APEMS... 'Nous avons la quantité, quid de la qualité ?' L'accueil pour Enfants en Milieu Scolaire mérite désormais évaluation ». (EJQ) LAURA MANZONI.
- R48 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (FIM). PHILIPPE MIVELAZ.
- R49 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées ». (18°/22.05.18).(LEA/EJQ) YVAN SALZMANN.
- R50 Postulat de M. Philippe Miauton et consorts : « Pas de deniers publics dans la boulette ! ». (22°/26.06.18). (SCS/SE) YVAN SALZMANN.
- R51 Préavis N°2018/43 : « Modernisation du système d'information de la Ville de Lausanne ». (LEA) JOËL TEUSCHER.
- R52 Postulat de M^{me} Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage ». (EJQ).VINCENT BRAYER.
- R53 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking ». (20°/12.06.18).
Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue ». (20°/12.06.18). (FIM) JEAN-LUC CHOLLET
- R54 Préavis N° 2018/45 : Plan partiel d'affectation « La Rozavère – Eben-Hézer » concernant les parcelles comprises entre le chemin de Rovéréaz, la limite est de la parcelle n° 3'722, le chemin des Mayoresses et les plans légalisés nos 441 et 688. Abrogation du plan d'extension n° 589 du 15 août 1979, du plan partiel d'affectation n° 642 du 12 mai 1989 et abrogation partielle du plan de quartier n° 466 du 4 juin 1965.(CD) GUY GAUDARD.
- R55 Préavis N° 2018/48 - Construction de la nouvelle usine de production d'eau potable "Saint-Sulpice II". Demande de crédit. (SE) ANNE BERGUERAND.
- R56 Préavis N°2018/56 : Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE pour la période 2019-2023. (LEA) NICOLAS TRIPET
- R57 Préavis No 2019/01 : Etablissement primaire et secondaire de Béthusy : construction de 16 classes sur le site du collège de Béthusy - demande de crédit complémentaire et d'investissement. (EJQ/LEA) COMMISSION DES FINANCES (STEPHANE WYSSA).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI20. Postulat de M^{me} Esperanza Pascuas Zabala et consorts : « Pour une mixité sociale à La Bourdonnette » (11°/15.01.19) (LEA) DISCUSSION PREALABLE
- INI21. Postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science » (12°/29.01.19) DISCUSSION PREALABLE

INTERPELLATIONS

- INT29. Interpellation urgente de M^{me} Sandra Pernet et consorts : « Les quartiers nord de Lausanne ressembleront-ils bientôt aux quartiers nord de Marseille ? ». (12°/29.01.19). REPONSE MUNICIPALE.

- INT54. Interpellation de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6^e/14.11.17) [FIM15.03.18]. DISCUSSION.
- INT55. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT66. Interpellation de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Halles CFF : une occasion d'inverser la tendance ». (13^e/06.03.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT67. Interpellation de M. Ilias Panchard : « Un permis de polluer l'eau, non mais allô ? ». (16^e/24.04.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT1. Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... ». (13^e/06.03.18). [LEA/CD/28.06.18]. DISCUSSION.
- INT2. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts concernant l'embauche par le dicastère de M. Payot de l'ancien secrétaire cantonal de son parti. (16^e/24.04.18) [EJQ/FIM/21.06.18]. DISCUSSION.
- INT3. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « La Ville de Lausanne possède-t-elle des investissements dans les énergies fossiles ? ». (18^e/22.05.18). [SIL/28.06.18]. DISCUSSION.
- INT4. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour en savoir plus sur les activités de la commission de déontologie ». (14^e/20.03.18). [SE/19.07.18]. DISCUSSION.
- INT5. Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de Pension de la Ville de Lausanne ». (10^e/16.01.18) [CD/16.08.18] DISCUSSION.
- INT6. Interpellation de Mme Celine Misiego et consorts : « Est-ce bien la police qui fait la police dans nos rues ? ». (22^e/26.06.18). [SE/16.08.18]. DISCUSSION
- INT7. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026, et si on parlait des coûts pour Lausanne ? ». (10^e/16.01.18) [SE/SCS/16.08.18] DISCUSSION.
- INT8. Interpellation de M. Denis Corboz : « Deal de rue : état de la situation. ». (20^e/12.06.18). [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT9. Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Deal de rue et vie de quartier ». (18^e/22.05.18). [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT10. Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT11. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? ». (12^e/13.02.18) [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT12. Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? ». (11^e/30.01.18). [FIM/27.09.18] DISCUSSION.
- INT14. Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Travaux d'immeubles stoppés depuis longtemps : la Ville ne peut-elle rien faire ? ». (17^e/08.05.18). [LEA/CD/27.09.18]. DISCUSSION.
- INT15. Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « La mobilité douce c'est bien, la respecter c'est bien aussi. ». (20^e/12.06.18). [SE/25.10.18]. DISCUSSION.
- INT16. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Citycable : est-ce une crise ? ». (3^e/02.10.18). [SIL/25.10.18]. DISCUSSION.

- INT17. Interpellation de M^{me} Karine Roch et consorts : « Comment éviter les expulsions forcées de personnes disposant d'un logement sous-loué par l'unité logement du SSL ? » (1^e/28.08.18). [SCS/15.11.18]. DISCUSSION
- INT18. Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Abandon du projet « Cour Camarès » : quel coût pour la commune de Lausanne ? ». (3^e/02.10.18). [CD/22.11.18]. DISCUSSION.
- INT19. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Quelles règles pour les avantages aux élus communaux ? ». (3^e/02.10.18). [CD/FIM/15.11.18]. DISCUSSION.
- INT20. Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Politique de la ville en matière de voyage à l'étranger des Conseillers Municipaux. ». (3^e/02.10.18). [CD/15.11.18]. DISCUSSION.
- INT21. Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Savatan, quelles conséquences pour les finances de la ville ? ». (20^e/12.06.18). [SE/06.12.18]. DISCUSSION.
- INT22. Interpellation de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « à qui profite ce gaz ? » (6^e/06.11.18). [SIL/20.12.18]. DISCUSSION
- INT23. Interpellation de Mme Anita Messere : « Pro Velo Lausanne fait-elle une sortie de piste ? » (6^e/06.11.18). [FIM/20.12.18]. DISCUSSION
- INT24. Interpellation de M. Romain Felli : « Les revenus du gaz comprimés ? » (6^e/06.11.18). [SIL/17.01.19]. DISCUSSION
- INT25. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Libéralisation complète du marché de l'électricité : perseverare diabolicum ? » (6^e/06.11.18). [SIL/17.01.19]. DISCUSSION
- INT26. Interpellation de M. Quentin Beausire et consorts : « Accueil de jour, à qui le tour ? » (7^e/20.11.18). [EJQ/17.01.19]. DISCUSSION
- INT27. Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Sécheresse, quelles mesures d'adaptation à cette nouvelle donne ? » (6^e/06.11.18). [SE/31.01.19]. DISCUSSION
- INT28. Interpellation de Mme Marie-Thérèse Sangra: « Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouveler sans retard la concession du barrage de Lavey (et Lavey +) pour assurer la poursuite d'un approvisionnement énergétique à base d'énergie hydraulique de première importance pour la commune de Lausanne » (7^e/20.11.18). [SIL/31.01.19]. DISCUSSION

Prochaines séances : 12.03.19 (18 h et 20 h 30), 19.03.19 (18 h et 20 h 30), 26.03.19 (18 h et 20 h 30), 09.04.19 (18 h et 20 h 30), 07.05.19 (18 h et 20 h 30), 21.05.19 (18 h et 20 h 30), 28.05.19 (18 h et 20 h 30), 11.06.19 (18 h et 20 h 30), 12.06.19 (18 h00), 25.06.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 27.08.19 (de 18 h à 20 h), 10.09.19 (18 h et 20 h 30), 24.09.19 (18 h et 20 h 30), 08.10.19 (18 h et 20 h 30), 05.11.19 (18 h et 20 h 30), 19.11.19 (18 h et 20 h 30), 26.11.19 (18 h et 20 h 30), 10.12.19 (18 h et 20 h 30), 11.12.19 (19h30), 17.12.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL

Le président : *Valéry Beaud*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 07.03.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL)
- 26.02.13 projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985.
- 06.12.16 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). MATTHIEU CARREL.
- 06.03.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (CD). ANDRE MACH.
- 22.05.18 Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l'exige ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.
- 28.08.18 Rapport-Préavis N° 2018/26 - Réponse à six postulats en matière de circulation en ville : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts " Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz". Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts " Rovéréaz - Fauvette : allégeons les contraintes " Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts "Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville". Réponse au postulat de M. Claude Calame " 30 km/h sur la "Petite Ceinture" et dans son périmètre". Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts " Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos". Réponse au postulat de Mme Céline Misiego " Où sont passées les journées sans voiture ?". (FIM). PHILIPP STAUBER.
- 28.08.18 Postulat de M^{me} Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? ». (18°/22.05.18). (CD/SE) FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 28.08.18 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers ». (20°/12.06.18). (SE) DIANE WILD.
- 28.08.18 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle ». (20°/12.06.18). (FIM). COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRESIDENT).
- 28.08.18 Rapport-préavis N° 2018/30 : Réponse à six postulats portant sur la propriété du domaine public, le partage et le recyclage des ressources. Réponse au postulat de M. Guy Gaudard "Pour un usage payant de certains W.-C. publics". Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts "Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public". Réponse au postulat de M. Johann Dupuis "Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage". Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts "Pour une Ville de Lausanne sans mégots". Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts "Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres". Réponse au postulat de Mme Véronique Beetschen et consorts "Une outillhèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois". (1^{ère}/28.08.18). (FIM/EJQ) JEAN-MARIE FÜRBRINGER.
- 11.09.18 Rapport-préavis N° 2018/34 : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » – Réponse au postulat de Mme Laurence Mundinger-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ». (2°/11.09.18). (CD) ALICE GENOUD.

- 11.09.18 Pétition de M. Vivien Galland et consorts (6990 sign.) : « Soutien à la Police de Lausanne dans sa lutte contre le deal de rue ». (SE) COMMISSION DES PETITIONS.
- 19.09.18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune ». (22^e/26.06.18). (SE/EJQ) FRANÇOISE PIRON.
- 19.09.18 Rapport-préavis N° 2018/36 : Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « Pour faire voter les jeunes, Easyvote ». (CD) XAVIER DE HALLER.
- 24.10.18 Postulat de Mme Françoise Longchamp : « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! ». (SE) ALICE GENOUD.
- 07.11.18 Préavis N° 2018/44 : Piscine de Mon-Repos – assainissement, transformation et modernisation des installations de traitement de l'eau – demande de crédit d'ouvrage. (SCS) DAVID RAEDLER.
- 07.11.18 Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Casiers solidaires ». (SCS) GIANFRANCO GAZZOLA.
- 07.11.18 Rapport-préavis N° 2018/46 : Réponse au postulat de M. Pierre Conscience et consorts « Lausanne "zone hors TiSA" : que ça se voie ! ». (CD) BENOIT GAILLARD.
- 07.11.18 Rapport-préavis N° 2018/51 - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud-Gigon et consorts déposé le 2 février 2016 « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ». (LEA, FIM, SE, EJQ)
- Rapport-préavis N° 2018/53 - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud-Gigon et consorts "Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier" (LEA, SE) PHILIPPE MIAUTON.
- 07.11.18 Pétition de M. Denis Bochatay et consorts (200 sign.) : « Pour une rue Couchirard conviviale ». COMMISSION DES PETITIONS.
- 20.11.18 Postulat de M. Alix Olivier Briod et consorts : « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la ville de Lausanne » (CD) JEAN-LUC CHOLLET.
- 20.11.18 Préavis N°2018/54 : Politique municipale en matière de gestion des déchets. Remplacement des infrastructures des écopoints existants par de nouveaux équipements de collecte sélective des déchets dans les quartiers lausannois et création d'installations de tri centralisé sur certaines places. Demande de crédit complémentaire. (FIM) PAOLA RICHARD DE PAOLIS.
- 20.11.18 Rapport-préavis N°2018/55 : Réponse au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Développement de l'identité numérique à Lausanne » (LEA,CD) FABRICE MOSCHENI
- 27.11.18 Rapport-préavis N° 2018/57 : Réponse au postulat de Mme Géraldine Bouchez « Les conduites d'eau potable lausannoises pour produire de l'électricité ». (SE)
- 22.01.19 Préavis No 2019/02 : Remplacement de la conduite du Pays d'Enhaut à Blonay. (SE) ALIX OLIVIER BRIOD
- 27.11.18 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes. ». (LEA) ALAIN HUBLER.
- 27.11.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un arbre lausannois comme dernier repos. ». (LEA/SE) JEAN-DANIEL HENCHOZ
- 27.11.18 Postulat de M. Nicolas Tripet et consorts : « Transformation digitale : la Ville de Lausanne concernée. ». (LEA) YVAN SALZMANN

- 04.12.18 Pétition de Mme Stephanie Park et consorts (32'000 sign.) : « Sinfonietta – Demande de réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020 ». COMMISSION DES PETITIONS.
- 08.01.19 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour l'adoption d'un 'plan climat' par la Municipalité de Lausanne. ». (LEA/SIL). DANIEL DUBAS
- 08.01.19 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour un Plan Structurel d'Adoucissement de la Fiscalité (PSAF III). (FIM). COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRESIDENT).
- 08.01.19 Préavis N° 2018/58 - Assainissement et entretien d'installations sportives - demande de crédit-cadre 5e étape (2018-2021). (SCS). JEAN-DANIEL HENCHOZ
- 08.01.19 Rapport-préavis N° 2018/59 : Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio "Amélioration de l'équipement des services d'urgence".(SE). GRAZIELLA SCHALLER
- 15.01.19 Pétition de M. Louis Dana et consorts (520 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les rues du Valentin, de la Pontaise et sur l'avenue Druey entre 22h00 et 06h00 ». (FIM) COMMISSION DES PETITIONS.
- 15.01.19 Pétition de M. Louis Dana et consorts (197 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur la rue Centrale, rue Saint-Martin et rue César-Roux entre 22h00 et 06h00 » (FIM) COMMISSION DES PETITIONS.
- 15.01.19 Pétition de M. Louis Dana et consorts (190 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Béthusy, av. Victor-Ruffy et av. de Chailly entre 22h00 et 06h00. » (FIM) COMMISSION DES PETITIONS.
- 15.01.19 Pétition de M. Louis Dana et consorts (182 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Morges. av. d'Echallens et av. Recordon entre 22h00 et 06h00. » (FIM) COMMISSION DES PETITIONS.
- 15.01.19 Pétition de M. Louis Dana et consorts (167 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue du Léman et l'avenue de Rumine entre 22h00 et 06h00. »(FIM) COMMISSION DES PETITIONS.
- 15.01.19 Pétition de M. Louis Dana et consorts (270 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue Fantaisie, av. de Montchoisi et av. de Jurigoz entre 22h00 et 06h00.» (FIM) COMMISSION DES PETITIONS.
- 22.01.19 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Lutter efficacement contre le bruit excessif des deux-roues motorisés et autres engins bruyants à Lausanne ». (SE/FIM). JACQUES PERNET.
- 22.01.19 Postulat de Mme Françoise Piron et consorts : « Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un 'Plan d'actions urgence climat au travail' ! » (FIM) GIUSEPPE FONTE.
- 22.01.19 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Un marché culinaire pour Lausanne – un accent sur une alimentation de qualité pour toutes et tous » (CD/LEA/SE) JEAN-LUC CHOLLET.
- 22.01.19 Rapport-préavis No 2018/60 : Rapport-préavis sur la restructuration de la Fondation de Beaulieu ; Réponse au postulat de M. Jacques Pernet et consorts « Parce que Beaulieu le vaut bien ! Ou : du maintien de l'activité des Halles Nord »
- Réponse au postulat de M. Philipp Stauber et consorts « Pour une réaffectation partielle du site de Beaulieu » (CD) BENOIT GAILLARD.

- 22.01.19 Rapport-préavis No 2019/03 : Réponse au postulat de Mme Alice Genoud et M. Hadrien Buclin "Après Lausanne Capitale olympique, Lausanne capitale verte ?" (CD) JOËL TEUSCHER.
- 22.01.19 Préavis No 2019/04 : Modification du règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de biens-fonds. (CD) VALENTIN CHRISTE.
- 29.01.19 Pétition de M^{me} Monique Corbaz et consorts (17'537 sign.): « Sauvons le restaurant Le Milan.» COMMISSION DES PETITIONS
- 29.01.19 Pétition de M. Philippe Bourqui et consorts (16 sign.): « Pétition visant à instaurer un délai de réponse légal pour les administrations ou les Conseillers Municipaux destinataires d'un courrier recommandé de la part d'un administré. » COMMISSION DES PETITIONS
- 29.01.19 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : «Résorption de la dette – mise en œuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité »
- 29.01.19 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Objectif 100%. Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins »

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPOSE DE LA MUNICIPALITE)

- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20^e/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3^e/19.9.17) [SE]. DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11^e/30.01.18). [CD] DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires». (12^e/13.02.18) [FIM]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans». (14^e/20.03.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? ». (1^e/28.08.18). [CD/LEA]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? » (1^e/28.08.18). [SE]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron : « Le Service social de Lausanne est-il sourd ? » (1^e/28.08.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Ces noms de rues hérités du passé à requestionner ? » . (3^e/02.10.18). [FIM]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M. Musa Kamenica et consorts : « Clochette : Ecole internationale et bouchon intercommunal. ». (3^e/02.10.18). [FIM]. DISCUSSION.

- 20.11.18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique ». (6^e/06.11.18). [CD]. DISCUSSION
- 20.11.18 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? » (6^e/06.11.18). [CD]. DISCUSSION
- 15.01.19 Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! » (8^e/04.12.18). [FIM]. DISCUSSION
- 15.01.19 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? ». (8^e/04.12.18). [SCS]. DISCUSSION
- 29.01.19 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 ». (11^e/15.01.19). [FIM]. DISCUSSION
- 29.01.19 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet (UDC) : « A quand le chant du cygne de la régie ? ». (11^e/15.01.19). [CD, LEA]. DISCUSSION
- 29.01.19 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Des cellules contraires aux droits humains au sein de l'Hôtel de police de Lausanne ? ». (11^e/15.01.19). [SE]. DISCUSSION
- 29.01.19 Interpellation de Mme Caroline Alvarez et consorts : « Pour une communication inclusive à l'intention de tous les parents et de tous les enfants lausannois ». (12^e/29.01.19). DISCUSSION
- 29.01.19 Interpellation de Mme Eliane Aubert : « Homophobie et transphobie : que fait la ville de Lausanne ? ». (12^e/29.01.19). DISCUSSION

Première partie

Membres absents excusés : M^{mcs} et MM. Anne-Françoise Decollogny, Romain Felli, Ngoc Huy Ho, Sébastien Kessler, Astrid Lavanderos, Anita Messere, Sara Soto, Roger Vagnières, Valentin Christe

Membres absents non excusés : MM. Xavier de Haller, André Mach.

Membres présents 88

Membres absents excusés 9

Membres absents non excusés 2

Effectif actuel 99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale, en remplacement de M. Sébastien Kessler (soc.), démissionnaire

M. Vincent Brayer (soc.) : – Le groupe socialiste est fier de présenter M^{me} Esperanza Pascuas à la CPPR. Elle n'est malheureusement pas encore arrivée, mais elle se réjouit de participer aux travaux de cette commission, et nous de l'y envoyer.

Est élue : M^{me} Esperanza Pascuas Zabala (soc.), à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Sébastien Kessler (Soc.) de la Commission permanente de politique régionale du Conseil communal ;
- oui la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- oui la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Esperanza Pascuas Zabala (Soc.) comme membre de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2016-2021.

Communication – Dépôt

Pétition de M^{me} Anne-Lise Noz et consorts (3001 signatures) : « Une rue Marterey 100 % dynamique »

Lausanne, le 31 janvier 2019

Chers membres du Conseil communal,

Au nom du comité de la pétition « Marterey pour tous » je vous prie de bien vouloir enregistrer le dépôt de celle-ci au Conseil Communal.

Cette pétition compte 3001 signatures et demande l'abandon du postulat « Une rue Marterey 100 % piétonne », déposé en septembre 2017 par Monsieur Manuel Donzé, auquel tout un quartier est farouchement opposé.

Nous espérons que dans le cadre de la volonté du Conseil Communal de conduire une politique de quartier basée sur une approche participative, notre requête sera entendue.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Au non du Comité de pétition : *Anne Lise Noz*

Texte de la pétition

Projet de fermeture de la rue Marterey, une fausse bonne idée pour Lausanne !

Communiqué de presse

Lausanne, rue Marterey le 29.01.2019

En vue du débat qui se tiendra au Conseil communal de Lausanne sur le postulat Donzé demandant la fermeture au trafic de la deuxième partie de la rue de Marterey, c'est un quartier tout entier qui s'est mobilisé pour récolter près de 3000 signatures qui s'opposent à l'asphyxie de la rue. Si, sur le papier, le prolongement de la rue piétonne de Marterey pourrait sembler séduisant, c'est en réalité une fausse bonne idée pour l'avenir du quartier, de son économie, de sa vie associative.

En effet c'est bien tout un quartier qui s'est mobilisé pour sauvegarder son dynamisme actuel. Plus de 70 commerçants, l'association de développement du quartier, plusieurs milliers d'habitants et de clients se sont fédérés pour déposer une pétition forte de près de 3000 signatures s'opposant au postulat Donzé. Ce dernier demande la fermeture au trafic de la deuxième partie de la rue de Marterey à Lausanne. Les pétitionnaires avaient à cœur de faire signer leur pétition uniquement dans le quartier afin de réellement entendre et porter la voix de ceux qui aiment et arpentent régulièrement la rue de Marterey. Les soutiens devaient en effet rester des personnes fréquentant le quartier (habitants, commerçants et clients). Ainsi, une grande partie des signatures provient des habitants (40%) ce qui prouve qu'une part importante des habitants sont défavorables à la piétonisation de la rue. Les autres 60 % sont issus de la clientèle extérieure qui bénéficie de l'accès facilité par les 33 places de parc disponibles jusqu'au Bleu Léopard. Nombre d'entre eux nous confient qu'ils renonceront à s'arrêter dans la rue Marterey pourtant sur leur trajet lorsqu'ils se rendent en ville ou rentrent à la maison. Il est évident qu'ils n'iront pas dans un parking et chercheront simplement un autre endroit plus rapide d'accès.

Les pétitionnaires soulignent, avec raison, que :

La rue Marterey = une exception dans la situation économique actuelle

Hormis la Coop, la rue est composée essentiellement d'artisans, de petits indépendants, de commerces locaux et de restaurateurs qui génèrent à eux seuls plus de 250 postes de travail et places d'apprentissage, sans compter les nombreux cabinets médicaux, dentaires, etc. Contrairement à certains quartiers lausannois, il n'y a pas de surface commerciale vide ou alors elles retrouvent preneur très rapidement ; la rue jouit d'une stabilité, d'un « vivre ensemble » unique et d'un dynamisme rare dans la situation économique actuelle. Avec Métamorphose, la fermeture du Grand Pont au trafic motorisé individuel et de nombreux chantiers qui auront un impact important sur le Centre-Ville, les pétitionnaires s'opposent à ajouter une pression supplémentaire sur leur rue et leur quartier qui fonctionnent très bien.

De plus, la fermeture de Marterey ferait perdre à la ville de Lausanne les revenus générés par les parcomètres qui s'estiment à plus de 350'000 CHF par an, probablement un demi-million par an, avec les amendes et les macarons.

La rue Marterey = Un rôle social important pour une grande cohésion

Les places de parc ne servent pas uniquement les commerces. En effet, la rue est en forte pente, et les habitants âgés et à mobilité réduite ont besoin d'un accès facilité à leur entrée d'immeuble. De plus, les commerçants, dont une partie habite le quartier, assurent

également un rôle social auprès des personnes du quartier où l'entraide et la bienveillance font partie intégrante du quotidien des habitants... Chacun fait la sentinelle auprès d'un ou plusieurs retraités parce que les proches aidants ne sont pas toujours de la famille ou présentes. Si nécessaire, on assure les courses, ou on raccompagne ces personnes à la maison. Si on ne les voit pas plusieurs jours de suite, on se renseigne et on cherche le contact. Il est à noter également qu'un renouveau de la vie associative facilite, encore plus, les rencontres et l'échange entre tous.

Transformation en zone piétonne = perte des enseignes locales à moyen terme

Si une transformation en zone piétonne peut paraître globalement bénéfique pour le chiffre d'affaires du commerce à long terme, elle implique cependant souvent une conversion des commerces : les loyers augmentent, les enseignes locales disparaissent et ce sont des franchises et les grandes enseignes qui s'installent. Comme vous le savez la variété actuelle de l'offre du quartier et sa diversité doit être protégée, les artisans et indépendants de Marterey comptent sur vous, pour ne pas être remplacés et continuer de promouvoir les petits commerces de proximité lausannois. Par ailleurs, les travaux générés par la transformation en zone piétonne ont une répercussion importante sur la fréquentation de cette zone. En ce sens, le comité de pétition souligne l'existence de nombreux témoignages similaires des commerçants de la Sallaz, du centre-ville de Morges, ainsi que de la rue de Lausanne à Fribourg dont certains ont été contraints à la fermeture de leur enseigne.

Piétonisation du haut de la rue = un succès mitigé

Plus proche de nous, le haut de la rue Marterey a déjà été transformé en zone piétonne. Désormais, les petits commerces indépendants sont devenus une minorité sur cette portion de la rue. Il y a maintenant principalement des cafés, des bars et des restaurants source de nuisance sonores et de débordement nocturne. Les habitants, quant à eux, sont attachés aux commerces familiaux et au lien fort qu'ils ont avec leurs commerçants.

Élargir le centre piéton ne peut se faire indéfiniment.

Contrairement à ce que pensent les farouches défenseurs, bien-pensants, de la piétonisation de toute la ville de Lausanne, la rue Marterey n'est pas considérée comme le centre-ville. En effet, la grande majorité des commerçants de la rue Marterey a renoncé à ouvrir ses établissements les soirs de nocturnes après plusieurs échecs. Malgré l'arrêt de métro proche, les lausannoises et les lausannois ne s'y arrêtent peu lors de nocturnes. L'animation et le centre-ville y est plus lisible à l'extrême centre.

En fin de compte, vous comprendrez aisément que le postulat de M. Donzé est une menace pour un quartier, pour le vivre-ensemble de ses habitants mais surtout et aussi pour son économie modèle. Il nous faut absolument préserver les commerçants, les emplois et le dynamisme de Marterey qui doit rester une rue exemplaire pour les lausannois. Si, sur le papier, le prolongement de la rue piétonne de Marterey peut sembler séduisant, c'est en réalité une fausse bonne idée tant du point de vue économique que de celui de la réalité des liens du quartier.

Pétition « une rue Marterey 100 % dynamique »

Marterey pour tous

Le 3 octobre 2017, un postulat a été déposé au conseil communal de Lausanne demandant la réalisation d'« Une rue Marterey 100% piétonne ».

La très grande majorité des commerçants de Marterey (36 participants à ce jour) s'y oppose pour les raisons suivantes:

La rue est déjà dynamique !

L'accès direct et simple par voiture est un des principaux facteurs de la bonne santé des commerces. La rue est dynamique et dispose déjà des terrasses nécessaires. Pourquoi mettre en péril cette équilibre ?

La diversité est la force du quartier !

La diversité de l'offre est aussi importante : les médecins, thérapeutes, dentistes, vétérinaires, libraires, garagistes, coiffeurs et tant d'autres professions ont besoin d'un accès facilité pour leurs clients.

Les piétons ne vivent pas que dans les rue !

La rue Marterey comporte déjà une partie piétonne dans le haut, et de très larges trottoirs dans le bas, les piétons ont fa priorité et (nonobstant les chantiers actuels) utilisent cette rue avec beaucoup de facilité et de plaisir. De plus, les habitants bénéficient également des places de parc avec macaron pour leur véhicule et d'une zone de stationnement pour leurs visites.

Les voitures ne sont pas les seules nuisances !

Dans les rues qui sont devenues piétonnes, les nuisances des voitures ont juste fait place aux nuisances des noctambules et autres trafics. Il est très probable que dans ces conditions le territoire des vendeurs de drogues s'élargisse.

La fréquentation des commerces garantit leur stabilité !

Les suppressions de places de parc dues aux différents chantiers de l'année écoulée ont déjà provoqué une baisse de la fréquentation et du chiffre d'affaire. Une transformation de la chaussée en zone piétonne et cycliste impliquera une année de travaux coûteux supplémentaires avec le bruit, la poussière et tous les méfaits qui en découlent.

Cela ne coûtera pas qu'aux commerçants !

La ville de Lausanne perd également les revenus générés par les parcomètres qui s'estiment à plus de 350'000 CHF par an, probablement un demi-million par an, avec tes amendes et les macarons.

Conclusion

Ceux qui vivent dans le quartier savent ce dont la rue Marterey et ce dont son tissu économique ont besoin. Les commerçants, artisans et habitants qui ont cette expérience et qui s'investissent quotidiennement pour leurs commerces, clients, employés et familles, vous invitent à signer cette pétition.

Qui somme-nous ?

Nous sommes des commerçants et artisans indépendants et nous avons pris l'initiative de réagir. Si vous souhaitez également maintenir l'équilibre et la diversité de la rue Marterey, n'hésitez pas à nous contacter et nous soutenir dans nos démarches.

Communication

Organisation de la Commission permanente des finances pour 2018 et 2019

Lausanne, le 4 février 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 22 janvier 2019, la Commission permanente des finances s'est organisée comme suit :

Président :	M. Vincent Brayer, socialiste
1 ^{er} vice-président :	M. Valentin Christe, libéral-conservateur
2 ^e vice-président :	M. Johann Dupuis, Ensemble à Gauche
Secrétaire :	M. Emmanuel Bourquin

CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN	M. Fabrice Moscheni, UDC M. Stéphane Wyssa, PLR
SECURITE ET ECONOMIE	M. Benjamin Rudaz, Les Verts M. Joël Teuscher, socialiste
SPORTS ET COHESION SOCIALE	M. Alain Hubler, Ensemble à Gauche M. Valentin Christe, libéral-conservateur
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	M. Jean-François Cachin, libéral-radical M. Axel Marion, Le Centre
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	M ^{me} Aude Billard, socialiste M. Daniel Dubas, Les Verts
FINANCES ET MOBILITE	M. Philippe Miauton, libéral-radical Mme Latha Heiniger, socialiste
SERVICES INDUSTRIELS	M. Johann Dupuis, Ensemble à Gauche M. Romain Felli, socialiste

La **délégation aux affaires immobilières** est composée de MM. Jean-François Cachin, Romain Felli et Benjamin Rudaz.

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Demande de traitement prioritaire pour la séance du Conseil communal du 12 février 2019 pour les Préavis N^{os} 2018/45, 2018/48, 2018/56 et 2019/01

Lausanne, le 24 janvier 2019

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitement prioritaire suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge.

Préavis N° 2018/45 – CD : Plan partiel d'affectation « La Rozavère – Eben-Hézer » concernant les parcelles comprises entre le chemin de Rovéréaz, la limite est de la parcelle n° 3'722, le chemin des Mayoresses et les plans légalisés nos 441 et 688. Abrogation du plan d'extension n° 589 du 15 août 1979, du plan partiel d'affectation n° 642 du 12 mai 1989 et abrogation partielle du plan de quartier n° 466 du 4 juin 1965.

Motif : La pénurie en chambres d'EMS, particulièrement dans la région lausannoise, est importante et nécessite en urgence la création de nouvelles possibilités d'accueil. La fondation de la Rozavère a déjà déposé un projet d'architecture en vue d'une demande de permis de construire. Le démarrage du chantier pourrait commencer ce printemps.

Préavis N° 2018/48 – SE : « Constructions de la nouvelle usine de production d'eau potable Saint-Sulpice II. Demande de crédit »

Motif : Le projet de construction de la nouvelle usine de production d'eau potable de Saint-Sulpice II, indispensable pour assurer une eau de qualité à une grande partie de l'agglomération lausannoise, nécessite d'adjuger plusieurs mandats rapidement, afin de ne pas retarder la planification des différentes études et de travaux.

Préavis N° 2018/56 – LEA : « Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE pour la période 2019-2023 ».

Motif : la demande de traitement prioritaire est justifiée par l'évolution et les extensions nécessaires des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE de la Ville pour 2019, surtout dans les domaines sensibles du réseau et du stockage de données. Ces investissements sont indispensables pour que le SOI puisse assurer le maintien des prestations dont il a la charge. Il y a lieu de mentionner que les montants du préavis N° 2013/34 « Évolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE pour la période 2013-2017 » ont été totalement engagés et qu'il n'y a plus de disponible.

Préavis N° 2019/01 – EJQ : Etablissement primaire et secondaire de Béthusy : construction de 16 classes sur le site du collège de Béthusy – Demande de crédit complémentaire et d'investissement

Motif : Les engagements financiers doivent être pris avant le mois de mars si nous voulons pouvoir préparer le bois de la Ville et le mettre à disposition à temps pour l'étape de construction.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M^{me} Véronique Beetschen du 27 mars 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Personnes âgées et/ou en situation de handicap : quel accès et quelle mobilité pendant les grandes manifestations ? »

Lausanne, le 7 février 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 27 mars 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Véronique Beetschen « Personnes âgées et/ou en situation de handicap : quel accès et quelle mobilité pendant les grandes manifestations? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité consulte /es services d'aide et de soins à domicile afin d'évaluer l'éventuelle nécessité de mettre en place des mesures particulières pour faciliter l'accès du personnel soignant au domicile de la clientèle âgée et/ou en situation de handicap /es jours de grandes manifestations ».

Réponse de la Municipalité

Afin de donner suite à la demande de consultation contenue dans le texte de la présente résolution, divers contacts ont été établis, en particulier avec la Fondation Soins Lausanne et la société Taxis Services Sàrl, prestataire de transports pour l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Ces contacts ont aboutis à une réunion, organisée en janvier 2019 et placée sous l'égide du Secrétariat général de la Direction de la sécurité et de l'économie. La Fondation Soins Lausanne, Taxi Services Sàrl, le Corps de police, au travers de sa Division sécurité du trafic et stationnement et de l'adjoint au commandant, ainsi que le Service intercommunal des taxis, y ont pris part.

Des échanges, il ressort qu'en matière de soins à domicile, aucune plainte du personnel soignant n'est parvenue aux instances administratives de la Fondation Soins Lausanne. De même, ce personnel n'a pas fait l'objet de contraventions. Il a été remarqué que la possession de cartes de légitimation, entre autres, a toujours facilité le dialogue et l'émergence de solutions pragmatiques d'accès à la clientèle. Il n'existe donc pas de demande spécifique formulée par ladite fondation ni par la direction de l'AVASAD à l'endroit des autorités.

Il convient par ailleurs de relever que, concrètement, il est tenu compte des paramètres d'accessibilité lors de l'organisation des tournées du personnel soignant. Ce dernier se rend ainsi généralement à pied auprès des patients, étant entendu qu'un cheminement piétonnier reste systématiquement à disposition. Le temps de déplacement supplémentaire nécessité par ces circonstances est comptabilisé dans la planification desdites tournées.

Du point de vue de l'accessibilité des véhicules, il a été rappelé que les parcours des manifestations sont placés sous la responsabilité des organisateurs, lesquels gèrent également les « portes » d'accès aux périmètres concernés. Dans cette perspective, les véhicules transportant des personnes à mobilité réduite, notamment les taxis effectuant des courses au profit de l'AVASAD (Transport à mobilité réduite Lausanne), bénéficient de moyens de légitimation qui, dans la mesure du possible et du bon sens, leur offrent accès au domicile des bénéficiaires de prestations de transport. Un effort de sensibilisation supplémentaire sera par ailleurs mené par Taxis Services Sàrl auprès des organisateurs de manifestations, comme le fait déjà la Ville lors de la délivrance des autorisations.

Plus généralement, des mesures de communication à l'adresse des riverains sont demandées par les autorités aux organisateurs de manifestations. L'ampleur de celles-ci va de pair avec la taille et l'emprise de la manifestation. L'objectif ainsi visé est de faciliter, pour chacun, l'anticipation des désagréments. Enfin, et comme l'indiquent les réponses fournies à l'interpellation de Mme Véronique Beetschen, des parkings spécialement dédiés aux personnes à mobilité réduite sont, en règle générale, mis en place au plus près de la manifestation.

Quant à la dépose et à la prise en charge, hors manifestations, de bénéficiaires de courses mandatées par l'AVASAD dans les zones piétonnes, ces dernières sont autorisées moyennant preuve du mandat fournie par le chauffeur, ceci en vertu de règles fixées en 1998 déjà par la Municipalité.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) : remplacement au sein du Conseil de fondation

Lausanne, le 7 février 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Mme Véronique Beetschen, désignée par la Municipalité au sein du Conseil de fondation de la FASL, a présenté sa démission.

Pour lui succéder, la Municipalité a décidé de désigner Mme Dr Anne Lavanchy, professeure à la Haute école de travail social de Genève, HES-SO, habitante lausannoise, pour lui succéder dès le 15 février 2019.

Les membres sont désignés ad personam par la Municipalité avec communication au Conseil communal conformément aux statuts de la FASL.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de cette information, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Désignation de M^{me} Vesna Stanimirovic en tant que cheffe du Service du personnel

Lausanne, le 7 février 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 31 janvier 2019, la Municipalité a désigné Mme Vesna Stanimirovic en tant que cheffe du Service du personnel, avec effet au 1^{er} février 2019.

Au bénéfice d'un master en droit, Mme Stanimirovic est également titulaire du brevet d'avocat. Elle a exercé la profession d'avocate durant quelques années, notamment dans le domaine du droit de la fonction publique, après avoir dirigé pendant plus de 10 ans le service juridique d'une grande entreprise et siégé au sein de la direction de cette dernière. Mme Stanimirovic a ensuite rejoint le Service du personnel en septembre 2017 comme cheffe du Domaine droit du personnel et procédures, puis comme cheffe de service ad intérim, dès le mois d'octobre 2018.

Au terme d'un processus de recrutement accompagné par un cabinet externe, Mme Stanimirovic s'est imposée par la qualité de son dossier et par ses compétences éprouvées. Ses quelques mois d'activité comme cheffe de service ad interim ont également convaincu le collègue exécutif.

La Municipalité est heureuse de poursuivre sa collaboration avec Mme Stanimirovic et est persuadée que la nouvelle cheffe de service apportera des perspectives porteuses pour l'ensemble de l'administration lausannoise.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous transmettons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la résolution de M. Henri Klunge du 30 janvier 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « 1^{er} mai congé, mais pourquoi ? »

Lausanne, le 7 février 2019

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Lors de sa séance du 30 janvier 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Henri Klunge « 1^{er} mai congé, mais pourquoi ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe davantage les parents d'élèves des possibilités ou de l'absence de possibilité de garde des enfants durant le congé accordé aux enseignants le 1^{er} mai ».

Réponse de la Municipalité

En 2018 et 2019, en concertation avec le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) et de la Conférence régionale des directrices et directeurs lausannois (CRL), le Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S) a fait distribuer, via les secrétariats d'établissement, une circulaire à tous les parents d'élèves lausannois, informant des possibilités ou de l'absence de garde des enfants pour les prestations UAPE, APEMS, DAC et accueil parascolaire de midi 7-11.

En mars 2018, le Service des écoles primaires et secondaires a diffusé une circulaire à l'intention des parents des quelque 14'000 élèves fréquentant les 15 établissements scolaires lausannois de la scolarité obligatoire afin de les informer, d'une part du congé du 1er mai 2018 et d'autre part, des modalités de prise en charge ou non des enfants, selon qu'ils fréquentaient une structure UAPE, un APEMS, l'accueil parascolaire 7-11 ou encore les devoirs accompagnés (DAC).

En janvier 2019, la même démarche a été faite, informant cette fois-ci, non seulement des dispositions lausannoises relatives à la prise en charge parascolaire lors du mercredi 1er mai 2019, mais également celles concernant le mercredi 29 mai 2019, étant donné que le Conseil d'établissements lausannois a également octroyé cette demi-journée de congé aux élèves en 2019, en application de l'article 69, alinéa 2 de la loi sur l'enseignement obligatoire.

Cette démarche sera désormais répétée chaque année. Par ailleurs, la page internet www.lausanne.ch/vacances informe des spécificités des congés scolaires lausannois.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Ouverture d'un compte d'attente pour financer les études pour le rétablissement de la libre migration piscicole au barrage de l'aménagement hydroélectrique de Lavey

Lausanne, le 31 janvier 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En fin d'année 2018, le Canton du Valais a notifié à la Ville de Lausanne l'obligation de rétablir la migration piscicole au niveau du barrage de Lavey en application de la loi fédérale sur la pêche (LFSP, art. 9 et 10).

La LFSP, en complément aux mesures prévues dans la loi sur la protection des eaux (LEaux), vise notamment à revaloriser les écosystèmes que forment les cours d'eau afin de les rendre plus proches de l'état naturel et de contribuer ainsi à la conservation de la biodiversité. Il s'agit notamment de réduire les effets induits par l'exploitation de la force hydraulique.

Le barrage de l'aménagement Lavey est situé entièrement sur le territoire du canton du Valais, en aval de toutes les grandes rivières latérales du Rhône valaisan, à l'exception de la Vièze. Il empêche la migration des poissons sur le Rhône, en particulier la montaison.

Les coûts imputables des mesures d'assainissement imposées à l'aménagement de Lavey afin de rétablir la migration piscicole seront remboursés par le biais d'un fonds fédéral, sous réserve que ces mesures répondent aux directives de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et qu'elles soient réalisées dans le délai d'assainissement prévu par la loi, soit avant le 30 décembre 2030. Le remboursement complet n'intervient qu'une fois les travaux réalisés et l'atteinte des objectifs d'assainissement visés confirmés par une étude de suivi. Si nécessaire, des mesures complémentaires, également indemnisables, peuvent encore être exigées. L'indemnisation de l'ensemble de ces mesures d'assainissement est prévue par la loi fédérale sur l'énergie (LEne, art. 34).

Le projet Lavey¹ prévoyait, au droit du barrage, les ouvrages de montaison et d'avalaison pour rétablir la libre migration piscicole, comme mesure d'accompagnement à la réalisation du projet global. Les organisations de protections de la nature avaient donné leur accord sur les mesures envisagées. Toutefois, ces ouvrages n'avaient pas été étudiés en fonction des critères arrêtés par l'OFEV pour obtenir un remboursement de la mesure, ceux-ci n'étant pas encore connus au moment de la conception initiale.

La décision cantonale d'obligation d'assainir pour rétablir la migration piscicole au barrage prévoit le processus suivant :

- une étude de variantes doit être menée en collaboration avec les services cantonaux compétents et les organisations de protection de la nature dans un délai de six mois dès l'entrée en force de la décision, soit avant fin juin 2019 ;
- la variante retenue par l'OFEV sera étudiée en détail et les demandes d'autorisations devront être déposées dans un délai de douze mois avec un échéancier de mise en œuvre et la description du concept de contrôle de l'efficacité des mesures prévues.

Les ouvrages prévus pour le projet Lavey+ seront présentés comme l'une des variantes. Si cette variante n'était pas retenue par l'OFEV, de nouvelles études de détails devraient être réalisées pour préparer la variante sélectionnée.

Le coût des études de détail réalisées dans le cadre du projet Lavey+, estimé à CHF 640'000.-, serait dans ce cas perdu. Une validation du projet par l'OFEV et le remboursement des coûts imputables est toutefois globalement une solution profitable pour la Ville, ce type de projet se chiffrant en millions.

¹Au sujet de ce projet, voir le communication au Conseil communal du 3 mai 2018 « Report du projet Lavey+ ».

Pour permettre de réaliser l'étude de variantes demandée par l'OFEV et chiffrer les coûts d'études de détail et de réalisation des ouvrages à réaliser, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de CHF 349'000.-. Conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, cette décision de principe a été soumise à la Commission des finances qui l'a approuvée dans sa séance du 21 janvier 2019.

En vous remerciant de prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question N° 32 de M^{me} Esperanza Pascuas, déposée le 4 décembre 2018 : « Baisse du confort des arrêts du m1 en situation d'intempéries »

Lausanne, le 31 janvier 2019

Rappel

« Les travaux conduits récemment sur la ligne du m1 ont eu pour conséquence une baisse du confort des passagers qui attendent le métro lorsqu'il y a de la pluie ou du vent. En effet, les vitres latérales ont été supprimées, et le nombre de toitures réduit. De plus, dès l'arrêt « EPFL »(situés sur le territoire d'Ecublens), les bancs ont été remplacés par de simples appuis qui ne permettent ni d'asseoir un enfant, ni de poser un sac (sacs, commissions etc.) lorsque le sol est mouillé.

La Municipalité peut-elle : expliquer les choix étonnants de réaménagement faits par les tl ? Justifier l'absence de toute consultation des usagers ? Prendre l'engagement d'une amélioration des équipements des stations de m1 ? »

Préambule

A titre préliminaire, rappelons que seul l'aménagement des arrêts du LEB et de bus situés sur le territoire lausannois relève de la compétence de la Municipalité. S'agissant du m1 et du m2, système de transport intégralement en site propre, il revient aux Transports publics lausannois (tl).

L'agencement des quais de gares est encadré de nombreuses dispositions légales visant à garantir la sécurité et le confort des usagers, notamment la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) et l'ordonnance sur la construction et l'exploitation des chemins de fer. Ainsi, les tl ont travaillé à la modernisation des stations du m1 qui a permis de mettre les installations en conformité avec ces normes, tout en rafraîchissant celles qui présentaient de nombreux signes de vétusté, car mises en service en 1991 (éclairages insuffisants, sonorisation et vidéosurveillance obsolètes, abris présentant des signes de corrosion). A cette occasion, elles ont également été adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap, en application de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). L'ensemble du projet a été approuvé par l'Office fédéral des transports (OFT) sollicité en vertu de l'article 18 de la LCdF.

D'une façon générale, les tl se sont attachés à rechercher un équilibre entre les prescriptions légales relatives à la sécurité des usagers et à leur confort et l'optimisation des coûts d'investissements et d'exploitation. Au final, les nouvelles installations ont gagné en transparence et en clarté, et des améliorations significatives ont été mises en oeuvre telles que l'implantation de bornes d'information voyageurs en temps réel dans toutes les stations,

la pose de guide-cannes pour les personnes à mobilité réduite et les malvoyants, la réduction du nombre de panneaux publicitaires afin d'augmenter les assises sous les abris, etc.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Est-ce que la Municipalité peut nous expliquer les choix étonnants de réaménagement faits par les tl ?

Comme indiqué en préambule, le projet de modernisation des tl a notamment permis la mise en conformité des installations dans le respect des normes de sécurité en vigueur, suite à l'augmentation considérable du nombre de voyageurs depuis la création du m1 occasionnant une affluence massive sur les quais aux heures de pointe. Ainsi, l'aménagement des quais a été revu dans le but d'assurer la fluidité des flux de voyageurs et de garantir leur sécurité par la mise en œuvre des principes suivants:

- la densité des voyageurs ne doit pas dépasser un seuil critique, en particulier en cas de mouvement des trains le long du quai. Autrement dit, la largeur de la zone sûre doit être suffisante pour permettre le séjour et le déplacement des voyageurs dans tous les cas (attente sur le quai, arrivées et départs), sans les contraindre à se bousculer et à dériver dans la zone de danger ;
- l'aménagement du quai et son mobilier ne doivent pas engendrer des effets de retenue excessifs ou d'importants attroupements localisés ;
- le niveau de retenue, au niveau de l'accès aux quais, ne doit pas contraindre les voyageurs à la bousculade et à la dérive dans la zone de danger.

Si la sécurité des voyageurs est une priorité en matière d'installations ouvertes au public, cette exigence doit concilier avec d'autres telles que la fonctionnalité de la gare, le confort des usagers et la qualité de séjour. Dans le cas du m1, il a parfois été difficile d'allier sécurité et confort.

Ainsi, afin d'assurer le respect des principes de sécurité sans pouvoir élargir les quais existants (s'agissant d'un métro urbain dont les stations sont construites dans des milieux contraints en bord de chaussée, cette solution n'a pas été retenue car trop coûteuse), il a été nécessaire d'effectuer les aménagements suivants :

- déplacement des lignes tactile-visuelles de 40 cm afin de respecter les règles sur le marquage des zones dangereuses. Cette mise en conformité a eu pour conséquence des réaménagements afin d'augmenter la surface disponible pour les voyageurs en attente et en mouvement sur les quais ;
- suppression des vitres latérales, ce qui constitue par ailleurs une amélioration pour les malvoyants qui ne percevaient pas ces éléments;
- réduction du nombre d'abris, tout en tenant compte de l'affluence des voyageurs à l'heure de pointe. La Bourdonnette offrait, par exemple, deux abris sur un quai et trois sur l'autre pour un nombre de voyageurs en attente équivalent à l'heure de pointe : l'abri en surnombre a donc été ôté. La suppression des panneaux publicitaires dans les abris a permis de minimiser les impacts de cette mesure en augmentant le nombre de places assises (sauf Cerisaie, Crochy et Epenex);
- l'étroitesse des quais des stations Cerisaie, Crochy et Epenex a mené à la suppression des bancs qui ont été remplacés par des appuis ischiatiques afin de respecter les distances de sécurité et de garantir la sécurité des voyageurs ; conscients toutefois des désagréments occasionnés, les tl sont en train de développer un modèle de siège placé perpendiculairement aux voies qui réduirait l'encombrement et permettrait donc de concilier confort et sécurité. Un prototype a été réalisé et doit être encore validé par l'OFT.

Enfin d'autres aménagements ont été effectués afin de moderniser les stations tout en réalisant des économies, à savoir la suppression:

- des horloges sur les quais au profit de bornes d'information voyageurs permettant de connaître le passage des trains en temps réel;
- de certains distributeurs, sous-utilisés en raison du développement de nouveaux moyens d'acquisition de titres de transport comme les billets par SMS et les cartes prépayées.

Question 2 : Est-ce que la Municipalité peut justifier l'absence de toute consultation des usagers ?

Les usagers des tl ont été consultés. Ainsi, la station Montelly a été utilisée comme prototype afin de recueillir les réactions des usagers et de tenir compte notamment des commentaires critiques. Les tl ont privilégié toutes les solutions de remplacement comme la libération maximale des quais de tout autre obstacle comme les poubelles et les panneaux publicitaires avant d'envisager la suppression des abris sur les quais.

Question 3: Est-ce que la Municipalité peut prendre l'engagement d'une amélioration des équipements des stations du m1?

Comme indiqué en préambule, l'aménagement des stations du m1 est de la compétence des tl.

Quant à la Municipalité, pour les arrêts relevant de sa compétence, elle porte également une attention particulière à la qualité globale de l'accueil et y apporte des améliorations progressives, au gré des nouveaux projets.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Esperanza Pascuas.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 31 janvier 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse à la question N° 33 de M^{me} Esperanza Pascuas, déposée le 4 décembre 2018 : « Magasin Denner à la Bourdonnette : fermeture annoncée ? »

Lausanne, le 7 février 2019

Rappel

« Le petit magasin de la chaîne Denner à la Bourdonnette se dirige vers une fermeture. Les habitants ne sont pas informés, et craignent la disparition d'un lieu de rencontre et, bien sûr, d'approvisionnement de proximité pour un quartier relativement enclavé. Il a été question de travaux dans le commerce, particulièrement mal isolé, mais ils ne semblent cependant plus à l'ordre du jour ».

Réponse de la Municipalité

Question 1 : La Municipalité est-elle au courant de la fermeture du magasin Denner de la Bourdonnette ?

La Municipalité a pris connaissance par le biais de M. Philippe Meyer, directeur de la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL) que le Magasin Denner allait fermer. En effet, l'enseigne a mis fin à l'exploitation du magasin et a renoncé à poursuivre la location de cette surface commerciale. Il s'agissait en effet d'une enseigne

« satellite » : Denner louait la surface et la mettait en sous-location à un commerçant indépendant qui était libre notamment d'y proposer d'autres produits en complément de l'assortiment de Denner. La Municipalité souligne l'importance de conserver une mixité fonctionnelle, une des contributrices à la mixité sociale.

Question 2 : Y a-t-il des propositions pour un nouveau commerce dans le quartier, géré par la FLCL ?

Un nouveau commerce d'alimentation générale réouvrira au même endroit. Mais il ne s'agira pas d'un Denner. Des négociations sont en cours pour la reprise de cette surface commerciale. Le calendrier ainsi que les conditions de reprise doivent être discutés dans le courant du mois de février 2019 pour une réouverture prochaine.

Question 3 : Des travaux sont-ils prévus ?

Denner n'ayant pas souhaité payer la remise en état de la ventilation obsolète, cette question a été abordée avec le repreneur qui entreprendra les travaux nécessaires pour une nouvelle ventilation permettant ainsi de garder une température stable afin que les produits puissent être conservés dans de bonnes conditions.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Esperanza Pascuas.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 7 février 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Question écrite de M^{me} Muriel Chenux Mesnier (soc.) et consorts : « Equitas premier bilan et perspectives »

Lausanne, le 12 février 2019

(Signé) *Muriel Chenux Mesnier* et 2 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Laura Manzoni (EàG) et consorts : « Un 13^e salaire pour tout le personnel auxiliaire et mensualisé de la Ville de Lausanne »

Lausanne, le 4 février 2019

(Signé) *Laura Manzoni* et 6 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Améliorer l'information et l'accompagnement des personnes qui s'estiment victimes de mauvais traitements par la police »

Lausanne, le 12 février 2019

(Signé) *Benoît Gaillard* et 2 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Céline Misiego (EàG) et consorts : « Favorisons des camps scolaires écologiques »

Lausanne, le 29 janvier 2019

(Signé) *Céline Misiego* et 8 cosignataires

Communication – Dépôt

Motion de M. Vincent Vouillamoz (CPV) et consorts : « Pour un impôt foncier climatiquement responsable »

Lausanne, le 29 janvier 2019

(Signé) *Vincent Vouillamoz* et 6 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Nicola Di Giulio (PLC) : « Pour une salle de gymnastique à Vers-chez-les-Blanc »

Lausanne, le 29 janvier 2019

(Signé) *Nicola Di Giulio*

Communication – Dépôt

Interpellation de M^{me} Latha Heiniger (soc.) et consorts : « Contrats d’auxiliaire : La Ville est-elle exemplaire ? »

Lausanne, le 5 février 2019

(Signé) *Latha Heiniger*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Roland Philippoz (soc.) et consort : « Sous-location des appartements gérés par le Service des gérances : quels impacts pour la Ville, l’accès à son parc immobilier et son attractivité pour les jeunes ? »

Lausanne, le 12 février 2019

(Signé) *Roland Philippoz* et 1 cosignataire

Communication – Dépôt

Interpellation de M^{me} Caroline Alvarez Henry (soc.) et consorts : « Arbres urbains : des poumons de la ville pour tous les citoyens »

Lausanne, le 12 février 2019

(Signé) *Caroline Alvarez Henry* et 3 cosignataires

Communication – Dépôt

Interpellation Nicola Di Giulio (PLC) : « Afin que nos ponts lausannois ne deviennent plus le théâtre d’actes désespérés – osons les filets anti-suicides »

Lausanne, le 12 février 2019

(Signé) *Nicola Di Giulio*

Plan partiel d’affectation « La Rozavère – Eben-Hézer » concernant les parcelles comprises entre le chemin de Rovéréaz, la limite est de la parcelle n° 3722, le chemin des Mayoresses et les plans légalisés n°s 441 et 688

Abrogation du plan d’extension n° 589 du 15 août 1979, du plan partiel d’affectation n° 642 du 12 mai 1989 et abrogation partielle du plan de quartier n° 455 du 4 juin 1965

Rapport-préavis N° 2018/45 du 11 octobre 2018

Culture et du développement urbain

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Guy Gaudard (PLR), rapporteur : – Je n’ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M^{me} Marie-Thérèse Sangra (V) : – Les Verts ont pris connaissance avec satisfaction de ce préavis concernant La Rozavère et Eben-Hézer. Situées à mi-hauteur sur le chemin de Rovéréaz, ces deux fondations ont déposé, en 2006, un projet de Plan partiel d’affectation (PPA), dont la finalité était de permettre leur développement.

La Fondation La Rozavère gère un EMS. Elle souhaite l’agrandir et moderniser son établissement pour qu’il réponde aux directives cantonales en la matière. La Fondation Eben-Hézer prévoit à moyen terme de construire une salle polyvalente, avec la possibilité d’y faire de la gym et d’avoir des lieux d’accueil, ainsi qu’une aula.

Le PPA La Rozavère - Eben-Hézer abrogera les plans actuels datant de 1979 et 1989, ainsi qu’une partie du plan de quartier de 1965, et adaptera le site à l’état actuel des lieux, de nouveaux secteurs constructibles ayant été libérés suite à l’enfouissement de la ligne à haute tension sous la route d’Oron. La surface qui pourra être bâtie à l’avenir sera in fine augmentée de 75 % par rapport à la situation actuelle.

Le PPA permet aussi d’adapter les dispositions réglementaires par rapport aux exigences actuelles en matière de stationnement notamment, et prend en considération la valeur patrimoniale du site inscrite à l’ISOS, avec un objectif de sauvegarde A, par la protection des édifices recensés, la conservation des éléments constitutifs du site et du paysage, le maintien d’un maximum d’espaces verts en pleine terre et des éléments du parc paysager qui entourent les bâtiments, notamment une allée importante d’arbres ; il veillera aussi à conserver le dégagement au sud, afin qu’il soit préservé de toute construction. Toute la surface s’étend sur périmètre de 4,6 ha, et le nouveau parking qui sera construit se fera en souterrain.

La Rozavère réalise depuis dix ans un programme de modernisation du site, notamment avec l’ouverture d’un restaurant, Les escapades gourmandes. La fondation veut aujourd’hui réaliser un nouveau bâtiment à l’ouest, tout en préservant la vue et le dégagement au sud, pour accueillir 60 lits de gériatrie, avec des espaces communs et administratifs.

Lors de la mise à l’enquête, deux courriers sont arrivés à la Municipalité : une intervention et une opposition. L’intervention a pu être levée après réception et discussion, mais

l'opposition a nécessité de nombreuses négociations entre la Ville et l'opposante. Cela a conduit à deux modifications : le renoncement à la surélévation du bâtiment du SPAH, qui est adjacent à la propriété de l'opposante, et la définition d'une bande inconstructible de 15 m, qui sera végétalisée.

Les Verts saluent ce plan, qui prêle une attention particulière aux qualités du site, tant paysagères que patrimoniales. La densification de l'ancienne campagne du Devin se fera en respectant l'histoire du site. Même si nous regrettons la modification du PPA, en raison du renoncement à l'étage supplémentaire initialement souhaité par La Rozavère, qui signifie concrètement la perte de 15 lits en EMS, nous félicitons la Municipalité pour les négociations effectuées, qui ont conduit à un accord permettant d'aller de l'avant. Nous saluons aussi la volonté de la commission de favoriser une végétalisation des lieux avec des espèces indigènes.

Il reste toutefois un aspect qui n'a pas été suffisamment pris en compte aux yeux des Verts. Il s'agit des exigences énergétiques, qui, à notre avis, doivent à l'avenir être prises avec davantage de sérieux par la Municipalité. En réponse aux inquiétudes de la population sur le réchauffement climatique, et en particulier des jeunes, qui l'ont encore rappelé ces dernières semaines par leur manifestation, et tout à l'heure par la manifestation silencieuse, lorsque nous sommes entrés ici, il nous semble nécessaire que les politiciens soient cohérents avec leurs engagements, tout particulièrement dans le domaine du bâtiment, en visant un objectif de consommation énergétique aussi bas que possible. Il est important de rappeler que la durée de vie d'un bâtiment neuf est de huitante ou cent ans, ce qui justifie amplement de pouvoir poser des objectifs ambitieux. On rappelle aussi que le chauffage des bâtiments constitue le premier enjeu de la transition énergétique, et lorsque l'on prend des options d'isolation maximale et d'énergies renouvelables, finalement, on diminue les charges de gestion de l'immeuble, avec des coûts moins élevés.

Pour un EMS en particulier, en cas de canicule – ce qui risque de se reproduire de plus en plus souvent –, il est particulièrement important que les bâtiments soient performants au maximum. Les Verts, pour qui la protection du climat est une des préoccupations majeures, veilleront à l'avenir à ce que les planifications à Lausanne soient exemplaires sur le plan de l'énergie et des ressources naturelles. Nous souhaitons donc déposer un amendement pour compléter l'article 25 du règlement du PPA.

Amendement

Les nouvelles constructions doivent satisfaire le standard Minergie-P-Eco ou obtenir une performance équivalente.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – En 2017, La Rosavère fêtait ses 130 ans au service des aînés. A cette occasion, l'institution publiait une intéressante brochure retraçant son histoire. Je pense que la majorité des membres présents dans cette salle ne connaissent pas l'historique de La Rosavère. Je vais donc vous faire un résumé.

Grâce à des fonds privés, l'acte constitutif d'une institution, nommée alors Asile de vieillards pauvres et malheureux de Lausanne, est signé le 12 mars 1887. Son existence ne commence pas à Chailly, mais à Prilly. La maison louée compte vingt lits dans neuf chambres, et trois chambres pour le personnel et l'infirmerie. Très vite, on doit refuser de nouveaux résidents. Grâce à des dons et des legs, le comité cherche et trouve un terrain permettant la construction d'une maison, je cite, « à proximité de Lausanne, mais avec une situation champêtre et tranquille ». Ce sera à Chailly, chemin de Rovéréaz, car tel était Chailly à la fin du XIX^e siècle. La construction du nouveau bâtiment est terminée en 1898. Celui-ci doit accueillir quinze hommes et quinze femmes. Mais le nombre de résidents augmente d'année en année, et le comité, qui avait fixé le nombre maximum de résidents à trente-cinq, voit le nombre de ceux-ci passer à trente-huit.

Un nouveau bâtiment, réservé aux vieillards incurables, ouvre en 1908. A la fin de cette même année, l'asile compte déjà cinquante-neuf pensionnaires. En 1939, le premier

changement de nom intervient. Les termes « pauvres » et « malheureux » disparaissent ; la nouvelle dénomination est « Asile de vieillards de Chailly, Lausanne ». A la fin de 1949, le troisième pavillon est inauguré. En 1954, l'établissement change à nouveau de nom et devient « Maison – et non plus asile – de vieillards de Chailly, Lausanne ». A la fin de 1967, l'effectif est de 110 pensionnaires. Un nouveau bâtiment de ce qui sera devenu entre-temps La Rozavère, anagramme de Rovéréaz, est inauguré en 1992. A la fin de cette année, on compte 132 pensionnaires ; 111 personnes travaillent alors dans l'institution, passant à 121 en 1995.

Des travaux importants de rénovation ont eu lieu dans les bâtiments historiques, afin d'atténuer les écarts avec le confort du nouveau bâtiment. En 1999, par mesure d'économies, l'Etat veut supprimer une vingtaine de lits, considérés comme non conformes, sur les 83 que compte le bâtiment Rzsavère 1, ce qui représentait un manque à gagner de plus de 1 million, alors que La Rozavère venait de faire des travaux de rénovation pour plusieurs millions. Finalement, seules trois chambres seront fermées.

En 2002, la nouvelle présidente du conseil de fondation réorganise en profondeur La Rozavère et sort du modèle paternaliste ; elle développe l'informatique, afin de répondre aux exigences de l'Etat, tant en ce qui concerne les statistiques que la comptabilité, ainsi que pour gérer les dossiers informatiques des résidents. Grâce à ces modifications, l'EMS sera alors certifié ISO2000.

La nouvelle présidente cherche également des moyens de faire baisser les pressions budgétaires que l'Etat fait peser sur les EMS. Un nouveau directeur est nommé suite au subit décès de la directrice de l'institution. Cette arrivée, ainsi que celle d'un nouveau président du conseil de fondation, marque le début d'une série de transformations importantes. Le dossier des transformations du site est repris dans la rénovation de l'aile est du bâtiment, Rozavère 1. Le vénérable bâtiment est doté de chambres plus confortables, d'une salle à manger et d'un nouvel ascenseur.

En 2012, à la demande du Conseil d'Etat, le conseil de fondation crée une structure de préparation et d'attente à l'hébergement, la SPAH. La structure ouvre ses portes au début de l'année 2014. Le nouveau bâtiment qui sera construit, si le Conseil communal accepte le présent préavis, permettra d'avoir dix-huit lits supplémentaires, qui compenseront les quinze qui ne seront pas construits sur l'étage supplémentaire de la SPAH, de transformer les chambres doubles en chambres simples, et de repenser à terme l'utilisation du bâtiment historique à l'ouest de la parcelle, où des appartements protégés seront aménagés.

A la fin des travaux, la capacité d'accueil sera de 180 lits de long séjour et de 30 lits au SPAH. Dans le futur, de nouveaux aménagements permettront d'ouvrir des divisions de psychiatrie de l'âge avancé pour répondre à une demande croissante. Le préavis 2018/45 concerne également Eben-Hézer, mais cette fondation n'a pour l'instant aucun projet d'extension. Les négociations durent depuis dix ans, alors que les demandes d'hébergement en EMS vont croissant, notamment pour La Rozavère.

Le SPAH et sa non-élévation, objet ayant fait l'objet de négociations avec une voisine afin qu'elle retire son opposition, ont été acceptés par le Canton. Le nombre de places de parc est en dessous des normes : pas de places supplémentaires par rapport aux places actuelles. Le conseil de fondation a âprement négocié avec le personnel, afin que celui-ci renonce à venir en voiture lorsque cela est possible. En commission, un commissaire a affirmé qu'il est facile de monter le chemin de Rovéréaz avec un vélo électrique. Mais il faut relever que les résidents des appartements protégés ne vont pas se déplacer à vélo, que les enfants des résidents qui viennent leur rendre visite sont, en général, plus proches de 60 ans que de 40, et qu'ils sont souvent accompagnés de leurs propres enfants.

Les constructions respectent et respecteront toutes les normes écologiques, avec, entre autres, des panneaux solaires. Comme dit précédemment, il y a actuellement un manque de places en EMS. L'agrandissement est lié à l'application des normes cantonales, qui veulent que l'on transforme des chambres à deux lits en chambres à un lit, avec des salles de bain.

En ce qui concerne les deux amendements déposés par M^{me} Sangra après que la commission ait siégé, je ferai les remarques suivantes, qui ont été appuyées par un mail reçu de M. le syndic et par tous les commissaires. Concernant les normes énergétiques, les standards fixés par l'Etat en l'espèce vont au-delà de la loi. Quant au deuxième amendement, outre le problème technique, il pose un problème de sécurité pour les deux établissements concernés. Eben-Hézer accueille des personnes déficientes, atteintes parfois d'autisme ou de troubles psychiques, qui ne sont pas toujours conscientes des dangers. La Rozavère accueille des personnes affaiblies. Recréer, comme le demande M^{me} Sangra, des microbiotopes utiles à la faune et à la flore peut être dangereux, même pour des personnes ayant encore toutes leurs facultés. On peut se noyer dans 10 cm d'eau ; un tel drame s'est d'ailleurs produit dans un autre EMS lausannois. De plus, cela attire moustiques et guêpes, qui peuvent également être nuisibles pour les résidents. Faut-il sacrifier aux gadgets écologiques la sécurité et le bien-être des résidents de deux institutions ?

En guise de conclusion, je citerai un ancien directeur : « Il faudra admettre une fois qu'il est temps de renvoyer l'ascenseur à des aînés qui nous l'ont envoyé en son temps. Ils ont beaucoup fait, avec des moyens très modestes, mais ils l'ont fait. Jusqu'où sommes-nous prêts à faire, à notre tour, les mêmes efforts ? »

Le président : – Je me permets de préciser que nous n'avons qu'un seul amendement de M^{me} Sangra.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – En remarque liminaire, j'aimerais dire que ce qui paraissait un PPA relativement simple, sans grandes oppositions dans la forme et dans le fond, s'est mué, au fil de son étude et au fil du temps, en quelque chose de relativement compliqué, pour ne pas dire embrouillé, par toutes les adjonctions qui lui ont été faites. Comme l'a très bien expliqué M^{me} Longchamp, au départ, la question était simple : on a une parcelle de 4,6 ha – 46 000 m² ; ce n'est pas rien –, sur laquelle il y a deux institutions, Eben-Hézer et La Rozavère. Eben-Hézer n'a pas de projet à court et à moyen terme, La Rozavère oui : 66 chambres nouvelles pour répondre à un besoin avéré ; nous vieillissons tous, moi le premier.

En commission, il nous a été dit que nous avons affaire à une opposition d'un voisin, qui est parfaitement dans son droit, qui s'effraie de ce qu'une partie des chambres supplémentaires du SPAH induirait une rehausse non négligeable du bâtiment, et c'est une chose qui leur apparaît insupportable ; nous n'avons pas à discuter de la façon dont cela leur apparaît. De plus, ils souhaitent avoir une bande inconstructible entre leur propriété et la trémie d'accès au parking souterrain. Jusque-là, on peut se comprendre.

Le fait est que, comme le syndic nous l'a parfaitement expliqué, soit l'on entre en négociation et en transaction et on cherche un arrangement, parce qu'un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès, et on peut avancer, soit on se bloque, on va au tribunal, on perd deux ans, et puis on fait en sorte que, pour tous les projets dans ce quartier, on ait de gros problèmes procéduriers. L'action conjointe de M. le président de la commission, de M. le syndic et des représentants de l'administration nous ont convaincus que nous pouvions entrer dans cette négociation, aussi pénible soit-il – en tout cas pour moi – de se priver de quinze chambres à une époque et à un endroit où, véritablement, nous avons un quartier fait pour ce type d'institution.

Concernant l'amendement qui est venu après, il est plus discutable sur la forme et sur le fond. Sur la forme, parce que la pratique du Conseil communal fait que nous avons toujours une certaine réserve lorsqu'un amendement nous est proposé après les travaux et le vote de la commission, et arrive comme cela en plénum. Cela donne le sentiment que la commission n'a pas fait correctement son travail, qu'elle a été oublieuse et que quelque chose d'important est venu après.

Sur le fond, en mon nom personnel et au nom de mon groupe, d'expérience, pour avoir participé non seulement à d'autres PPA, mais aussi à d'autres crédits pour modification et réadaptation de constructions de bâtiments, la quête du Graal d'avoir le top du top au

niveau des normes Minergie nous conduit, pour un 3 % ou 4 % de perfectionnisme supplémentaire, à avoir une dépense d'énergie grise d'en tout cas 15 % ou 20 %. Il y a donc, au niveau de la logique du raisonnement, quelque chose qui, personnellement, m'échappe. Nous devons être un peu moins doctrinaires et un peu plus réalistes et prendre en compte le fait que cette énergie grise ne va pas dans le sens d'une protection globale de l'environnement.

Quant à l'autre, qui consistait à rassembler les eaux pluviales dans un bassin de décantation, là aussi, M^{me} Longchamp a expliqué très clairement qu'il faudrait véritablement grillager le ruisseau et le ou les bassins, ce qui irait à l'encontre du but recherché, qui est que ces personnes, leurs familles, les visiteurs et les enfants puissent s'ébattre dans ce parc, qui est au demeurant admirable.

Notre groupe vous recommande d'accepter ce PPA. Cela n'a que trop duré. Il faut que les travaux puissent démarrer, mais, concernant les deux amendements, nous y sommes opposés, pour les raisons que je viens de vous expliquer.

Le président : – Je précise encore une fois la situation : il y a eu un amendement en commission, qui est la conclusion 1b du rapport de commission, qui a été accepté par la commission par 9 oui et 1 abstention ; celui-là sera donc voté comme faisant partie de l'objet amendé par la commission. Il peut y avoir d'éventuels échanges de courriels entre conseillers communaux entre les séances de commission et les séances de plénum, mais, ce soir, un seul amendement de M^{me} Sangra a été déposé, celui qui est affiché à l'écran, et qui concerne l'aspect énergétique. Il n'y a pas d'amendement concernant la gestion des eaux.

M. Roland Philippoz (soc.) : – C'est difficile de prendre la parole après trois interventions aussi complètes. Je vous donne tout de même la position du groupe socialiste.

Ce PPA vise à donner à ces deux institutions la possibilité de valoriser leur parcelle pour répondre à la fois aux besoins de leurs usagers, aux exigences de l'Etat concernant la mise à niveau de leurs locaux et satisfaire aux normes d'hébergement, en augmentant ainsi l'offre en lits d'EMS, dont nous aurons de plus en plus besoin dans la région lausannoise. L'offre de La Rozavère se portera ainsi à 150 lits, contre 118 actuellement, neuf appartements protégés et trente lits d'attente. Eben-Hézer n'a pas de projet d'extension pour l'instant, mais elle pourra développer des locaux pour les activités communautaires – salle de spectacle – et pour l'accueil de jour. On perçoit bien l'importance des enjeux pour ces deux institutions, qui auront ainsi la possibilité de mieux répondre à la demande et d'offrir une nette amélioration de la qualité de la prise en charge de leurs résidents.

Initiée en 2006, la réflexion sur le PPA a abouti au préavis qui nous est soumis. Il est le fruit de longues négociations avec les opposants, et le compromis trouvé satisfait les parties. On doit vraiment saluer l'effort accompli et l'engagement de la Municipalité pour y parvenir. L'engagement à retirer l'opposition dépend de l'acceptation par notre Conseil de l'arrangement négocié par la Municipalité.

L'amendement voté en commission sera bien évidemment accepté par notre groupe. Par contre, et c'est bien là que le bât blesse, nous n'avons pas pu discuter de l'impact de l'amendement proposé ce soir. Pour ma part, je ne suis pas un expert en économie d'énergie dans les bâtiments et je souhaiterais avoir des explications un peu plus précises sur les conséquences de cet amendement, soit les coûts, l'éventuelle nécessité de remettre le projet à l'enquête publique ou si cela pouvait avoir un autre impact qui nous échappe maintenant. Mais le groupe socialiste soutiendra le préavis et l'amendement voté en commission.

M. Johan Pain (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche soutient ce préavis et remercie la Municipalité pour son travail, surtout pour les longues négociations avec l'opposante.

Evidemment, on peut se faire une réflexion, soit qu'un intérêt personnel et privé peut l'emporter sur l'intérêt public, avec comme conséquence une diminution de quinze lits par rapport au projet initial ; mais il n'y avait pas d'autre choix. C'est un regret. On en a

débatu en commission, et c'est vrai qu'il n'y avait pas d'autre alternative. C'est simplement un constat. Evitons peut-être à l'avenir que des intérêts personnels et privés prennent la main sur les intérêts publics.

Concernant l'amendement, c'est vrai qu'on ne l'a pas discuté. On soutiendra celui qui a été adopté par la commission. Sur celui-ci, sur le principe, le groupe Ensemble à Gauche serait favorable, mais il serait intéressant d'avoir des explications complémentaires, pour avoir une meilleure compréhension des enjeux.

M. Axel Marion (CPV) : – Le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux soutient ce rapport-préavis.

Je reviens sur les deux points qui ont été développés par M. Pain. En effet, il y a eu ce débat sur l'arbitrage avec la voisine qui s'opposait à la surélévation du bâtiment de La Rozavère. Cela a fait l'objet d'une discussion et on peut effectivement se demander s'il était juste de transiger et s'il était possible pour la Municipalité de gagner sur ce point devant un tribunal ; mais il était clair que cela repoussait le projet. Finalement, l'enjeu était de dire que mieux valent quinze lits maintenant que trente lits hypothétiques plus tard, voire pas de lit du tout, si le projet était retoqué. C'est un cas de conscience, et je crois que tous les commissaires l'ont ressenti.

Concernant l'amendement proposé, merci, monsieur le président, d'avoir précisé les choses. En l'occurrence, il arrive maintenant et on est tous un peu dans l'expectative ; notre groupe attend aussi les déterminations de la Municipalité pour arrêter sa position. Nous pouvons dire que, dans le cadre d'un PPA, inscrire un standard sous une forme clairement définie peut être problématique, car, comme ce plan d'affectation est destiné à durer un certain nombre d'années, voire de décennies, cela peut amener de la confusion si les standards dépassent largement, par exemple, le standard Minergie-ECO. Il peut donc y avoir un problème formel et contre-productif, sachant que, comme cela a été dit par ailleurs, la Municipalité et les services de l'Etat sont attentifs à ce que les standards les plus élevés soient appliqués. Il nous paraît que cet amendement est un peu superfétatoire, voire contre-productif, mais nous attendons d'en savoir plus de la bouche du syndic pour arrêter définitivement notre position.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je vous donne la position du groupe PLC qui, j'espère, sera exemplaire par sa brièveté. Nous soutenons les conclusions modifiées par la commission et nous nous opposons à l'amendement de M^{me} Sangra.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je reviens sur les deux amendements que j'ai cités. Etant donné que M^{me} Sangra nous a fait un long mail pour nous dire qu'elle allait déposer deux amendements après que la commission ait siégé, je pouvais m'attendre, et je m'attends toujours, à ce qu'elle dépose un deuxième amendement lors des conclusions concernant la récolte des eaux. Elle ne nous a pas dit qu'elle renonçait à le faire.

Concernant l'amendement affiché, si le Conseil l'accepte, et j'en ai discuté avec des membres du conseil de fondation de La Rozavère, cela veut dire qu'il faut refaire des plans, rédiger un nouveau préavis et, surtout, cela va coûter beaucoup plus cher à l'institution. Il faut donc tenir compte de cela avant de l'accepter. Je vous annonce que le groupe PLR refusera cet amendement, ainsi que le deuxième, au cas où il serait déposé.

M^{me} Marie-Thérèse Sangra (V) : – D'abord, je voudrais présenter mes excuses aux commissaires, dont M^{me} Longchamp et M. Chollet. Effectivement, je vous avais annoncé que j'allais déposer deux amendements après la séance de commission. Puis, nous avons reçu une réponse de M. Junod et, sur la base de sa réponse, il m'a semblé tout à fait logique de renoncer à cet amendement sur les milieux humides pour des motifs de sécurité.

Par contre, j'ai maintenu l'amendement sur les performances énergétiques. Si vous lisez l'article 25 du PPA, sous Energie, il est écrit : « Tout nouveau projet de construction doit favoriser une utilisation rationnelle et durable de l'énergie ». Voilà une formulation

complètement vague, qui ne permet pas de préciser les ambitions énergétiques que nous voulons avoir.

Mesdames et messieurs, face au dérèglement climatique, nous n'avons plus le choix. Nous devons mettre l'écologie au premier rang de nos priorités et de nos actions. C'est bien notre tâche à nous, politiques, de mettre en place des conditions-cadres qui permettront, dans la marge de manœuvre qui nous appartient, de limiter le réchauffement, pour que la planète reste habitable. On sait que, pour cela, on parle d'un réchauffement d'un ou deux degrés, à la condition que nous mettions en place des mesures drastiques, ce que nous n'avons pas encore commencé à faire. Pour l'heure, nous sommes sur un réchauffement de plus de cinq degrés.

Il faut cesser de faire croire que nos revendications sont dogmatiques et qu'elles sont l'apanage de doux rêveurs. Aujourd'hui, nous devons prendre des mesures politiques, concrètes, coûteuses, contraignantes, impopulaires, mais elles sont indispensables. C'est notre responsabilité en tant que politiques, c'est notre devoir. Plus nous attendrons, plus le coût sera élevé.

Je reviens sur la question du label Minergie-P-ECO. On pourrait très bien écrire « les nouvelles constructions doivent satisfaire, au minimum, au standard Minergie-P-ECO ou à une performance équivalente », si on pense que d'ici les prochaines années, le label Minergie-P-ECO sera dépassé et amélioré ; c'est possible.

Personnellement, je pense qu'il n'est pas du tout sûr qu'une nouvelle mise à l'enquête soit nécessaire. Ce sera le cas seulement si les modifications énergétiques apportent des modifications au bâti, donc un impact sur le territoire. Pour la pose de panneaux photovoltaïques supplémentaires, par exemple, l'article 18 a) de la Loi sur l'aménagement du territoire permet d'en ajouter sans mise à l'enquête. Pour des questions d'isolation, il n'y a en général aucune modification ou transformation de l'aspect du bâtiment. Pour toutes ces raisons, je pense qu'il ne sera pas nécessaire de faire une nouvelle mise à l'enquête si on applique ces critères.

M. Daniel Dubas (V) : – J'apporte quelques éléments en complément à ce qu'a dit ma collègue, Marie-Thérèse Sangra.

Pour répondre à M. Chollet, vous dites que les constructions Minergie-P engendrent beaucoup plus d'énergie grise, mais sachez que l'énergie grise est comprise dans le calcul d'énergie P-ECO ; c'est donc une fausse affirmation. Si des acteurs comme la Confédération ne construisent aujourd'hui plus que du Minergie-P-ECO, c'est justement que, sur l'ensemble du cycle de vie de ces bâtiments, cela revient moins cher. Il y a plus d'investissement au départ, mais, sur l'ensemble du cycle de vie, il y a moins de coûts pour le fonctionnement, pour le chauffage et pour le refroidissement ; c'est donc largement compensé, c'est même surcompensé.

Concernant l'amendement, on peut discuter de sa pertinence. Madame Longchamp, vous avez dit que si ce PPA était amendé dans le sens que propose M^{me} Sangra, cela pourrait avoir comme conséquence que cette fondation doive construire selon des normes plus élevées que ce qu'elle prévoit de faire, ce qui m'étonne un peu. Si vous lisez attentivement le règlement d'application de la Loi cantonale sur l'énergie, vous trouvez la chose suivante : « Les nouvelles constructions et les bâtiments à rénover dont l'Etat de Vaud est propriétaire, ou dans lesquels il a une participation financière majoritaire, doivent satisfaire, en plus des exigences de la loi et du règlement, aux contraintes suivantes :

^aPour les nouvelles constructions, le standard Minergie-P-ECO ou une performance équivalente ».

Donc, de toute façon, il ne sera pas possible de construire avec un standard énergétique plus bas sur ce site.

Ce qui est vraiment important pour nous, c'est que la Municipalité intègre les aspects écologiques dans les planifications des PPA à l'avenir de façon beaucoup plus systématique. C'est la raison pour laquelle nous allons déposer un postulat la semaine prochaine demandant un certain nombre de choses.

M. Roland Philippoz (soc.) : – J'ai une question sur la forme. M^{me} Sangra a adressé deux projets d'amendements aux commissaires, qui ont reçu une réponse « officielle » de M. le syndic. Quel est le statut de ces échanges de mails et est-ce qu'on doit les joindre en annexe au rapport de la commission ? Ou est-ce que la commission devrait siéger une nouvelle fois pour les intégrer à ses travaux ?

Le président : – A partir du moment où ils ne font pas partie du préavis ni du rapport de commission, et que tous les conseillers n'ont pas été informés, ils n'ont pas de statut particulier. Ce sont des discussions informelles entre commissaires et la Municipalité. Donc, aujourd'hui, nous avons bien un amendement, celui projeté.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je reviens sur les propos de M. Dubas. Ce que vous avez lu, monsieur Dubas, correspond à l'amendement, donc cet amendement n'est pas utile, donc M^{me} Sangra peut très bien le retirer.

M. Grégoire Junod, syndic : – J'aimerais d'abord remercier le Conseil et les différents groupes de leur soutien à ce préavis, qui est effectivement important pour les deux fondations concernées, qui sont des fondations d'utilité publique, qui pourront ainsi développer leurs activités. Vous savez toutes et tous à quel point il est important de développer ces institutions et à quel point nous avons besoin dans ce canton, et en particulier à Lausanne, de construire des lits d'EMS et d'avoir des structures sociales adaptées, qui répondent à des besoins évidents de vieillissement de la population, qui sont un des principaux défis auxquels nous sommes confrontés.

J'en viens maintenant à l'amendement de M^{me} Sangra. Tout d'abord, nous la remercions de ne pas avoir déposé les deux amendements qu'elle envisageait de déposer. Je relève tout de même un point de forme important. Les plans partiels d'affectation sont des dispositions légales réglementaires ; si nous avons des débats en commission, c'est précisément pour que nous puissions discuter d'éventuels amendements. En effet, les dispositions réglementaires sont opposables à des tiers propriétaires, et si des modifications doivent intervenir, il peut être utile, et cela se fait couramment, que nous prenions une séance de commission de plus, de manière à pouvoir consulter la société propriétaire, ainsi que le Service juridique, pour voir dans quelle mesure les amendements sont recevables et s'ils impliquent une nouvelle mise à l'enquête publique en cas de refus par la société propriétaire.

Ce sont des questions importantes, et cela l'est d'autant plus concernant le sujet dont nous parlons, puisqu'il s'agit de constructions de lits d'EMS, et que l'une des deux fondations est relativement pressée. Le projet a déjà pris beaucoup de temps en raison des oppositions ; vous avez eu l'occasion d'évoquer les négociations difficiles et longues que la Commune a eues avec un des propriétaires voisins, de manière à ce que l'on trouve un compromis. Nous serions très ennuyés si nous devions repartir pour un tour, avec une mise à l'enquête publique complémentaire, qui impliquerait de toute manière un retard du projet, mais qui pourrait impliquer un retard important si de nouveaux recours devaient être déposés. Ces questions font partie des travaux en commission sur les dispositions réglementaires. C'est moins important quand il s'agit d'adopter une réponse à un postulat ou des dépenses, mais quand il s'agit de dispositions réglementaires, les travaux de commission ont vraiment tout leur sens.

J'entends bien, madame Sangra, votre préoccupation concernant les questions environnementales, mais je me demande pourquoi ces préoccupations n'étaient pas existantes quand on en a parlé en commission, où il n'y a eu aucune question à ce sujet. Je le regrette, parce que nous aurions pu prendre le temps d'examiner ces amendements. Vous déposez maintenant un nouvel amendement. Là encore, je regrette que vous n'ayez pas pris

la peine de me le transmettre aujourd'hui dans l'après-midi. Nous aurions pu consulter notre Service juridique et la société propriétaire, de manière à pouvoir voir dans quelle mesure il peut ou non impliquer une remise à l'enquête publique, ou une enquête publique complémentaire de l'ensemble du projet, ce qui, là encore, serait ennuyeux.

Je reprends ce qui a été dit par M. Dubas. Cet amendement, et c'est là qu'il est un peu problématique, enfonce des portes ouvertes, puisque, s'agissant de bâtiments et de fondations subventionnées par l'Etat de Vaud, ils sont soumis au respect des normes et des règles fixées par l'Etat, qui impose précisément le respect des normes Minergie-P-ECO. Il n'y a donc aucune plus-value écologique avec cet amendement, car il enfonce des portes ouvertes s'agissant des nouvelles constructions qui seront réalisées sur cette parcelle, mais il fait tout de même courir un petit risque juridique.

Je ne peux pas vous affirmer ce soir de manière péremptoire qu'il faudra une nouvelle enquête publique ; ce serait faux de le dire. Je peux simplement vous dire que j'ignore si, oui ou non, elle pourrait être nécessaire. Cela fait tout de même courir un risque au projet. Et, encore une fois, je regrette que l'on n'ait pas eu l'occasion d'en parler plus tôt ; cela nous aurait permis d'anticiper les choses et de trouver un compromis qui, sur le fond, n'a à mon avis pas beaucoup de sens, puisque nous sommes les uns et les autres d'accord sur les objectifs énergétiques. L'Etat est lui-même d'accord, puisqu'il impose le respect des standards que vous avez évoqué – et il a bien raison de le faire – aux bâtiments et aux fondations qu'il subventionne pour de nouvelles constructions.

Maintenant, j'entends aussi votre argument s'agissant des PPA en général ; vous évoquez cette question qui est effectivement importante. Nous veillerons aussi, dans les futurs plans partiels d'affectation que nous allons élaborer, à trouver des dispositions permettant de garantir des standards énergétiques élevés, avec quelques nuances. Quand on a des rénovations, c'est différent d'agir sur un secteur patrimonial et de construire de nouveaux bâtiments ; mais il y a évidemment une préoccupation pour que nous puissions garantir les meilleurs standards énergétiques sur les nouvelles constructions. Nous l'avons fait aux Plaines-du-Loup, donc nous pouvons aussi le faire sur des parcelles privées et sur des projets privés, et nous y serons attentifs. Encore une fois, sur ce projet, il faut admettre que l'amendement n'a pas de portée réelle sur ses qualités environnementales, mais il nous fait courir un petit risque, que j'ai de la peine à évaluer maintenant, mais un petit risque juridique sur une éventuelle mise à l'enquête supplémentaire.

M^{me} Marie-Thérèse Sangra : – Oui, en effet, je regrette un peu ces va-et-vient ; ce n'était pas très judicieux. Contrairement à ce que vous avez dit, la question a été abordée en séance de commission, et le chef du Service de l'urbanisme a très rapidement coupé court à la discussion en disant que non, qu'on n'allait pas s'encombrer de ce genre de label. C'était vraiment une réponse stupéfiante, qui m'a un peu refroidie sur le moment et empêchée de poursuivre la discussion.

Ce qui me gêne particulièrement, c'est que l'article 25 est lacunaire et vide de contenu. Je trouve donc important de le concrétiser en précisant qu'il faut ce label Minergie-P-ECO. Et si, comme vous le dites, c'est déjà une exigence, tant mieux, on ne risque strictement rien. Mais, comme vous dites en même temps qu'il y a un risque – c'est un discours contradictoire –, il me semble important que les règlements des PPA aient des ambitions affichées, concrètes, que l'on sache de quoi on parle, et que ce soit de plus en plus le cas à l'avenir. C'est pourquoi je maintiens cet amendement.

M. Grégoire Junod, syndic : – Madame Sangra, nous sommes d'accord sur le fond. Encore une fois, je dis que j'ai de la peine à comprendre pourquoi cet amendement n'a pas été déposé en commission. Nous aurions pu fixer une séance de plus, et ainsi consulter la société propriétaire et le Service juridique pour voir si cela impliquait ou non une mise à l'enquête supplémentaire. On l'aurait fait volontiers, et je pense d'ailleurs qu'on aurait trouvé un terrain d'entente, parce que cela correspond effectivement au respect des normes

cantoniales. De ce point de vue, votre amendement enfonce une porte ouverte, il n'apporte aucune plus-value écologique.

Maintenant, ce travail n'a pas été fait parce que vous n'avez pas déposé votre amendement en commission, et que vous l'avez encore modifié cet après-midi, semble-t-il. J'en prends acte, mais je ne peux simplement pas vous répondre du point de vue juridique aujourd'hui. Encore une fois, je n'affirme pas qu'il faut une nouvelle mise à l'enquête publique, mais c'est différent de respecter les normes cantonales ou de modifier un article d'un Plan partiel d'affectation. De ce point de vue, il y a une petite incertitude sur les conséquences de l'amendement sur le projet.

La discussion générale est close.

La discussion sur le règlement n'est pas utilisée.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement Marie-Thérèse Sangra est refusé par 59 voix contre 16 et 10 abstentions.

M. Guy Gaudard (PLR), rapporteur : – La conclusion 1, amendée, a été acceptée à l'unanimité. La conclusion 1b a été acceptée par 9 oui et 1 abstention, et la conclusion 2 a été acceptée à l'unanimité.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je me suis abstenue en commission, parce que le mot « engazonner » a été supprimé. Cela devient un comble que l'on nous dise ce que l'on doit manger et ce que l'on doit faire. Bientôt on nous dira comment s'habiller. Maintenant, les propriétaires ne pourront plus engazonner leur jardin. Je trouve cela un peu gros et c'est pourquoi je me suis abstenue.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Les conclusions N°s 1, 1b et 2 sont adoptées avec 1 abstention.

M. Guy Gaudard (PLR), rapporteur : – La conclusion 3 a été acceptée à l'unanimité.

La conclusion N° 3 est adoptée à l'unanimité.

M. Guy Gaudard (PLR), rapporteur : – La conclusion 4 a été acceptée par 9 oui et 1 abstention.

La conclusion N° 4 est adoptée à l'unanimité.

Les conclusions N°s 5 à 8 sont adoptées à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/45 de la Municipalité, du 11 octobre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter les modifications suivantes du plan partiel d'affectation « La Rozavère – Eben-Hézer » :
 - la cote d'altitude de l'aire d'implantation sud-est est abaissée de 623.00 m à 619.00 m et le périmètre d'implantation est modifié pour le faire correspondre à l'emprise du bâtiment existant ;
 - l'alinéa suivant est ajouté à l'article 14 du règlement du PPA : « Une bande de verdure doit être garantie et plantée d'arbres et d'arbustes au sud de la parcelle n° 3552 » ;

- 1b. d'adopter l'amendement accepté en commission modifiant l'art. 14 al.1 :
 - au minimum 5'000 m² de la parcelle n° 3552 et 7'500 m² de la parcelle n° 3706 doivent rester végétalisés en pleine terre, c'est-à-dire en surfaces vertes et arborées avec des essences indigènes, prairies, plates-bandes, plantages, etc., sans construction souterraine.
2. d'adopter comme fraction du Plan général d'affectation le plan partiel d'affectation « La Rozavère – Eben-Hézer » concernant les parcelles comprises entre le chemin de Rovéréaz, la limite est de la parcelle n° 3722, le chemin des Mayoresses et les plans légalisés nos 441 et 688, tel qu'amendé selon le chiffre 1 des conclusions du présent préavis ;
3. d'abroger le plan d'extension n° 589 du 15 août 1979, le plan partiel d'affectation n° 642 du 12 mai 1989 et partiellement le plan de quartier n° 466 du 4 juin 1965 ;
4. de prendre acte que l'observation et l'opposition déposées durant l'enquête publique, décrites aux points 9.1 et 9.2, ont été retirées par leurs auteurs ;
5. de donner à la Municipalité les pleins pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
6. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
7. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction culture et développement urbain, rubrique n° 1930.0.331.0, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 5 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
8. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus au chiffre 5 des présentes conclusions à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Construction de la nouvelle usine de production d'eau potable « Saint-Sulpice II » Demande de crédit

Rapport-Préavis N° 2018/48 du 11 octobre 2018

Sécurité et économie

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M^{me} Anne Berguerand (V), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Permettez-moi tout d'abord de témoigner de l'intérêt de tous les membres de la commission à se rendre sur place, à visiter cette usine, à avoir toutes les explications nécessaires. A l'issue de cette visite et de l'étude de ce préavis, fort complet, parfois complexe, je dégage quelques réflexions, que je vous soumetts.

Tout d'abord, l'usine actuelle, qui a 40 ans, qu'on nous décrit comme obsolète, serait considérée dans la plupart des pays du monde comme un bijou de technologie et dans un excellent état. L'usine projetée aura des filtres, des préfiltres, une filtration sur charbon actif, de l'ultrafiltration et de la nanofiltration. Cela signifie que les filtres deviennent tellement fins qu'ils retiennent même les particules du nanogramme, donc 10⁻⁹, c'est-à-dire

non pas un millionième de gramme, mais un milliardième de gramme. Cela signifie que l'eau ne passera pas naturellement dans ces filtres, il faut la pousser. Résultat des courses : 900 000 francs supplémentaires de courant électrique pour pousser cette eau, qui, décidément, ne veut pas passer.

De plus, il faudra reminéraliser l'eau ; elle aura été tellement bien nanofiltrée, qu'elle sera déminéralisée. Et pour quelle utilisation ? Soyons honnêtes, seulement 2 % de cette eau passera réellement au travers du corps humain. Le 98 % autre sert à tirer la chasse, à la salle de bains, à laver les rues, à faire du béton, à faire l'industrie et, dans ces 2 %, la bonne moitié qui passe à travers le corps humain est en provenance de bouteilles que l'on a achetées, qui ont été fabriquées et qu'il faudra éliminer. Nous allons donc nanofiltrer cette eau parce que seul le meilleur est bon, pour qu'une infime petite partie passe au travers du corps humain. Je crois que, plus pur, plus parfait, on ne trouve pas, mais cela coûte. Je voulais partager cette réflexion avec vous.

Nous avons donc des exigences contradictoires. D'une part, nous voulons nous rapprocher de la nature, nous avons un organisme dont nous nous plaignons qu'il ne réagit plus naturellement aux diverses agressions, et, d'autre part, nous voulons vivre dans un environnement – ici, c'est pour l'eau, mais cela peut aussi être pour d'autres choses – le plus stérile possible. Bref, lorsque nous ouvrons notre robinet et que nous laissons couler de l'eau, pensons tout de même à ce que cela coûte en travail et en investissement pour avoir une eau dont on peut garantir qu'elle n'a rien à rougir, sans jeu de mots, par rapport à l'eau en bouteille.

Encore une petite remarque, avec un clin d'œil – je pense que M. Apothéloz le comprendra. Lorsque nous avons visité ce temple de l'eau voué à la démolition, je suis tombé en admiration devant les plaques de marbre qui revêtent aussi bien le sol que les parois. Alors j'émet le souhait que, plutôt que d'y aller brutalement, au marteau-piqueur, on essaie, si c'est économiquement rentable, d'en sauvegarder une partie, quitte à la réutiliser ailleurs. Cela aussi, c'est de l'énergie grise.

M. Benjamin Rudaz (V) : – En l'absence de mon collègue Ho, qui était membre de la commission, je vous transmets ses réflexions.

Les Verts saluent les moyens entrepris par la Ville de Lausanne pour le remplacement de l'actuelle station de traitement de Saint-Sulpice, qui date de 1971, et qui malgré sa filière simple d'exploitation et sa faible consommation d'énergie électrique n'est, de toute évidence, plus efficace pour le traitement de nombreux polluants, tels que les algues ou les micropolluants se trouvant dans le lac Léman.

En effet, malgré la bonne qualité apparente de l'eau brute, il devient urgent d'adapter les équipements aux normes actuelles en termes de traitement de l'eau potable face à l'émergence de nombreuses familles de contaminants, comme les micropolluants et les déchets médicamenteux, qui se trouvent dans des tailles bien en deçà du visible, en micromètres ou nanomètres, comme cela a très bien été dit par M. Chollet. Pour cela, il faut rappeler que des essais pilotes ont été menés par le Service de l'eau à Lausanne depuis 2014. Ils ont permis de tester en primeur suisse de nombreuses méthodes et des combinaisons de méthodes de purification, comme la filtration membranaire, l'ozonation ou l'absorption sur charbon actif, et ainsi, comme aucune de ces méthodes n'est parfaite en elle-même, de trouver un compromis, une succession de traitements efficaces contre la plupart de ces contaminants, et pas 100 % de chaque méthode, avec un coût qui reste raisonnable.

De plus, on peut relever que la construction de ce bâtiment se veut au cœur de son environnement, avec la préservation des ressources du site. C'est un chantier prévu pour avoir un impact très réduit sur l'environnement et sur le village voisin, et par la mise en place d'installations de production d'énergie renouvelable sur le bâtiment.

On peut relever aussi, à la lumière de l'actualité, qu'il est très appréciable qu'une collectivité publique investisse autant pour garder la main sur une ressource publique, l'eau potable. On peut saluer aussi la décision des Zurichois ce week-end pour garder cette précieuse ressource en mains publiques et non de la privatiser. Ainsi, les Verts ne peuvent que vous recommander d'accepter les conclusions de ce rapport-préavis.

M. Georges-André Clerc (PLC) : – La commission a eu droit à un déroulement parfait des opérations : théorie sur les nouvelles techniques d'épuration pour obtenir de l'eau potable, financement et amortissement de la nouvelle usine, pratiques, visite de l'usine actuelle, questions-réponses lors de la commission et décisions à prendre sur l'aspect financier. Exemple à suivre pour les commissions à venir.

Quel plaisir aussi d'étudier un préavis de vingt-huit pages aussi instructif, structuré, précis et clair. On y reconnaît l'instruction donnée à ses cadres par l'armée suisse. Quelle chance pour toute la population lausannoise d'avoir un municipal de terrain officier à l'armée et de droite. (*Rires de M. Clerc et dans la salle.*) Le PLC ne peut que recommander l'approbation de ce préavis, qui est d'une importance vitale pour l'approvisionnement en eau de qualité pour notre ville et pour d'autres communes.

M^{me} Karine Beausire-Ballif (soc.) : – La station actuelle d'eau potable de Saint-Sulpice arrive en fin de vie. Elle doit être reconstruite dans son ensemble et, grâce aux avancées scientifiques actuelles, permettre de s'adapter aux nouvelles exigences. Nous soulignons la qualité de ce préavis, certes ardu sur le plan technique, mais très riche et complet en explications, et dans lequel on y apprend beaucoup sur la complexité du traitement de l'eau, qui nécessite des études et des recherches en constante évolution.

Nous relevons les essais pilotes menés en 2014 au sein du laboratoire du Service de l'eau, qui ont permis de faire des choix novateurs et de publier ces études, la Suisse étant plutôt précurseuse dans le traitement des micropolluants.

La nouvelle usine permettra, grâce à un concept multibarrière, de produire une très bonne qualité d'eau potable, dépourvue d'éléments pathogènes, tout en maîtrisant les coûts. En conséquence, le groupe socialiste soutient ce préavis.

M. Maurice Calame (PLR) : – La gestion de l'eau à Lausanne continue sa mue. Après Lutry, la nouvelle usine de Saint-Sulpice sera une usine moderne, comme dans toutes les interventions l'ont signalé ; chacun a dit ce qu'il pensait de cela, et je l'approuve. Mais on a oublié de dire son prix, soit 82 millions. C'est le préavis le plus cher que nous avons eu en 2018.

Le Parti libéral-radical appuiera ce très bon préavis. Il ne faudrait pas oublier qu'il reste une usine de traitement des eaux au lac de Bret. Il sera peut-être utile de l'améliorer, si l'on veut avoir un système complet.

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – Le groupe Le Centre soutiendra ce préavis et vous invite à faire de même. Si j'en crois mes préopinants, cela a l'air acquis. Il est en effet nécessaire de suivre le développement technique dans le domaine, mais aussi de s'adapter au type de pollution qui contamine les eaux du lac.

Ce rapport-préavis est de très bonne qualité et présente les enjeux avec un niveau adéquat de vulgarisation. Nous relevons un point qui nous est apparu très positif, celui de prévoir, dans la construction, les éléments qui permettront de complexifier le traitement de l'eau, si cela s'avère nécessaire. J'ai d'ailleurs une question ; j'ai compris, un peu différemment de M. Chollet, que, dans un premier temps, on n'allait pas jusqu'à la filtration nano, qui serait réservée et seulement si nécessaire. Mais cela ne change pas notre position, c'est un élément de détail.

J'ai fait une remarque en commission. Il est nécessaire de prévoir, pour un aussi grand chantier, une méthode de gestion performante sur l'ensemble des paramètres : délais, coûts, gestion des sous-traitants, etc. La méthodologie de *leanconstruction*, que j'ai

mentionnée en commission, a été développée aux Etat-Unis dans les années nonante par des gens de terrain ; elle pourrait être d'une grande aide dans cette situation. J'ai moi-même participé à son introduction lorsque je travaillais dans une entreprise générale au Pérou, et les résultats que l'on avait obtenus à l'époque étaient très impressionnants. Mes collègues proposaient que je vous en dise plus, mais je ne veux pas donner un cours de gestion de chantier ici.

Quand quelqu'un présente une super idée, on le regarde toujours avec de gros yeux en se demandant si c'est vrai. Cela vaut vraiment la peine de prendre en compte de telles méthodes, et je pense que le maître d'ouvrage a intérêt à se plonger dans ce type de connaissance. Cette méthode de gestion de construction arrive maintenant en Suisse. J'ai pu voir sur internet que plusieurs entreprises de construction la proposaient. J'aurais pu déposer un amendement ou faire un vœu, mais j'y ai pensé trop tard. J'espère juste que les responsables de ce projet prendront cette idée au vol et en feront quelque chose. En résumé, notre groupe soutient ce préavis et vous invite à faire de même.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche soutiendra ce préavis, qui est important, car on vit avec notre temps, soit celui du constat de l'impact nocif des micropolluants dans les eaux. Une série d'articles sur la qualité des eaux lausannoises ont montré que la concentration en micropolluants est un souci ; en comparaison aux autres villes de Suisse, nous avons une forte concentration en micropolluants. Il est donc nécessaire d'agir, rien que pour rassurer la population, mais aussi parce qu'il s'agit d'une problématique environnementale objective.

D'aucuns se plaignent un peu des coûts de cette centrale. Il faut dire que ces coûts sont ceux dont on hérite quand on traite les problèmes de pollution en fin de chaîne et qu'on ne s'attaque pas aux sources, qui sont connues. L'agriculture, les cosmétiques et les nombreux usages que nous faisons de produits de synthèse polluent les eaux, en fin de chaîne, qui doivent ensuite être traitées par des stations d'épuration que l'on doit rénover à grands frais, alors qu'il suffirait d'agir à la source.

C'est dommage que cela revienne finalement à Lausanne de payer les frais d'une politique menée à plusieurs étages en Suisse. On pourrait aussi se demander s'il n'est pas mieux d'agir plus en amont des processus, c'est-à-dire sur la production, en demandant à ceux qui mettent ces produits sur le marché de prendre leur responsabilité et de les éliminer, ou au moins de fortement diminuer leurs émanations dans l'environnement.

Sur ce constat général, et puisqu'il n'y a que cela à faire, vu que l'on se refuse à agir sur les causes du problème, on ne va pas limiter les investissements pour résoudre les symptômes, bien que cette approche soit malheureuse en soi. J'aimerais poser une question à M. le municipal, dont on a entendu des éloges tout à fait flatteurs auparavant – je ne m'y associerai bien sûr pas, connaissant ma courte carrière à l'armée (*rires dans la salle*). On peut lire dans le rapport-préavis qu'un des traitements complémentaires serait l'ozonation. Est-ce que la Municipalité est au courant ou a enquêté sur les possibles produits secondaires issus de l'ozonation qui pourraient être des polluants de l'eau ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je reprends ce que vient de dire notre collègue Dupuis, qui citait trois sources de pollution : l'agriculture, les cosmétiques et les médicaments. Je veux bien. Il ne m'appartient pas de me prononcer sur le côté absolument indispensable des cosmétiques, mais s'agissant de l'agriculture et des médicaments, reportons-nous simplement il y a deux ou trois générations, acceptons de vivre comme vivaient nos parents, c'est-à-dire vos grands-parents, avec la vulnérabilité qui était la leur et des manques de ravitaillement et des manques de médicaments, et nous en reparlerons. Mais cela me paraît un peu court comme raisonnement.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Monsieur Chollet, est-ce que vous auriez dit la même chose sur l'amiante il y a trente ans ? On se trouve exactement dans cette situation. On a actuellement des concentrations trop élevées de certaines substances micropolluantes dans l'eau. On sait déjà que ces substances ont des impacts négatifs sur l'environnement et la

santé et, aujourd'hui, vous venez nous dire dans ce Conseil qu'on ne devrait pas s'en soucier et que c'est un luxe de traiter l'eau pour les supprimer. J'espère que, dans trente ans, vous reviendrez sur vos propos, si vous êtes toujours là pour le faire.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je ne vous cache pas le plaisir et le privilège de pouvoir vous présenter ce soir ce préavis. Je remercie tous les groupes qui se sont exprimés pour le soutenir.

En matière d'eau, nous avons les goûts les plus simples : nous nous contentons du meilleur. Je dois évidemment transmettre vos compliments sur la rédaction et la structure de ce préavis à deux personnes qui sont ici, dans le public : je vous présente, pour ceux qui ne les connaissent pas, M. Sébastien Apothéloz, chef du Service de l'eau, et M. Christophe Mechouk, chef de la Division étude et construction. Leur présence n'est pas tant pour suppléer à mes carences dans les connaissances scientifiques dans le domaine de l'eau, puisque nous sommes entre nous, mais pour témoigner de l'importance de ce thème pour le ravitaillement en eau potable de l'agglomération lausannoise ; comme vous le savez, le Service de l'eau de la Ville de Lausanne est le troisième plus grand de Suisse et alimente toute l'agglomération.

Cette usine est en fonction depuis 1971 et elle donne satisfaction. Il n'y a pas de crainte à avoir par rapport à l'eau potable que vous consommez, mais les nouvelles connaissances dans le domaine des micropolluants, et je rejoins ce qui a été dit, nous poussent à agir. Il faut aussi se rendre compte que l'eau que nous traitons et que nous pompions dans le lac, par la grâce de la pente lausannoise, retourne dans le lac via la STEP de Vidy. Nous avons donc un système parfait, puisque l'eau que nous prélevons dans le lac retourne dans le lac, et que le travail que nous faisons, tant du côté de la station d'épuration que du côté du pompage à Saint-Sulpice et à Lutry, enlève un certain nombre de micropolluants, qui sont une préoccupation importante, qui se développera ces prochaines années.

Je retiens l'intervention de M. Fürbringer par rapport à la méthodologie *lean*. Dans ce domaine, le processus qui va s'enclencher consiste tout d'abord à trouver une entreprise qui met en place les méthodes et les concepts multibarrières, puis à faire une boîte aussi agréable que possible, efficace, intégrée dans le site, autour, puisqu'on est dans une usine de traitement d'eau potable.

Plusieurs membres de la Municipalité sont très au courant de la question de l'ozonation, pour répondre à M. Dupuis et m'efforcer de mériter également ces compliments, quand bien même nos carrières militaires ne sont pas semblables. Pour d'autres motifs, dans un autre chantier, il était question des difficultés de transformation des bromures en bromates, du chrome et des nitrosamines ; de ce point de vue, on est au point. Mais il faut dire que ce n'est pas parce qu'une méthodologie peut produire des sous-produits nocifs, ou des produits que nous ne voulons pas, que cela condamne l'ensemble de la méthodologie. Tout dépend de la qualité des eaux que nous devons traiter, de la présence de substances et de la façon dont nous organisons les différentes choses.

Ce préavis est construit sur les besoins futurs du grand développement de la ville et la méthodologie qui a été choisie combine les différentes méthodes par rapport aux pointes et aux besoins, tout en se laissant la possibilité de développer Lutry dans le temps, pour assurer les différents points dont nous aurons besoin. Merci d'accepter ce rapport-préavis, qui remplit un des objectifs du programme de législature de la Municipalité.

La discussion est close.

M^{me} Anne Berguerand (V), rapportrice : – Les sept conclusions ont été votées en bloc et acceptées à l'unanimité.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/48 de la Municipalité, du 11 octobre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 82'000'000.- pour la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable à Saint-Sulpice et des annexes liées ;
2. de balancer les dépenses du crédit d'étude (préavis N° 2014/16) de CHF 2'000'000.- par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 2910.331 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'eau, eau potable ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau ;
5. de prélever un montant équivalent aux amortissements mentionnés ci-dessus par le fonds pour le renouvellement de l'usine de traitement et pompage d'eau potable de St-Sulpice, dans la mesure de ses disponibilités ;
6. de financer le solde des amortissements par le fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau ;
7. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus les éventuelles subventions de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) ou de l'attribuer au fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau si le crédit est déjà amorti.

Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE pour la période 2019-2023

Préavis N° 2018/56 du 8 novembre 2018

Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Nicolas Tripet (PLR), rapporteur : – Si la commission était unanime sur le soutien à ce préavis, l'ensemble des commissaires regrette de ne pas avoir une vision d'ensemble des différents préavis d'investissement dans le système informatique de la Ville de Lausanne. On a un reçu les préavis au coup par coup. On a demandé l'urgence, les caisses sont vides. Très bien, mais, en matière informatique, si on parle souvent de méthodes agiles, on aurait aimé une méthode un peu moins funambulesque s'agissant d'un préavis de 11 millions.

Cela étant dit, ces éléments plaident en faveur du soutien au vœu de la commission, qui souhaitait réactiver la commission consultative en matière informatique. Je ne sais pas s'il faut faire voter le vœu ou non ; dans tous les cas, il était unanime. Cela permettrait d'avoir une vue d'ensemble en matière informatique.

Le président : – Un vœu de la commission ne se vote pas. Il est inscrit dans le rapport de commission. Vous pourrez le lire tout à l'heure, si vous le souhaitez.

La discussion est ouverte.

M^{me} Muriel Chenaux Mesnier (soc.) : – Ce préavis a pour objet la modernisation du système informatique de la Ville de Lausanne. Il s'agit de renouveler les infrastructures, de les développer, d'augmenter la protection des données sensibles et de permettre au personnel de la Ville de travailler dans de bonnes conditions, avec des outils de travail adaptés.

Il s'agit de préparer et accompagner la transition d'une informatique administrative vers une réelle informatique de service. L'apparition de nouveaux besoins, de nouvelles solutions et de nouveaux standards impose d'adapter les capacités et les infrastructures. La mobilité des collaborateurs ne cessera d'accroître ces prochaines années ; l'augmentation des besoins est donc constante et plus large. La mise en place d'outils de téléconférence, un accès à distance généralisé et des transformations d'applications pour qu'elles soient compatibles sur tous les supports, en tout temps, et en garantissant une sécurité optimale sont des motifs pour voter cet important crédit financier de plus de 11 millions sur cinq ans.

Les changements informatiques peuvent être source d'inquiétudes et de tensions pour les collaborateurs. Il est donc particulièrement important que l'encadrement prépare les personnes concernées à ces changements, et que la formation sur le nouveau système se fasse de manière professionnelle et individualisée. La Ville de Lausanne dispose d'une équipe d'informaticiens formés et compétents qui pourra mener ce projet à bien.

Toutefois, le préavis prévoit qu'une partie des tâches pourrait faire l'objet d'un *outsourcing*. Selon les informations transmises avec les notes de la commission, l'*outsourcing* devrait représenter environ 10 % du coût total du projet. Le Parti socialiste n'est pas favorable à cette solution. Toutefois, si pour des projets très particuliers l'*outsourcing* doit être mis en place, alors des conditions très strictes doivent être remplies. Le recours à l'*outsourcing* doit être motivé et les tâches devraient être confiées à des entreprises locales, dont les salariés sont au bénéfice d'une convention collective de travail. L'usage de l'*outsourcing* à l'étranger doit être strictement réglementé, et aucun motif valable ne nous a été donné lors de la séance pour justifier ce type de pratique. Le Parti socialiste est attaché aux bonnes conditions de travail des salariés, et en aucun cas une baisse de prix ne peut être un motif pour *outsourcer* à l'étranger.

Par ailleurs, le préavis prévoit l'achat conséquent de nouveau matériel. Nous demandons instamment que ces achats soient effectués dans les entreprises de la région. Il est de la responsabilité des collectivités publiques de favoriser le commerce local et le maintien des emplois dans cette branche.

Nous souhaitons aussi, comme la plupart des membres de la commission, pouvoir bénéficier d'une vision globale des questions informatiques, raison pour laquelle nous avons soutenu le vœu de réintroduction d'une commission consultative informatique, qui se réunirait régulièrement et pourrait avoir une vision plus large des problématiques rencontrées et des enjeux à venir. Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste acceptera ce postulat et vous incite à en faire de même.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (V) : – Sur la base du schéma directeur du système d'information de la Ville pour la période 2018-2022, la Municipalité veut établir un système d'information sécurisé, orienté vers le citoyen et permettant un pilotage et une gestion performants. Ce préavis donnera à la Ville les moyens de ses ambitions en termes de sécurité, d'efficacité et d'adaptation aux besoins actuels des employés et des administrés. Plusieurs pierres viendront compléter cet édifice, comme le futur préavis « Lausanne-ville numérique », qui permettra aussi de nous rapprocher des attentes des habitants.

L'infrastructure et le système informatiques sont stratégiquement essentiels et vont au-delà du simple outil, puisqu'ils influencent la manière de travailler au sein de l'administration et

de répondre aux attentes des habitantes et habitants de Lausanne. L'informatique est ainsi la colonne vertébrale d'une institution publique, et permet de piloter les politiques publiques. Valider sa dimension stratégique représente déjà un changement de culture important qui s'opère au sein de l'administration. Les Verts sont convaincus que c'est un gage de réussite et qu'un tel investissement financier est de l'argent bien investi. Nous soulignons également la politique responsable du Service d'organisation et informatique : soutenir l'économie locale, développer des actions sociales et solidaires et réduire l'impact environnemental des technologies de l'information, ainsi qu'intégrer diverses actions complémentaires en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

Pour terminer, et afin que la dimension stratégique et la vue d'ensemble de l'informatique soient également portées par le Conseil communal, les Verts soutiennent le vœu émis et voté en commission et sont favorables à réactiver la commission consultative en informatique.

M. Stéphane Wyssa (PLR) : – Le groupe PLR soutiendra ce préavis, important pour la modernisation du système informatique de la Ville de Lausanne. Le PLR le soutient, mais se permet aussi d'être critique sur le manque d'anticipation, l'agenda et la vision de ce préavis, arrivé tard dans l'agenda, comme cela a aussi été le cas pour d'autres préavis concernant l'informatique. C'est pourquoi la commission a fait le vœu de réinstaurer la commission consultative d'informatique, qui a disparu depuis le début de cette législature. Mais nous tenons à remercier la Municipalité qui, semble-t-il, a déjà entendu la commission et ce vœu, car il semble que ce sujet soit en projet au sein du collègue municipal.

M. Georges-André Clerc (PLC) : – Ce fut une très bonne séance d'information sur les enjeux et l'avenir de l'informatique de la Ville de Lausanne. L'informatique est en perpétuelle mutation, et il est impératif de ne pas prendre du retard, sinon ce sera un budget beaucoup plus élevé qu'il faudra lui allouer à l'avenir. Le PLC recommande aussi de remettre en route feu la commission consultative d'informatique, pour que le plénum ait de nouveau un regard sur l'avenir de l'informatique de la Ville de Lausanne. Le PLC vous recommande d'approuver ce préavis.

Je profite pour ajouter une note personnelle. J'ai été surpris d'apprendre que le service multimédia du SiL, prétendument spécialisé en wi-fi, en téléphonie mobile et en réseaux informatiques, n'est pas mentionné par le SOI, qui fait appel à des prestataires externes. C'est, pour moi, un gaspillage des deniers publics. Faut-il continuer à perfuser financièrement le Service multimédia du SiL si aucun des services de la Ville ne fait appel à ses compétences ?

M. José Martinho (CPV) : – Avec ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'environ 11,5 millions pour permettre la pérennisation, l'évolution et l'extension des infrastructures informatiques du réseau RECOLTE pour les années 2019 à 2023.

Le préavis est bien documenté, bien ficelé et bien fouillé. Néanmoins, il est complexe, notamment pour des personnes ne possédant pas de solides connaissances en matière d'informatique, et ce malgré le fait que tous les termes techniques et leurs acronymes sont explicités et traduits dans un glossaire annexe au préavis. Comme l'a relevé aussi le président de la commission, en préambule, nous aurions aimé avoir une vision plus globale et d'ensemble. Ceci étant dit, le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux, acceptera ce préavis et soutiendra également le vœu émis et adopté en commission, qui demande la réactivation de la commission consultative en informatique.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – C'est un préavis à 11 millions qui nous est soumis ; pour quinze pages, cela fait cher la page. Ce préavis couvre des zones importantes de la numérisation de la Ville de Lausanne : gestion des solutions des données, automatisation, mobilité, services et sécurité. L'informatique est, qu'on le veuille ou non, la colonne vertébrale d'un travail efficace, et c'est pour cette raison que c'est un sujet critique.

Avant de donner la position de mon groupe, je voudrais amener quelques réflexions par rapport à ce préavis. Comme je l'ai mentionné en commission, je regrette le nom de ce système – RECOLTE. A l'époque du questionnement de la société civile sur les dérives liées à l'utilisation des données privées par de grandes sociétés du type Facebook, le nom du système de la Ville de Lausanne, le bien nommé RECOLTE, est on ne peut plus mal choisi.

Comme déjà dit auparavant, il est dommage qu'une vision globale, discutée et planifiée sur la durée, ne soit pas présente. D'après ce que l'on a compris, c'est un projet en gestation, et nous l'appelons vraiment de nos vœux. On ne peut pas continuer à avoir des préavis à quelques dizaines de millions par ci et par là. Une stratégie planifiée, avec un plan d'implémentation discuté et accepté par le Conseil communal, devient plus que nécessaire.

Je note également que ces 11 millions seront utilisés sur une période de cinq ans ; c'est-à-dire qu'après cinq ans, il faudra de nouveau changer le matériel. N'y a-t-il pas des manières plus économiques, et surtout plus intelligentes pour investir notre argent dans l'infrastructure ? Contrairement à certains de mes préopinants, la question de l'*outsourcing* et de la collaboration avec des acteurs privés se pose.

Nous notons également que, dans le plan financier, les coûts liés aux services, qui sont un élément critique de toute solution informatique, ne sont même pas mentionnés. Cela pose des questions sur la manière dont le plan financier a été fait. En commission, il nous a été répondu que tout était intégré dans le prix d'achat ; je m'étonne. Normalement, les coûts de service sont spécifiquement listés à côté du prix d'achat.

Il y a un autre point intéressant, voire un peu inquiétant : lors de la commission, nous avons appris qu'il y a deux acteurs de la fibre optique à Lausanne, le SOI et les SiL. Est-ce raisonnable, en termes d'efficacité et de coûts, d'avoir deux acteurs pour la fibre optique au sein d'une même entité, d'une même Ville ? En résumé, une stratégie claire, définie et communiquée, ainsi qu'un plan de déploiement, avec des étapes précises, sont nécessaires. Cela inclut la stratégie de collaboration avec des acteurs privés. Comme certains de mes préopinants, je soutiens qu'à efficacité égale, les acteurs locaux soient favorisés.

Finalement, il est aussi crucial de ne pas faire les choses à l'envers. Prestations et processus doivent définir la structure, et non pas l'inverse. Le groupe UDC soutiendra ce rapport-préavis, mais, comme beaucoup de groupes ici présents, il attend que la Municipalité ait une vision stratégique et un plan de déploiement détaillé quant à la numérisation de la Ville de Lausanne. De plus, au vu des coûts et de l'impact, il est nécessaire que le Conseil communal soit impliqué proactivement dans cette démarche. Nous demandons donc la réactivation rapide de la commission consultative informatique, que la Municipalité n'a malheureusement pas activée, tout comme la commission consultative sur la caisse de pensions.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Avant que ma collègue, Natacha Litzistorf, réponde de façon beaucoup plus globale aux remarques qui ont été faites sur le préavis, je voudrais répondre à M. Clerc, et en partie à M. Moscheni, qui est évidemment un expert du domaine.

Pour M. Clerc, il s'agit de ne pas confondre les deux services. Le SOI est un service transversal de la Ville, qui fournit des prestations dans le domaine informatique à l'administration communale, et qui les fournit évidemment aussi aux Services industriels. Il ne faut pas confondre ce service transversal avec Citycable, qui est en charge de prestations commerciales pour des clients externes à l'administration. Dans le contexte extrêmement animé du multimédia, vous avez probablement récemment vu dans les journaux les offres « canon » par les opérateurs de téléphonie mobile, avec les projets de fusion entre un de ces opérateurs et le plus grand propriétaire de télé-réseau en Suisse. Comme nous avons eu l'occasion de le dire au moment de la discussion sur Net+ et les produits Citycable, Lausanne est un petit acteur, un grand parmi les petits acteurs en

Suisse. Nous avons des problèmes commerciaux spécifiques par rapport aux grands acteurs internationaux, voire multinationaux.

Encore une fois, ce que Citycable fait, Citycable ne peut pas le faire pour l'administration, qui travaille avec le réseau RECOLTE, dont M^{me} Litzistorf rappellera peut-être l'origine. Effectivement, ce n'est pas l'appellation la plus heureuse aujourd'hui, mais elle n'avait aucune velléité à l'époque de récolter frauduleusement des données sur les Lausannois, je vous rassure. Le SOI, avec le réseau RECOLTE, fournit vraiment des prestations pour l'administration, et Citycable fournit des prestations pour les Lausannois. Comme M. Moscheni y a fait allusion, il y a des partenariats techniques entre Citycable et le SOI, puisqu'il y a une possibilité de partager des locaux, d'héberger des serveurs en commun, voire de partager la fibre. Mais, encore une fois, le réseau RECOLTE est un réseau spécifique, qui relie les sites de l'administration communale, tandis que le réseau Lausanne fibre optique (LFO) est bien un réseau de fibres optiques qui relie les 8000 à 9000 bâtiments dans la ville.

Donc, les partenariats sont possibles aussi dans le domaine informatique. N'oubliez pas non plus que les Services industriels ont un logiciel d'entreprise différent de celui de la Ville, puisque nous fonctionnons sur SAP, contrairement aux autres services, ce qui pose aussi certains problèmes informatiques spécifiques.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Merci pour le soutien général et global à ce préavis. Je reviens sur quelques éléments fondamentaux.

Vous avez été plusieurs à dire ce soir et en commission, quand nous avons discuté de ce préavis, qu'il n'y avait pas de vision globale, d'approche un peu plus holistique et qu'il y avait un manque d'anticipation. Concernant la vision globale et l'approche holistique, j'abonde dans votre sens. Nous avons dit en commission, et certains l'ont relevé, notamment M^{me} Sophie Michaud Gigon, que nous avons fait un schéma directeur du système d'information dès la mise sur pied du programme de législature ; il est à disposition, de manière ouverte, sur le site internet du Service d'organisation et d'informatique. Vous pouvez le télécharger. Si je ne m'abuse, il a aussi été mis en annexe des notes de séance de commission. Dans ce schéma, quelques éléments nous permettent d'aller vers cette vision globale et de montrer que l'on n'est pas dans un manque d'anticipation ; j'y reviendrai. Nous n'avons pas présenté publiquement ce schéma directeur, mais il est à disposition du public. Mais non, nous ne manquons pas d'anticipation ; bien au contraire.

Comme vous l'avez aussi souligné ce soir, d'autres préavis permettront de bien situer les différentes briques que nous avons posées, qui peuvent paraître un peu anarchiques à ce stade de la discussion. C'est la raison pour laquelle je reviendrai sur le vœu de la commission d'instaurer cette commission consultative en informatique. Comme je l'ai dit dans une autre commission qui traitait d'un autre objet informatique, je présenterai prochainement cette idée à mes collègues de la Municipalité. Il y a un socle de connaissances communes qui, pour moi, est très important pour bien comprendre la vision stratégique qu'il faut donner à toutes ces affaires informatiques, qui sont la colonne vertébrale, comme M. Moscheni l'a dit tout à l'heure. On a tout à gagner à aller dans le sens de ce vœu.

Je reviens également sur quelques éléments évoqués par M^{me} Chenaux Mesnier, dont l'*outsourcing* et les achats. En commission, et cela figure dans le rapport, nous avons bien dit que les mandats de la Ville, via le SOI, respectaient tous nos standards, avec un respect très strict des conditions de travail par rapport aux partenaires que nous avons et aux choix que nous faisons. Nous l'avons dit et nous l'avons écrit parce que nous le faisons. Nous travaillons aussi avec des acteurs de proximité, chaque fois que c'est possible.

Sans trahir les secrets de la discussion en commission, M. Moscheni nous a donné une vision intéressante en disant que, parfois, dans ces affaires informatiques, on a plutôt

intérêt à *outsourcer*, parce que – pour faire le lien avec ce que disait M. Clerc – nous avons comme approche d'utiliser les deniers publics de manière efficiente, et cela peut être plus efficient d'utiliser des supports externes que d'internaliser. Ce sont des choses sur lesquelles on devra travailler si d'aventure on va de l'avant avec cette commission consultative en informatique, soit qu'à chaque fois que cela est possible, on vous présentera les avantages et les inconvénients de garder à l'interne ou de donner des mandats à l'externe. Je répète encore une fois, l'outsourcing que l'on fait, donc les mandats donnés par le SOI, respecte tous les standards en vigueur en Ville.

Un dernier point sur les questions posées, notamment par M. Moscheni, sur la collaboration avec le privé. Comme on l'a vu dans d'autres cas et d'autres affaires informatiques, par exemple quand il y a des problèmes d'attaques, on voit très bien que la configuration de collaboration avec le privé, mais de proximité, sur des objets où il faut être rapide et agile, nous permettent d'avoir de belles collaborations, où il y a protection des données, mais on partage des connaissances et des savoirs qui nous permettent de relever des défis rapidement, comme on doit les relever dans le domaine informatique.

Monsieur Moscheni, en commission vous vous êtes étonné de ne pas voir les coûts de service. On vous a répondu, et c'est ce qui se passe dans les faits, que les coûts d'acquisition comprennent, de manière systématique, les coûts de support et de maintenance à trois et cinq ans. Sinon, effectivement, RECOLTE n'est pas forcément le plus joli des noms pour ce projet. Nous verrons si, à l'avenir, nous avons la possibilité de le changer ; ce serait bienvenu.

La discussion est close.

M. Nicolas Tripet (PLR), rapporteur : – Les conclusions du préavis ont été votées en bloc et acceptées à l'unanimité.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/56 de la Municipalité, du 8 novembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 11'487'000.- destiné à couvrir les frais d'évolution et d'extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE pour la période 2019 – 2023 ;
2. d'amortir annuellement et sur une durée de cinq ans le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 4910.331 du budget de fonctionnement du service d'organisation et d'informatique ;
3. de faire figurer sous la rubrique 390 du budget de fonctionnement du service d'organisation et d'informatique les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.

Postulat de M^{me} Esperanza Pascuas Zabala (soc.) et consorts : « Pour une mixité sociale à La Bourdonnette »

Développement

Les logements du quartier de la Bourdonnette sont tous subventionnés. **Il compte 493 appartements** qui logent environ **1'500 habitants**. Les jeunes et les enfants sont deux fois plus nombreux à la Bourdonnette qu'ailleurs dans la ville de Lausanne.

Parfois catalogué comme un quartier à « problèmes », la Bourdonnette accueille pourtant des habitants d'horizons très divers. On y trouve des jeunes couples d'étudiants qui profitent de la proximité avec l'Université et de la garderie du quartier pour y habiter, des gens qui sortent d'une situation de précarité sociale et se réintègrent dans la société et le marché du travail, et tout simplement de très nombreux habitants fortement investis dans la vie associative de quartier. Peu importe leur situation au moment d'arriver à la Bourdonnette, beaucoup de ses habitants sont aujourd'hui des employés, des contribuables, des parents qui doivent, s'ils franchissent certains seuils de revenus, quitter le quartier car ils n'ont plus droit aux appartements subventionnés.

Les différents acteurs sociaux (APEMS, école, Centre socio culturel, Association d'habitants, petits commerces) qui agissent chaque jour pour la cohésion sociale dans ce quartier sont confrontés ensemble à des réalités difficiles liées au manque de mixité sociale. De plus, pour tous les acteurs associatifs, institutionnels et citoyens, les changements fréquents parmi les locataires créent une situation parfois difficile. Les efforts consentis pour que les habitants s'investissent dans des projets communs et s'engagent dans le quartier doivent toujours être recommencés, et ce sont précisément les figures qui pourraient servir de modèles (adolescents et jeunes adultes en particulier) qui doivent quitter la Bourdonnette car leur situation s'est améliorée...

Les résiliations dues à des revenus trop élevés peuvent donc nuire à la cohésion sociale. Des arrangements sont envisageables sur la base des règlements actuels, et le service du logement fait usage de ces possibilités de souplesse, il faut le reconnaître. Elles ont néanmoins des limites. L'une des manières d'aller au-delà de ce qui est autorisé actuellement serait d'envisager, à certaines conditions, que des logements habités puissent être, selon des modalités à définir, sortis du parc subventionné pour devenir des logements à loyer contrôlé sans conditions d'accès, afin que leurs occupants puissent y rester. Il s'agirait évidemment de définir des quotas maximaux, et éventuellement une procédure de retour au subventionnement au changement de locataire. La Ville applique désormais de manière générale le principe de mixité sociale et économique dans les nouveaux quartiers et les nouvelles constructions, en incluant des logements à loyer libre, contrôlé, ou subventionné, et en tenant compte aussi des spécificités de certains publics tels que les jeunes en formation, les seniors ou les personnes en situation de handicap.

Ne serait-il pas le moment d'étudier l'opportunité d'appliquer la même logique, à un quartier existant, celui de la Bourdonnette, en veillant bien sûr, sur le plan quantitatif, à limiter l'effet sur le parc subventionné communal ?

Le présent postulat demande donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'expérimenter, dans le quartier de la Bourdonnette, la sortie du subventionnement pour des logements habités, selon certaines conditions, afin de favoriser la stabilité et la cohésion sociale du quartier.

Discussion

M^{me} Esperanza Pascuas Zabala (soc.) : – Ce postulat concerne un quartier très problématique pour tout le monde. On n'arrête pas de dire des choses sur la Bourdonnette. Avec les habitants de ce quartier – que j'ai quitté il y a une semaine –, on a une proposition. Pourquoi ne pas réfléchir à instaurer une mixité sociale à la Bourdonnette, comme dans tous les nouveaux quartiers que l'on construit ?

On propose donc d'étudier la possibilité que la Bourdonnette devienne un quartier mixte. Cela veut dire qu'on va réfléchir à faire comme dans les quartiers où il y a des étudiants, des logements subventionnés et des loyers libres. De plus, c'est un très bon quartier pour les étudiants, car la Bourdonnette est à côté de l'Université et de l'EPFL.

Cela permettrait au quartier d'évoluer et aux gens qui sortent de situations de précarité ou de l'aide sociale de rester dans le quartier et de s'y investir. Il y a aussi tout le travail des animateurs et de tous les gens qui y travaillent, dont l'association de quartier ; on peut ainsi

avoir une prolongation de ce travail, et ne pas se retrouver, à chaque fois, à recommencer à zéro avec les jeunes qui commencent à bien se comporter, qui commencent à être cadrés. C'est le but de mon postulat. Je ne sais pas si je dois demander un renvoi en commission ou l'envoi direct à la Municipalité. Je vous laisse décider.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Je note avec intérêt cette reprise d'une idée largement soutenue par le PLR, c'est-à-dire la mixité sociale. C'est un fait nouveau ; merci au Parti socialiste de nous l'avoir rappelé.

Cela dit, vous n'êtes pas sans savoir que les Prés-de-Vidy font actuellement l'objet d'études. J'ai eu l'occasion de participer à quelques ateliers, qui ont démontré l'importance de réunir socialement tout ce quartier, pour qu'il y ait ainsi une mixité sociale, et d'y inclure également les habitants du futur quartier des Prés-de-Vidy.

Ce postulat ne mange pas de foin, mais, à titre personnel, je pense qu'il pourrait être inclus dans la réflexion de la Municipalité concernant les Prés-de-Vidy. C'est donc égal entre le renvoi en Municipalité ou en commission. Personnellement, je pense qu'on pourrait le renvoyer directement à la Municipalité. Mais comme on est toujours prêts à débattre des bonnes idées, nous laisserons le soin au plénum de décider.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Esperanza Pascuas Zabala (Soc.) et consorts : « Pour une mixité sociale à La Bourdonnette »;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M^{me} Sara Gnoni (V) et consorts : « Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science »

Développement

Le 8 octobre 2018, le GIEC publiait son dernier rapport² et celui-ci est sans équivoque : "Pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C, il faut modifier rapidement, radicalement et de manière inédite tous les aspects de la société". Les conséquences d'un réchauffement supérieur à 1.5°C seraient catastrophiques pour l'humanité en général et en particulier pour les pays et populations les plus vulnérables. Des écosystèmes entiers seraient détruits, par exemple 99% des récifs coralliens seraient anéantis avec une augmentation de 2°C, toujours selon ce rapport.

Quelques semaines plus tard, le Living Planet Report 2018 du WWF³ était publié et ses conclusions sont sans appel, au même titre que des nombreux scientifiques le relèvent depuis des années⁴: nous sommes entrés dans la 6ème extinction de masse, et l'homme en est la cause. Depuis les années 1970, les populations de vertébrés ont été réduites de 60%. Ceci est un fait dont l'importance se situe au niveau géologique.

² http://www.ipcc.ch/pdf/session48/pr_181008_P48_spm_fr.pdf

³ http://wwf.panda.org/knowledge_hub/all_publications/living_planet_report_2018/

⁴ Accelerated modern human-induced species losses: Entering the sixth mass extinction, Ceballos G, Ehrlich P. et al, Science Advances 19 Jun 2015: Vol. 1, no. 5, e1400253

Encore plus récemment, le 13 novembre 2018, étaient publiés les scénarios climatiques suisses⁵ qui montrent des scénarios de sécheresse prolongée, des précipitations extrêmes, des températures tropicales de plus en plus fréquentes et peu d'enneigement l'hiver, sauf si des mesures drastiques sont prises pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Malgré toutes ces nouvelles qui confirment ce que la communauté scientifique répète depuis longtemps, à savoir que la survie même de notre civilisation est en danger si nous n'agissons pas rapidement, les transports en véhicules motorisés privés ne cessent d'augmenter⁶, et ceci de manière encore plus accrue pour les vols en avion. De même, on continue d'importer de la nourriture de l'autre bout de la planète, de produire des déchets et de consommer démesurément.

Il est évident qu'il y a un décalage entre la réalité scientifique et la compréhension de la population, du danger auquel l'humanité fait face.

L'histoire nous a montré que les accords et les engagements globaux ont du mal à se matérialiser en mesures concrètes (cas récent de la loi sur le CO₂ en Suisse) et que les villes s'organisent indépendamment pour atteindre des objectifs du GIEC, viser une décarbonisation de l'énergie, créer une économie inclusive et des communautés durables à l'instar de Los Angeles, Paris, New York ou Amsterdam⁷. Un sommet sur l'action climatique⁸, une sorte de COP non étatique, regroupant des villes, régions, entreprises et ONG, a même été organisée en septembre 2018.

Quelques jours avant ce sommet, Antonio Guterres, le secrétaire général de l'ONU, déclarait que si nous ne changeons pas d'orientation d'ici 2020, nous risquons des conséquences désastreuses pour les humains et les systèmes naturels qui nous soutiennent.

Or nous constatons, qu'au sein de notre ville, pour traiter un objet, entre son dépôt, son traitement en commission, la rédaction d'un préavis et la mise en place effective, il peut se passer plusieurs années. Nous n'avons pas ce temps en ce qui concerne les actions liées au climat.

Ce postulat demande donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité de déclarer l'urgence climatique, à l'instar de ce qu'a fait en début d'année Sadiq Kahn, maire de Londres, ou comme vient de le voter le conseil communal de Vancouver et de faire usage du traitement prioritaire, au sein de l'administration ainsi qu'auprès du Conseil communal, pour tous les objets liés de manière directe à la lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences.

La population doit être informée de l'urgence écologique au sens large afin de susciter une vaste adhésion de sa part à ce défi, probablement le plus grand que notre espèce ait connu.

Discussion

M^{me} Sara Gnoni (V) : – Sans surprise, l'année 2018 s'est révélée la quatrième année la plus chaude depuis que l'on mesure les températures à la surface du globe, après 2016, 2015 et 2017. Nous avons maintenant atteint un degré de température moyenne de plus qu'avant l'époque industrielle et, avec la trajectoire actuelle, nous nous dirigeons vers une élévation de trois ou quatre degrés de moyenne globale, donc entre cinq et six en Suisse.

Pour comparaison, lorsque nous avons 5 °C de moins que la température globale actuelle, il y a 20 000 ans, un glacier de 1 km se trouvait là où nous sommes. D'ici 2050, 2 milliards de personnes seront exposées à des températures extrêmement élevées. Cela revient à vivre la canicule de 2003 chaque été, avec son lot de morts. Plus de 800 millions de personnes seront vulnérables à l'élévation du niveau des eaux et aux inondations. Ici, à Lausanne, des

⁵ <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisses.html>

⁶ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/mobilite-transport/transport-personnes/prestations.html>

⁷ <https://www.amsterdam.nl/bestuur-organisatie/organisatie/ruimte-economie/ruimte-duurzaamheid/making-amsterdam/amsterdam-outlines/> et Sustainability_Agenda Amsterdam

⁸ Global Climate Action Summit (GCAS), <https://globalclimateactionsummit.org/fr/>

épisodes comme celui du 11 juin passé sont appelés à se répéter, et 650 millions de personnes seront à court d'eau potable. Ici, en Suisse, certains glaciers auront totalement disparu d'ici vingt ans, ce qui rendra notre approvisionnement en eau plus incertain.

Des parties entières du globe seront devenues inhabitables et la quasi-totalité des coraux aura disparu, tout comme de nombreuses espèces animales et végétales. Nous compterons des centaines de millions de réfugiés climatiques. Personnellement, j'aurais souhaité un futur différent pour mes enfants, mais c'est ce que nous leur léguons. Nous sommes dans un train, qui est sur une trajectoire nous menant contre le mur à pleine vitesse.

Les tentatives d'accords internationaux, comme les COP, ont servi à peine à se mettre d'accord sur la manière de mesurer les gaz à effet de serre. Au niveau national, une loi CO₂ déjà largement insuffisante a été vidée de tout sens et a, de ce fait, récemment été refusée. Il apparaît donc que c'est aux villes de s'organiser pour réagir avec des mesures fermes, drastiques, et surtout rapides de réduction des gaz à effet de serre pour atteindre le scénario 1 du GIEC, et mettre en place des mesures d'adaptation au changement climatique. Ces mesures doivent devenir nos préoccupations premières, car c'est tout simplement de la survie de notre société et de notre civilisation dont il s'agit.

Nous avons une toute petite marge de manœuvre pour créer un nouveau projet de société, un avenir pour nos enfants, avec un fort engagement civique. Partout des alternatives se créent – à Lausanne aussi –, mais il nous faut les développer massivement et les rendre prioritaires. C'est pourquoi, avec ce postulat, nous demandons que la Municipalité étudie l'opportunité de déclarer l'urgence climatique, à l'instar de ce qui a été fait dans d'autres villes à travers le monde, comme à Londres, ou récemment à Vancouver, aussi pour répondre aux demandes des milliers de personnes qui se sont mobilisées cet hiver dans les rues lausannoises, et dans d'autres villes de Suisse, ainsi qu'ailleurs dans le monde.

Outre la portée symbolique de cette déclaration d'urgence, il y a lieu d'accélérer les procédures permettant d'adopter des mesures pour faire face à ce qui, selon les scientifiques, est le plus grand défi que l'Humanité ait connu. Ainsi, il est nécessaire de faire usage du traitement prioritaire au sein de l'administration, ainsi qu'auprès du Conseil communal, pour tous les objets liés de manière directe à la lutte contre le réchauffement climatique et à ses conséquences. Afin que cet objet soit traité le plus rapidement possible, je demande le renvoi direct à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Nous demandons le renvoi en commission.

M. Henri Klunge (PLR) : – Si possible, ce postulat devrait être traité dans une commission propre et non par la commission qui traitera du postulat climat déposé par MM. Carrel et Dupuis, qui attend depuis le 20 novembre que le président, vert, et la municipale, verte, agendent cette commission.

Le président : – Nous prenons note de cette remarque, que nous discuterons au sein du Bureau.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

La discussion est close.

Le postulat est renvoyé en commission.

La séance est levée à 20 h.

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Valentin Christe, Anne-Françoise Decollogny, Romain Felli, Ngoc Huy Ho, Sébastien Kessler, Anita Messere, Sara Soto, Roger Vagnières.

Membres absents non excusés : M^{mes} et M. Benoît Gaillard, Astrid Lavanderos, Sophie Michaud Gigon.

Membres présents 88

Membres absents excusés 8

Membres absents non excusés 3

Effectif actuel 99

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Etablissement primaire et secondaire de Béthusy : construction de 16 classes sur le site du collège de Béthusy – Demande de crédit complémentaire et d'investissement

Rapport-préavis N° 2019/01 du 17 janvier 2019

Enfance, jeunesse et quartiers, Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Stéphane Wyssa (PLR), rapporteur de la Commission des finances : – J'ai une petite rectification à mon rapport. Les trois membres de la commission que j'ai notés comme absents s'étaient excusés. Je vous prie de m'excuser pour cette petite confusion.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Pour ceux qui ont des doutes sur la réelle influence que peuvent avoir les conseillers communaux ici, en travaillant les mardis soir, ce préavis apporte une réponse assez claire. C'est déjà la deuxième fois que M. le municipal nous fait une fleur en montrant combien nous pouvons être attentifs et apporter des corrections. Cela avait été le cas lors du budget concernant une petite coquille à l'insu du municipal. Ce sont des corrections qui sont bienvenues.

Je vous rappelle que nous avons déjà parlé de ce sujet avec le préavis 2018/27, que nous avons traité le 6 novembre – il n'y a donc pas si longtemps. On pouvait y lire que, vu l'augmentation des effectifs lausannois, avec trois points pour le justifier, il fallait évidemment des classes supplémentaires, tout cela sur quatre étages. Il y avait eu un certain nombre de questions. Pourquoi pas cinq étages, pourquoi pas plus de classes ? On nous avait répondu poliment en nous disant que c'étaient les statistiques et qu'on allait contrôler, mais que tout était fait en bonne intelligence.

On trouve un peu étonnant qu'un mois et demi plus tard, ou deux mois, ce sujet revienne sous la forme d'un nouveau préavis, cette fois avec des phrases comme, « vu l'évolution des besoins en locaux scolaires », c'est-à-dire à peu près la même chose que le premier préavis en novembre, « les dernières projections statistiques confirment ». Je trouve un peu inquiétant que les conseillers communaux aient des ambitions plus précises que les chiffres que peut avoir l'administration ou le municipal au moment de déposer un préavis, et que, par magie, un mois et demi plus tard, après des débats, les services de la Ville reçoivent de nouvelles statistiques, ou que les statistiques soient enfin arrivées.

Le groupe PLR acceptera les conclusions de ce préavis, mais espère simplement que ces chiffres et ces statistiques iront compléter ce qui devient le marronnier du Conseil

communal, c'est-à-dire la réponse que nous attendons sur le postulat Eggenberger, qui a été promise en février. On est déjà à mi-février – il reste encore quelques semaines. Il nous est permis de rêver, mais je trouve tout de même étonnant que, à un mois et demi d'écart, tout à coup, les statistiques montrent une explosion démographique que nous avons constatée, et que nous constatons au quotidien en termes de besoins dans ces écoles. Comme je l'ai dit, le groupe n'a rien à apporter sur la question de la valorisation du bois, qui nous paraît importante et intéressante dans ce projet. Le groupe PLR acceptera donc les conclusions de ce préavis.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Pour le premier préavis distribué à ce Conseil en 2019, la Municipalité aurait pu faire mieux. Sa rédaction approximative quant aux chiffres et aux raisons qui nécessitent une rallonge de plus de 800 000 francs laisse pantois une grande partie du groupe PLR. On est en droit de se demander si les projets de construction ou d'agrandissement des collèges lausannois sont faits avec tout le sérieux requis pour déterminer de facto, et non pas après trois interventions au Conseil communal, que les droits à bâtir doivent être utilisés à 100 %, et que le projet primé doit l'être en fonction de ce critère.

Pour le collègue de Béthusy, tel ne fut pas le cas. Je me souviens que, lors du vernissage à Villamont, j'ai fait remarquer aux acteurs politiques et à ceux de l'administration qu'il aurait fallu construire un collège de cinq étages et non de quatre. Il m'a été répondu que les statistiques démographiques validaient le projet à quatre niveaux.

De même, lors de la séance du 6 novembre 2018, ce problème a de nouveau été soulevé, sans qu'aucune oreille n'ait prêté attention à nos mises en garde. J'ai rappelé que les mêmes erreurs d'appréciation avaient été faites pour le collège de Villamont, qu'on a laissé tomber une classe de l'annexe, et de Vers-chez-les-Blanc, où ce sont carrément deux classes qui ont été supprimées du projet de construction initial. Ces dernières ont tout de même été construites deux ans après, à la fin des travaux, pour un montant démesuré.

On change donc de municipal et on continue dans la même direction. Y a-t-il un capitaine dans ce navire ? Quand aurons-nous une vision claire et précise des professionnels de la démographie nous permettant de stopper ces fantaisies, qui consistent à aller au bol pour calculer le nombre de classes supplémentaires devant être mises à disposition du corps enseignant ? C'est du travail un peu léger.

De grâce, arrêtez également de nous parler du postulat Eggenberger. Cela fait des années qu'on entend les promesses qu'il contiendrait, mais, à ce jour, c'est une coquille vide. Prenez vos responsabilités, rénovez nos écoles, agrandissez celles qui doivent l'être, entretenez ce parc scolaire comme il se doit, et cessez de nous prendre pour des faire-valoir qui n'y connaissent rien.

Venons-en à ce préavis. Qui l'a rédigé ? Après des lacunes du précédent, le 2018/27, voté le 6 novembre 2018, on aurait pu s'attendre à quelque chose de sérieux. L'argumentation des besoins en classes est identique sur les deux préavis, mais les explications apportées au second, pour tenter de justifier les 800 000 francs demandés, sont hallucinantes. La Ville n'a pas réussi à nous présenter un projet ficelé et abouti financièrement. On nous demande 800 000 francs en précisant que les appels d'offres pour la recherche des entreprises de réalisation ne sont pas encore faits. Par conséquent, l'entreprise de construction bois n'est pas encore connue. On rêve ! On nous vante l'utilisation du bois de la commune. C'est tellement évident que pas un seul conseiller communal dans cette salle ne s'opposerait à ce choix. Par contre, quel méli-mélo pour tenter de nous expliquer le processus pour la fourniture du bois et sa planification ! Au point 3.2 du préavis, on souligne que l'abattage des arbres se fera selon les besoins du projet. De qui se moque-t-on ? A l'heure actuelle, le dicastère en charge de cette construction ne sait pas combien de bois il faudra pour réaliser ce projet.

En quatrième ligne du premier paragraphe de ce même point 3.2, il est précisé que le programme du concours d'architecture a fixé des critères d'exigence liés au

développement durable, ainsi qu'à la rapidité d'exécution. Je précise que plus de la moitié des projets présentés lors de ce concours avaient cinq étages. Mais cela continue, puisqu'il a fallu que des spécialistes en choisissent un avec quatre niveaux, pour demander ensuite à ce Conseil un crédit pour en construire un cinquième. Il ne reste plus qu'un bureau d'architecture, contrarié par tout ceci, fasse recours et la coupe sera vraiment pleine.

Pour terminer, sachant encore que l'estimation des coûts présentée ce soir, soit 800 000 francs, ne comprend pas la main-d'œuvre des prestataires, je suppose que personne n'a eu le temps de calculer à combien se montaient ces prestations. Ce n'est pas très sérieux. En conclusion, à l'aube d'attaquer les gros projets urbanistiques lausannois, je me fais quelques soucis, sachant le manque de rigueur avec lequel est traité ce dossier, pourtant relativement simple.

Dans un autre registre, j'aimerais vous informer que, demain, à 9 h, au collège du Belvédère, avec quelques apprentis – deux Erythréens et un Indien – et quelques membres de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, nous allons présenter différents métiers d'apprentissage jusqu'à 11 h. Je vous le dis parce que l'on parle de collège. C'est une démarche que l'on a depuis le 1^{er} février 2006, qui a toujours beaucoup de succès, parce qu'on a une belle jeunesse qui attend d'entrer en apprentissage – et qu'on est aussi là pour cela –, pourquoi pas dans les métiers du bois, puisqu'on nous le vante ce soir.

M. Daniel Dubas (V) : – Le groupe des Verts était également étonné de recevoir un nouveau préavis quelques semaines après l'autre, qui, cette fois-ci, porte sur 16 classes et non pas sur 12 ; mais nous n'allons pas remettre en cause ce choix. Visiblement, il y a eu une réévaluation des besoins, qui a révélé qu'il fallait construire plus de classes. Nous en prenons acte et nous faisons tout ce qu'il faut pour donner les moyens nécessaires à cette réalisation.

En ce qui concerne le bois, effectivement, c'est très positif. Il est clairement à saluer que du bois lausannois soit utilisé ici, dans cette construction. Je comprends bien ce que vous dites, monsieur Gaudard, que c'est un peu difficile de savoir exactement combien de bois il faut, mais on doit tout de même préparer cela aujourd'hui. Le bois doit être prêt au moment de la construction, car les règles en vigueur sur les marchés publics l'imposent, malheureusement ; nous n'avons donc pas d'autre choix. En tout cas, sur le fond, c'est extrêmement positif d'utiliser du bois pour cette construction. C'est le signal, surtout aujourd'hui, que nous sommes dans une période d'urgence en ce qui concerne le réchauffement climatique. Le groupe des Verts soutiendra ce préavis à l'unanimité.

M. Vincent Brayer (soc.) : – Je lis l'intervention préparée par M^{me} Decollogny, qui est absente pour des raisons familiales, et qui vous prie de l'excuser.

Le préavis demande un crédit pour la construction de quelques classes supplémentaires, complément aux douze classes demandées dans le préavis 2018/27, lequel a été traité et voté par une commission en septembre dernier, il y a donc quatre mois à peine. Nous avons interrogé la pertinence du nombre de classes – douze –, puisque c'était celui qui était annoncé, comme ne permettant pas de répondre complètement aux besoins futurs du collège de Béthusy. Mais il nous avait été indiqué qu'il restait une marge de manœuvre à Mon-Repos, et qu'il était important de ne pas dépasser environ 1000 élèves par établissement. Nous avons donc fait confiance au responsable. La pénurie était planifiée.

Il est toutefois regrettable que ce nouveau préavis ne fasse aucune mention du souci exprimé dans le cadre de la première commission, qui avait clairement posé la question de l'adéquation du nombre de classes aux besoins à venir. Le premier projet qui nous avait été présenté était cohérent, nous avons vu des photomontages. Ce nouveau préavis implique la construction d'un étage de plus dans le bâtiment, d'ores et déjà projeté. Cet étage supplémentaire aura-t-il des incidences particulières sur l'ensemble du projet ?

C'est donc en regrettant que le projet n'ait pas directement intégré un nombre approprié de classes que le groupe socialiste acceptera ce préavis, puisqu'il répond aux préoccupations de la première commission.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Nous saluons ce revirement de la Municipalité et le fait que ces plans aient été adaptés. Un cinquième étage sera donc construit. Notre groupe acceptera ce rapport-préavis.

Je mentionne néanmoins deux points. Tout d'abord, nous avons l'impression que la rédaction de ce document a été faite de façon très approximative. Sans aller dans tous les exemples que M. Gaudard a cités, je prends, au niveau financier, le plan présenté au point 5, où l'on a un paquet de 1 060 000 francs intitulé « honoraires d'architecte, ingénieur civil, ingénieur spécialiste en chauffage, ventilation, sanitaire et électricité ». On aurait aimé avoir le détail de ces différents points. C'est une somme importante, et il sera nécessaire d'avoir un plan avec un peu plus d'indications détaillées dans le cadre des projets qui s'annoncent.

Le deuxième point qui nous inquiète, c'est l'effet légal de ce que nous discutons aujourd'hui, qui sera sûrement accepté. Le projet primé prévoyait quatre étages, comme cela a été rappelé, alors que d'autres projets en proposaient cinq. J'ai une question au municipal par rapport à ce problème. Est-ce qu'il y a eu une évaluation des risques légaux par rapport à ce revirement ? Si oui, quels seraient les montants ou les risques liés à un problème légal d'un bureau qui aurait été lésé dans le cadre de cette procédure ?

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Rédigé par deux directions, ce préavis interpelle sur la stratégie concernant les collèges lausannois. M. Julien Eggenberger et les cosignataires du postulat déposé le 18 février 2014 ne pensaient pas que, cinq ans plus tard, leur initiative errerait encore dans les méandres de la Municipalité.

Je rappelle que ce Conseil a admis le rapport de la Commission de gestion fixant au 31 janvier 2019 le troisième délai pour que la Municipalité dépose son rapport-préavis. Force est de constater qu'aujourd'hui, « nous ne voyons rien venir » – mais on peut aussi supprimer les guillemets.

Cela dit, pour mémoire, nous constatons que plusieurs collèges ont fait l'objet de projets, tels ceux de Saint-Roch et du Belvédère en particulier, à tel point que l'on peut se demander si l'on n'entend pas torpiller le postulat Eggenberger, ou le dénuer de sa substance, ou enfin se prévaloir des réalisations en cours ou effectuées pour avoir une bonne conscience. Cette politique des petits pas s'inscrit-elle dans un manque de financement ? Ne va-t-elle pas à l'encontre de l'évolution démographique, qui vit son ascension, et qui posera véritablement un problème de ressources ? En disposera-t-on ? Je serais reconnaissant à la Municipalité d'affiner sa politique en la matière.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Encore une fois, nous intervenons sur la construction d'un collège. J'étais déjà intervenu à ce sujet, en me demandant comment cela se faisait que nous construisons des appartements avec trois ou quatre pièces en nous disant que ces gens ne feront pas d'enfants et qu'il n'y aura pas d'augmentation démographique. On m'avait répondu en ce temps qu'il y a des spécialistes qui savent mieux. Mais, à chaque fois, c'est la même chose et, à chaque fois, on se retrouve à remettre de l'argent parce que le projet est foireux et que cela ne fonctionne pas.

J'aimerais savoir quels sont les critères qui déterminent le choix des bureaux d'architecture qui déposent ces projets. On apprend que le projet qui a gagné ne fait que quatre étages et, soudain, on veut un cinquième. Comment cela fonctionne-t-il ? Il y a une ombre à ce sujet. On peut aussi se poser des questions sur d'autres constructions à Lausanne. Certaines ont été rejetées par les citoyens lausannois, et je pense, encore plus maintenant, qu'on a bien fait, parce que, visiblement, on ne sait pas tout gérer.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Tous les groupes qui se sont exprimés ont annoncé leur soutien à ce préavis. Je vais donc essayer de ne pas rallonger la discussion ni de polémiquer inutilement.

Néanmoins, je donne le contexte général. Le point positif par rapport à ce préavis, et celui qui motive aussi le fait de venir avec un préavis, c'est de vouloir construire avec une structure en bois, et de vouloir que ce bois soit local, donc des forêts de la Ville. En conséquence, cela nécessite un financement de 600 000 francs ; il faut donc passer devant votre Conseil pour solliciter ce montant.

Lors de l'examen du préavis 2018/27 du 6 novembre, nous avons évoqué cette question de l'éventualité de s'orienter vers douze ou seize classes ; nous avons pris l'engagement d'examiner les deux options. Nous avons continué notre examen et nous pensons qu'effectivement, la solution de seize classes est plus opportune. Plutôt que de devoir anticiper la demande du crédit de construction pour couvrir les engagements financiers, il nous est apparu plus honnête de formuler directement cette annonce et de dire que nous nous orientons vers seize classes. Le crédit d'étude implique aussi un coût plus important, qui doit être sollicité selon les règles de ce Conseil, dès que la Municipalité en a connaissance.

Il est aussi utile de rappeler la chronologie de ce projet. Le collège de Béthusy a figuré au plan des investissements jusqu'en 2016 pour une construction de six classes ; cela a été adapté à douze au plan des investissements 2017. C'est avec cette planification que le concours d'architecture a été lancé, à la fin 2017, qui a eu cours durant l'année 2018, et qui a abouti au résultat retenu et primé, avec un projet qui propose effectivement quatre étages, mais qui n'a pas été retenu pour le nombre d'étages ; c'est un projet qui propose une solution architecturale cohérente par rapport à cet espace. Il est sûrement utile de préciser à ce stade que, parmi les projets déposés, un seul comportait cinq étages, et non pas plusieurs, comme le prétend M. Gaudard. De plus, rétrospectivement, nous pourrions nous réjouir d'avoir opté pour un projet qui conservait une réserve de droit à bâtir, plutôt que de retenir un projet à cinq étages, dont l'extension aurait été plus difficile. Le projet d'architecture demandait de trouver une solution architecturale cohérente et adaptée pour abriter douze classes. Le mandat d'architecture est maintenant, pour ce projet avec seize classes. Cela n'implique pas un projet avec quatre ou cinq étages, mais un projet avec seize classes. C'est une démarche différente.

Dans la chronologie, le projet a été primé durant le printemps 2018, le préavis vous a été soumis pour un crédit d'étude sur cette phase dans les meilleurs délais possible, et ce préavis a été soumis à la commission à la rentrée 2018. Entre-temps, en janvier 2018, au vu des chiffres évalués, des Portakabin ont été installés à Béthusy, en pensant pouvoir anticiper ainsi une augmentation et garder une certaine marge de manœuvre. Nous avons vu aussi que, à la rentrée 2018, elle était absorbée plus rapidement que prévu par les besoins démographiques constatés.

Cela fait partie des éléments qui nous touchent régulièrement que de devoir adapter le nombre de classes évaluées aux chiffres que nous obtenons, en général, au moment de la rentrée, avec des chiffres définitifs, parce qu'il y a un certain nombre de variations dans la démographie scolaire. Il y a les élèves de l'année précédente qui, mathématiquement, augmentent en âge, et donc en degré scolaire, avec un certain nombre d'enjeux et de flou, notamment liés aux redoublements et aux classes de rattachement. Ce sont des éléments qui peuvent varier d'une année à l'autre, et qui ont globalement tendance à augmenter au cours de ces dernières années. Nous avons donc estimé que la réserve de classes devenait faible.

Nous avons aussi estimé qu'il fallait vérifier les besoins à plus long terme, et qu'il fallait vérifier si le site de Béthusy était le mieux à même de les accueillir. Ces démarches ont été faites entre le moment de la commission et le moment de l'examen du préavis, le 6 novembre, avec des confirmations supplémentaires par rapport aux exigences en matière

scolaire vis-à-vis de la Direction générale de l'enseignement obligatoire, avec un scénario statistique de l'OAS, que nous remercions pour sa collaboration avec le Service des écoles primaires et secondaires, qui nous sont parvenues fin novembre, et qui nous ont amenés à retenir le site de Béthusy comme le mieux adapté pour accueillir ces classes. En effet, d'une part, les perspectives de densification sur un site comme celui de Saint-Roch sont plus limitées et, d'autre part, la situation de Béthusy, sa proximité avec l'établissement primaire de Mon-Repos et avec la station de métro permet d'avoir un rattachement d'élèves venant de différents endroits de la ville. Cela permet aussi une certaine perméabilité entre établissements primaires et secondaires et une certaine complémentarité dans les projets.

C'est la raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui convaincus que le besoin en classes est suffisamment avéré pour défendre un projet à seize classes, pour vous le présenter par le biais d'un crédit de construction dans le courant de 2018, avec la garantie d'avoir entre-temps une réponse au postulat Eggenberger. Nous pouvons vous assurer qu'il ne sera pas vidé de sa substance par les crédits qui vous ont été soumis au cours de l'année 2018, et qui vous seront encore soumis au cours de l'année 2019. Nous devons aborder les enjeux, et nous devons les préciser, puisque le postulat Eggenberger demande une planification qui ira au-delà du plan des investissements.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Monsieur le municipal, vous nous embrumez avec du blabla, pendant huit minutes à peu près. Vous nous avez raconté n'importe quoi ! J'attendais de votre part que vous nous disiez que vous vous êtes trompés, que les besoins du collège avaient été mal évalués et que vous auriez dû faire un étage de plus. Quand vous prétendez qu'il n'y avait qu'un seul projet avec 5 étages, je dis que ce n'est pas vrai ; j'ai été au vernissage et il n'y avait pas qu'un seul projet avec 5 niveaux. Soit vous avez mal regardé, soit vous avez regardé trop furtivement pour vous apercevoir qu'il y avait des projets qui étaient très intéressants.

Maintenant, j'aimerais tout de même savoir pourquoi vous n'êtes pas capable de construire un bâtiment qui correspond tout de suite aux besoins du collège en question, sans nous présenter deux préavis différents. A la fin, personne n'y comprend plus rien. Sur le dernier, vous n'avez pas inclus la main-d'œuvre des prestataires, vous nous présentez un crédit final de construction, ce qui sous-entend que vous allez revenir avec un troisième préavis pour nous demander un crédit supplémentaire pour cette histoire.

Si ce projet avait été bien ficelé depuis le début, s'il avait été réfléchi, avec des spécialistes de la démographie, peut-être qu'on n'en serait pas là. La seule motivation qui a fait choisir le projet à 4 étages est simple, et on me l'a dit lors de ma visite au forum : c'était pour éviter les oppositions des voisins qui ont le bâtiment juste derrière celui qui sera construit, ce qui, soi-disant, aurait retardé la mise en route de ce collège urgent.

J'ai tout de même été voir sur place. Il y a des arbres, qui doivent dépasser les constructions existantes d'à peu près 5 m. Ce n'est donc pas un cinquième étage qui ferait l'objet d'une opposition des voisins. C'est un choix personnel, peut-être de consensus, je ne sais pas, mais ce n'est pas le meilleur choix que vous avez fait. Et j'attendais de votre part que vous disiez que vous vous êtes trompé, que vous ferez mieux la prochaine fois, mais vous ne l'avez pas fait.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je suis désolé de prendre la parole après le municipal, mais je me permets d'intervenir, parce qu'il n'a pas répondu à ma question, c'est-à-dire, quels sont les risques légaux, et est-ce qu'ils ont été chiffrés ou analysés par rapport à un potentiel recours de gens qui se sentiraient lésés par un vice de forme dans le cadre de ce projet ?

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Monsieur le municipal, si j'ai bien compris vos propos, on pourrait construire seize classes sur quatre étages. J'aimerais savoir alors si, dans ce cas, les seize classes auraient des surfaces correspondant aux normes cantonales.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je n'ai pas été assez rapide en appuyant sur le bouton pour répondre à une partie des questions de M. Gaudard et de M. Moscheni.

Concernant la construction en bois, monsieur Gaudard, vous avez raison. Je vous remercie de dire aussi qu'on appelle toutes et tous de nos vœux la construction en bois. Mais il est vrai qu'indépendamment du fait que nous avons tous une volonté politique forte de le faire, cela demande quelques ajustements pour le faire de manière systématique et sur tous les ouvrages ; vous l'avez bien compris avec ce que l'on vous présente ce soir. Il est vrai qu'on a besoin d'argent plus vite quand on construit en bois, et il nous en faut maintenant pour préparer ce bois sur plusieurs mois, comme vous le savez mieux que moi. On a donc besoin d'ajuster notre planification, notamment la manière que l'on a de venir vers vous et vous demander les financements adéquats. C'est un cas d'école – c'est le cas de le dire. Et, justement, on fera mieux la prochaine fois, parce qu'on saura qu'il faut du temps pour préparer ce bois. Cela nécessite que l'on revisite la procédure aussi d'un point de vue financier. Encore une fois, on apprend en faisant et on aura ensuite une meilleure pratique.

Par rapport à la question de M. Moscheni, il faut préciser ce que l'on a fait en commission. En général, on essaie de ne pas trop détailler les montants que l'on présente dans ce genre de projet, car, si on les détaille trop, on n'est pas content parce qu'il y a trop de détails, et quand on ne les détaille pas assez, on n'est pas content parce qu'il n'y a pas assez de détails ; on a du mal à mettre le curseur au bon endroit. C'est ce qu'on a essayé de faire en répondant à la question des honoraires, et c'est ce qu'il faut retenir.

Bien entendu, ce montant n'est pas que pour les architectes. Il y a aussi toute la partie ingénierie. Comme on l'a dit, la construction en bois nécessite d'avoir des personnes qui connaissent bien le domaine, et cela couvre d'autres types d'ingénieurs, que l'on voit dans les autres types de bâtiments. A ce sujet, il est important de dire quelle période cela couvre dans le cadre du projet. Ce ne sont pas juste quelques mois, mais une période qui nous mènera jusqu'à la mise à l'enquête, ainsi que les phases d'appel d'offres et de préparation d'exécution. Ce montant de 1 060 000 francs est donc prévu pour un beau morceau de projet, si vous me passez l'expression.

Concernant encore la question de M. Moscheni sur les risques légaux, comme dans tous ces concours, le risque de recours existe. Est-ce plus ou moins en termes de pourcentage que dans un autre concours ? Nous ne l'avons pas évalué, mais le risque est toujours existant. C'est une des réponses que l'on peut donner en étant humbles et prudents.

Je vais essayer de ne pas trop rallonger – c'est un peu plus compliqué avec le temps qui s'affiche. M. Fracheboud se demandait comment cela se passait dans les jurys et comment on choisissait ; ce ne sont pas des choix personnels. Il y a un jury de concours, formé de plein de personnes avec plein de formations différentes, mais, au début, tout le monde se met d'accord. C'est aussi validé au niveau de la Municipalité avec les règlements de concours. Ces règlements comprennent des critères économiques, sociaux et environnementaux ; c'est un panel de critères, soit une feuille de route que l'on a pour choisir et nous aider à choisir, de manière collective, un projet. Il n'y a donc pas une personne plus haute que l'autre. On a tous les mêmes critères en tête et, ensuite, cela dépend des concours.

Lorsqu'il reste quelques projets, on les analyse de manière beaucoup plus fine d'un point de vue économique, parce qu'on a le souhait d'avoir les coûts les plus bas possible pour la meilleure qualité possible. On fait ainsi une analyse beaucoup plus fine, mais pas pour l'ensemble des projets, car cela coûterait trop cher. On le fait pour les quatre ou cinq derniers projets ; on approfondit du point de vue énergétique, du point de vue coûts, du point de vue environnement, ainsi que d'autres éléments. Tous ces éléments nous aident à prendre des décisions collectivement. Ce n'est pas une personne qui choisit sur un coup de tête, c'est vraiment basé sur des choses objectivables. C'est d'ailleurs ce que nous garantissons les procédures SIA, et c'est la raison pour laquelle on aime être labellisés par

cet organisme et respecter les procédures. En effet, cela nous permet d'être le plus impartial possible et de nous baser sur des critères objectivables.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Je confirme que tous les projets déposés ont été examinés selon une série de critères. Le fait que l'un des projets comporte cinq étages, alors que la demande était en principe de quatre, a été relevé, mais ne nous a pas fait écarter ce projet du jugement. Tous les projets ont donc été examinés avec leur contenu.

Je peux comprendre le regret de M. Gaudard que le projet n'ait pas demandé 16 classes d'emblée, néanmoins, les besoins scolaires sont établis avec des projections démographiques. Sur la base de ces éléments démographiques, et aussi d'informations qui ressortent du monde scolaire affinées, on définit un besoin, qui aboutit à un concours, avec un mandat d'architecture qui cherche une solution cohérente pour répondre à ce besoin. Ce sont différentes étapes, qui méritent que l'on insiste sur la compétence des architectes pour y répondre.

J'espère que le PLR se réjouit d'avoir demandé 16 classes. Nous nous réjouissons en tout cas d'avoir retenu cette proposition sur la base d'évaluations qui rejoignent celles qui avaient été formulées. Je ne vais pas vous dire que nous avons pris soin de ne pas tenir compte de vos propositions, ni que nous avons pris soin de les évaluer. Nous avons essayé de les prendre en compte parmi d'autres éléments. J'espère que le projet que nous avons aujourd'hui permettra de répondre aux besoins, avec la meilleure anticipation possible. J'insiste sur le fait que nous essayons de développer des projets selon la démographie lausannoise, et nous essayons de les développer au plus juste, parce que nous n'avons pas pour mission de construire des classes vides, ni le souhait de les construire pour des personnes qui arriveront dans dix ans ; nous essayons donc de construire en fonction des besoins que nous identifions.

M^{me} Aude Billard (soc.) : – Je tiens à m'excuser de parler après M. le municipal ; ce n'était pas mon intention, j'avais appuyé sur le bouton avant.

Je tiens à féliciter la Municipalité d'être revenue en arrière, car cela demande du courage politique. Je me rends aussi compte à quel point c'est difficile de faire des estimations démographiques. Je ne veux vraiment tirer sur personne concernant la difficulté de le faire, mais je dois avouer que je me fais vraiment du souci par rapport aux estimations que l'on nous annonce, car on ne nous donne pas de chiffre.

Après la discussion, et déjà lors de la discussion précédente et de celle en Commission des finances, je ne suis vraiment pas convaincue quant à l'estimation des besoins démographiques. Nous le savons, nous construisons toujours trop peu. C'est vrai aussi dans l'école où je suis. J'aimerais savoir si on peut connaître les chiffres sur lesquels vous vous êtes basés. Est-ce une estimation de la croissance démographique à cinq, dix, quinze ou vingt ans ? Autant que je me souviens, à l'heure actuelle, ce n'est pas une demande démographique, car, actuellement, on a déjà besoin de 14 classes ; cela fait donc une faible augmentation. J'aimerais donc avoir les chiffres sur lesquels se base cette demande.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je me permets de reprendre la parole, car je n'ai pas eu de réponse à ma question : si l'on construit 16 classes sur quatre étages, est-ce que ces classes répondront aux normes cantonales en matière de surface ?

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Mes propos rejoignent ceux de M^{me} Billard. En effet, on ne sait pas vraiment sur quoi se basent ces augmentations. Comme l'ont dit certains de mes collègues, on est satisfait de voir que la Municipalité nous a entendus sur ce dossier et a bougé. Mais c'est vrai que, finalement, on n'aura pas beaucoup plus de classes que les classes provisoires qui existent aujourd'hui.

Il y a une question à laquelle mes collègues de la commission n'ont pas réussi à répondre : qu'en est-il du potager ? Est-ce que les quatre classes supplémentaires laissent subsister le

potager ou est-ce qu'il disparaît, ou est-il déplacé à un autre endroit ? On n'en a pas encore parlé ce soir, mais j'aimerais savoir si le potager existera au rez-de-chaussée de Béthusy.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Je me permets d'intervenir une dernière fois. Dans une autre vie, j'ai travaillé dans le bois. Pour information, madame la municipale, lorsque vous voulez construire quelque chose en bois, vous ne pouvez pas vous permettre de couper le bois et de construire six mois plus tard ; cela se planifie et il faut environ trois ans de séchage au minimum. A moins que vous utilisiez des panneaux en particules, qui ne sont a priori pas très écologiques, avec plein de colles. Ce n'est vraiment pas terrible.

Vous nous dites aussi que vous faites de la planification sur une certaine durée et que vous ne voulez pas avoir des classes vides. Y a-t-il des classes vides dans les collèges lausannois ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Pour répondre à M^{me} Longchamp, qui voulait savoir si les classes respecteraient les normes en ce qui concerne leur surface, je tiens à souligner que le projet retenu conserve des droits à bâtir en hauteur et par rapport au périmètre possible. La solution qui paraît logique est de surélever le bâtiment d'un étage, ce qui permettrait de rajouter quatre classes et de préserver le potager évoqué lors du premier débat. Nous demandons naturellement le respect des conditions de la Loi sur l'enseignement obligatoire, mais c'est aux architectes de nous proposer une solution cohérente pour ces 16 classes. A priori, nous imaginons que ce sera sur cinq étages, mais les architectes doivent encore nous proposer une solution qui correspond le mieux aux besoins.

En ce qui concerne les évaluations de la démographie scolaire, comme déjà dit, c'est un point sur lequel nous avons une certaine planification, étant entendu qu'elle remplace souvent l'incertitude par l'erreur. C'est-à-dire que nous pouvons faire une planification, mais nous aurons aussi à la renouveler régulièrement, parce qu'un certain nombre d'éléments évoluent et on ne peut pas toujours anticiper.

Concernant les classes actuelles, si vous voulez des chiffres, il y a actuellement 7544 élèves répartis dans 396 classes pour le primaire. Pour le secondaire, 6311 élèves sont répartis dans 338 classes. Si nous faisons simplement l'hypothèse que les élèves passent d'une classe à l'autre et que les effectifs actuellement en primaire arrivent au secondaire, nous aurons un besoin pour 240 élèves supplémentaires à héberger dans des classes. Naturellement, ces 240 élèves ne seront pas tous hébergés dans les classes qui seront construites à Béthusy ; il y a aussi des classes envisagées au Belvédère, ainsi qu'un certain nombre d'autres aménagements.

Le Service des écoles primaires et secondaires, avec le Service d'architecture, essaye d'optimiser régulièrement les espaces au gré des rénovations de collèges afin de pouvoir trouver des classes supplémentaires sur les sites. Avec ce système, en l'espace de dix ans, on aura trouvé l'équivalent de plus d'un collège lausannois. Cela n'empêche pas qu'il y ait des classes vides dans certains collèges. Nous devons naturellement anticiper, parce que les élèves ne sont pas répartis de manière optimale. Parfois, les élèves sont au sud, alors que les classes libres sont au nord, et nous ne pouvons pas faire traverser la ville à une classe pour une année.

De plus, un élève suit normalement la scolarité dans un collège et nous ne voulons pas constituer des classes et les dissoudre au gré des années pour les optimiser. Les classes n'ont pas une plasticité totale ; elles sont constituées et, ensuite, nous essayons, dans la mesure du possible, de les maintenir.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Monsieur Fracheboud, il est possible d'obtenir du bois comme s'il avait séché à l'air libre pendant trois ans si on le fait sécher. C'est un peu moins bien du point de vue environnemental, mais c'est ce qui nous permettra d'avancer selon la planification. On

veut tous enclasser les élèves au bon moment, et c'est de cette manière que l'on arrivera à être efficaces à tous points de vue.

La discussion est close.

M. Stéphane Wyssa (PLR), rapporteur de la Commission des finances : – La Commission des finances a voté les trois conclusions en bloc et les a acceptées à l'unanimité.

Les conclusions de la commission sont adoptées avec 2 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2019/01 de la Municipalité, du 17 janvier 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 600'000.- pour financer la fourniture du bois et sa préparation, dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment sur le site du Collège de Béthusy et dans l'attente du crédit d'ouvrage ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude complémentaire de CHF 200'000.- au crédit alloué par le préavis N° 2018/27, en vue de poursuivre les études pour le bâtiment augmenté d'un étage (passant de 12 à 16 classes) ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs aux crédits mentionnés sous chiffre 1 et 2 sur la rubrique 390 du Service des écoles primaires et secondaires.

Questions orales

Question

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voulais revenir sur l'annonce que la Municipalité a faite la semaine passée sur les perturbateurs endocriniens. Je la félicite pour cette annonce et pour vouloir gérer les risques liés à ces problèmes potentiels, en particulier dans les crèches.

Par contre, j'ai une incompréhension au niveau de la procédure, que j'aimerais bien que l'on clarifie. J'ai déposé un postulat le 1^{er} mai 2017 demandant que l'on étudie les risques liés aux perturbateurs endocriniens. Un travail de commission a été fait avec la présence de M. le municipal Payot, le 21 septembre 2017. Le postulat a été renvoyé à la Municipalité le 9 octobre 2018 par le plénum et, pendant tout ce processus, il n'a jamais été dit que la Municipalité travaillait sur un plan ou sur un projet lié aux perturbateurs endocriniens.

Aujourd'hui, le postulat a été renvoyé à la Municipalité et nous attendons toujours le rapport-préavis. Or il y a déjà un plan, annoncé en grande pompe la semaine passée – et je félicite la Municipalité par rapport à cette annonce. Ma question est toute simple : dois-je retirer mon postulat ? Est-ce que des informations n'étaient pas claires dans le cadre de ce processus de demande, ou est-ce que des informations étaient transmises entre différentes directions par rapport à des choses qui étaient déjà en cours ? Bref, que se passe-t-il ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Tout se passe bien, monsieur Moscheni, ne retirez pas votre postulat. La différence entre votre postulat et le projet-pilote que nous avons présenté sur deux centres de vie enfantine,

c'est l'amplitude du projet. Vous aviez axé votre propos sur la cartographie des risques, ce qui est un projet titanesque, avec une partie théorique très développée.

En ayant aussi en tête votre postulat, on a souhaité dire que, vis-à-vis de la complexité des enjeux que vous évoquez, il fallait que l'on fasse un « tour de chauffe » avec un projet qui permettait d'appréhender la matière de manière très concrète et pragmatique, et sur un périmètre beaucoup plus restreint. C'est le lancement du projet-pilote et on n'a pas encore le guide évoqué dans le cadre du projet-pilote.

On ne sera jamais assez pour mettre en lumière cette problématique des perturbateurs endocriniens, donc, de grâce, monsieur Moscheni, ne retirez pas votre postulat. Il nous permettra justement de cerner bien mieux cette problématique des perturbateurs endocriniens, peut-être sur d'autres espaces.

Question

M^{me} Sara Gnoni (V) : – Ma question s'adresse à M. Tosato. Je ne la lui ai pas envoyée en avance, et je m'en excuse, mais je l'ai questionné plusieurs fois à ce sujet. J'avais déposé une interpellation le 24 avril 2018 – cela fera bientôt une année –, pour que les Jeux olympiques de la Jeunesse soient des jeux durables à tous les niveaux.

Nous avons donné le coup d'envoi du *countdown* d'une année des Jeux olympiques de la Jeunesse il y a quelque temps. J'aimerais savoir quand nous recevrons une réponse à cette interpellation, que nous estimons très importante, vu qu'après les derniers jeux en Corée, la population se retrouve avec une ardoise énorme, tant sur le plan économique qu'écologique. Nous aimerions être sûrs que nous n'allons pas dans cette direction.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Madame Gnoni, vous avez tout à fait raison de poser cette question. La Municipalité s'en préoccupe chaque jeudi. Les questions que vous avez posées concernent tout le monde et pas uniquement le sport. C'est aussi notre préoccupation. Aujourd'hui, le comité d'organisation des jeux a un souci, celui de faire des Jeux olympiques de la Jeunesse les jeux les plus durables possible.

Maintenant, il y a des partenaires aux Diablerets, à la Vallée de Joux, à Villars, à Saint-Moritz, et chacun, dans le cadre des prérogatives qui sont celles d'un Etat fédéral, est actif pour faire les jeux les plus durables possible. Nous nous y attelons aussi à Lausanne.

Nous aurons toute la partie de festival, que nous ne pourrions pas appeler ainsi, avec des éléments que nous vous annoncerons bientôt avec ma collègue, Natacha Litzistorf, sur comment organiser des manifestations durables. Aujourd'hui, ce sont les jeux les plus verts que l'on peut trouver. Nous avons, par exemple, la volonté de véhiculer tout le monde avec les transports publics, tout en sachant que, pour partir du Vortex et pour faire une compétition avec un petit échauffement à 10 h à Leysin, ce n'est pas évident avec les transports publics. Ce sont des éléments que nous devons gérer.

S'agissant du financement, là aussi, la volonté et l'ordre donné au comité d'organisation est de respecter le budget. Vous le savez, tous les Jeux olympiques qui ont été organisés, quel que soit leur montant, ont pratiquement doublé ensuite leurs besoins en financement public. Nous ne serons pas dans cette logique. Nous espérons arriver à le boucler avec le montant que nous avons, plus quelques adaptations. Les quelques adaptations, si on devait en avoir besoin, et cela fait partie des raisons pour lesquelles il n'y a pas d'éléments écrits, nous devons les annoncer s'il y a un dépassement de 100 000 francs au préavis qui avait été avalisé. Nous devons passer par un crédit supplémentaire avec un préavis et, pour cela, il faut être sûr. La Municipalité n'aimerait pas venir avec un, deux ou trois préavis demandant des crédits supplémentaires, le cas échéant, si c'était nécessaire. Mais nous y réfléchissons, madame Gnoni, tous les jeudis, pour savoir que vous dire et vous apporter comme information.

M^{me} Sara Gnoni (V) : – Monsieur le municipal, vous pouvez mettre tout ce que vous avez dit dans la réponse à l'interpellation, qui demande des choses précises, et demande que le Conseil soit informé à intervalles réguliers. Il y a vraiment des questions très précises, auxquelles vous venez d'apporter une grande partie des réponses. Nous aimerions donc recevoir une réponse écrite avec ces éléments.

Question

M. Philippe Miauton (PLR) : – Ma question s'adresse à M. Pidoux et concerne le financement participatif. On a vu que, en cinq jours, les gens étaient prêts à investir 150 000 francs pour la future centrale solaire de Malley ; c'était une proposition de notre ancien collègue Charles-Denis Perrin. Vu ce succès, j'aimerais savoir s'il y avait d'autres projets, donc ce qu'il y a dans le pipeline, si j'ose utiliser ce terme.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Nous avons été surpris du succès et de la rapidité de ce financement participatif. J'ai aussi reçu un certain nombre de messages de gens qui auraient souhaité pouvoir prêter plus d'argent à SI-REN.

La question est tout à fait pertinente. Nous avons voulu lancer cette opération dans une perspective de test, et il est évident que nous avons l'intention de continuer l'expérience du financement participatif, non pas pour des raisons financières, parce que les 2 % sont relativement chers pour la société SI-REN par rapport aux emprunts bancaires qu'elle pourrait solliciter, mais parce que cela montre un enthousiasme de la population à l'égard des installations d'énergies renouvelables.

Celle-ci était sans doute particulièrement bien choisie, puisqu'il y a le côté symbolique de ce centre sportif. C'est aussi un signal fort de reconnaissance de la part des Lausannois, ce dont nous sommes évidemment très contents. Il y aura des opérations peut-être un peu plus risquées et un peu plus controversées avec le parc éolien. Nous évaluerons cela au conseil d'administration de SI-REN.

Nous n'avons pas demandé plus de 150 000 francs, car, outre les raisons financières, il y a des raisons liées aux autorités de surveillance des opérations de type bancaire. Nous pouvons rester sous le radar de ces organismes si nous faisons un emprunt, toutes opérations confondues, en dessous de 1 million de francs. Nous ne voulions donc pas grignoter l'argent restant pour SI-REN, éventuellement dans des opérations participatives, sans être sûrs que cette opération test était profitable pour tout le monde.

Question

M. Georges-André Clerc (PLC) : – Ma question s'adresse à M^{me} la municipale Florence Germond. Afin que les écoliers, gymnasiens et apprentis se rendent compte du travail ingrat de la voirie, est-ce que notre municipale entend demander l'organisation d'une journée de grève Lausanne-ville propre à notre conseillère d'Etat Cesla Amarelle, chargée du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, afin que tous ces jeunes nettoient la Ville de Lausanne des déchets qu'ils ont l'habitude de jeter au sol en se disant que les parents payent des impôts pour le nettoyage ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Merci pour cette suggestion. En effet, la problématique des déchets sauvages est un souci des collectivités publiques. Ma collègue, M^{me} Litzistorf et moi-même travaillons sur les espaces verts et sur les espaces publics pour lutter contre ces pratiques en mettant en place différentes actions, dont vous avez sûrement déjà entendu parler ces dernières années.

Vous parlez en particulier des jeunes, mais, à ma connaissance, les jeunes se relayent dans les collèges pour nettoyer les cours de récréation et pour sensibiliser les autres étudiants à la thématique des déchets. Il existe aussi toute une série de programmes que nous mettons en œuvre et que nous finançons dans le cadre du périmètre de gestion des déchets, en

l'occurrence Gedrel, comme la sensibilisation auprès des écoles, pour inciter les élèves à ne pas jeter leurs déchets par terre. Peut-être que les jeunes qui sont aujourd'hui plus sensibilisés aux questions du climat le seront aussi davantage à la question des déchets.

Concernant votre question relative à la sensibilisation des gymnasiens, j'ai reçu hier un courriel de jeunes du gymnase de Beaulieu qui nous demandaient de leur mettre à disposition davantage d'installations de tri. Je pense donc qu'ils s'en préoccupent. Je contacterai volontiers M^{me} Amarelle pour savoir si elle compte mettre cela en place, les gymnases n'étant pas de notre responsabilité.

Question

M. Claude Calame (EàG) : – Vous le savez, vous l'avez vu, vous y avez peut-être participé, la fin janvier et le début février ont été marqués par deux manifestations successives de plusieurs milliers de personnes dans toutes les grandes villes de Suisse. Collégiennes et collégiens, gymnasiens et gymnasiennes, apprenties et apprentis, étudiants et étudiantes en tête appellent à la grève pour le climat, avec la revendication : « parce que le monde politique est endormi et ignore le changement climatique, nous descendons dans la rue jusqu'à ce que cela change ». Et, plus important à mes yeux encore, « changeons le système, pas le climat ».

La mobilisation a été particulièrement importante à Lausanne. Par deux fois, il y a eu plus de 10 000 manifestantes et manifestants. Tout à l'heure encore, à l'entrée de ce Conseil communal, en écho, il y avait une petite mobilisation. Quelles sont donc les réponses que la Municipalité entend donner à l'appel des jeunes, et d'ailleurs des moins jeunes, qui ont défilé en grand nombre dans les rues de la ville pour réclamer des mesures urgentes de la part des autorités politiques concernant la transition écologique, notamment de la part de la Municipalité de Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – On pourrait presque dire qu'on est aussi, comme le disaient les jeunes dans la rue, « plus chauds que le climat » à la Municipalité. Sans arrogance, mais avec un brin d'humilité, on peut dire plus sérieusement que la Municipalité n'a pas attendu les manifestations pour se préoccuper du climat, que ce soit lors de cette législature ou des législatures précédentes. Preuve en est, des politiques publiques qui tirent déjà à la corde de la lutte contre le changement climatique.

Plus spécifiquement, je vous donne quelques éléments par rapport à cette législature. Nous avons une feuille de route dans le cadre du programme de législature qui nous engage sur plusieurs éléments concernant la lutte contre le changement climatique. Pour le mettre en œuvre, en août 2017, nous avons passé une note en Municipalité, qui décrit comment nous souhaitons procéder ; et nous avons justement procédé comme nous l'avons décidé en août 2017, à savoir que nous finalisons maintenant le bilan des actions existantes, que nous avons menées depuis quelques législatures pour certaines politiques publiques. Ce bilan s'axera autour du Plan de protection du climat et de l'adaptation au changement climatique. Ce sera la première phase.

En août 2017, nous avons mis dans le planning que, d'ici début mars 2019, nous allons rendre ce bilan. Nous allons donc tenir nos engagements, l'idée étant que la deuxième phase soit plus liée à un plan d'action. Il faudrait peut-être, en complémentarité avec ce que nous avons imaginé faire, des mesures encore plus urgentes – je ne vais pas présager de la suite –, qui répondraient un peu mieux aux demandes des personnes qui sont descendues dans la rue. Cette deuxième étape, qui sera plutôt sous forme de plan d'action, fera l'objet d'un préavis cet été. C'est dans ce cadre que nous avons, déjà en août 2017, imaginé une approche participative, notamment collaborative. Nous avons fait un petit test avec un Climathon l'année passée, qui a eu pas mal de pertinence, et c'est une chose que nous aimerions reconduire.

Voilà pour le dispositif que nous avons prévu pour cette législature, comme je l'ai dit à plusieurs reprises en août 2017. Nous n'avons pas souhaité communiquer ou surréagir pendant les manifestations, parce qu'on n'a pas envie de récupérer ce mouvement. Mais on va répondre en bonne et due forme, comme nous l'avons prévu initialement, encore une fois, en lien avec notre feuille de route qu'est le programme de législature. C'est dans ce cadre que l'on reviendra vers vous d'ici l'été.

M. Claude Calame (EàG) : – Vous avez parlé de bilan et d'un plan d'action, mais, en réponse aux manifestants, est-ce qu'on peut savoir quel est le contenu, dans les grandes lignes, de ce plan d'action ?

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – On ne va pas vous donner aujourd'hui les têtes d'entrée du plan d'action, parce que, à mon sens, il y aura une partie issue de l'expertise qui vient de l'administration, et certainement aussi d'experts issus du monde académique, pour faire le lien avec ce que j'évoquais sur les approches participatives. Si l'on croise avec une expertise d'usage, cela donnera peut-être quelque chose de plus fin sur les entrées thématiques pour ce plan d'action que nous imaginons mener, avec des mesures qui s'agenceront sur le moyen et le long terme, aussi pour avoir des réponses en lien avec l'urgence climatique.

Autrement, pour répondre tout de même partiellement à votre question, mais pour éviter de mettre la charrue avant les bœufs, on ne va pas réinventer la roue sur les grandes thématiques déjà posées dans les évaluations que l'on a faites sur d'autres types de plans d'action climat déjà en œuvre. On se basera, sur les grandes lignes, sur la protection et l'adaptation. On suivra aussi les grands schémas de la Confédération pour être en cohérence avec les différents niveaux institutionnels. Pour être efficaces, il nous importe de ne pas partir en ordre dispersé, mais vraiment d'être cohérent avec les lignes fixées au niveau international, jusqu'au niveau local.

Question

M^{me} Françoise Piron (PLR) : – Ma question s'adresse à M^{me} la municipale Germond et concerne les ressources humaines. Je souhaiterais connaître la position de la Ville au sujet de la grève des femmes, qui aura lieu le 14 juin prochain. Quelles sont les modalités en termes de demande de congé pour les employés femmes, mais j'espère aussi hommes, qui souhaiteraient y participer ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Cette question me permet de relever l'importance que la Municipalité accorde aux questions spécifiquement liées à l'égalité entre les femmes et les hommes et sur lesquelles nous travaillons non seulement en termes de politiques publiques RH, mais aussi en tant qu'acteurs de la vie publique et dans les politiques publiques que nous menons depuis des années, avec notamment notre politique exemplaire de développement des places en structure d'accueil pour le parascolaire et le préscolaire, qui est un élément essentiel dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la conciliation vie privée et vie professionnelle.

Concernant votre question spécifique sur la grève des femmes, la Municipalité fera évidemment preuve d'une certaine empathie et sera attentive aux questions et revendications qui pourraient être soulevées quant aux modalités de la grève. Mais la Municipalité ne s'est pas encore positionnée à ce sujet. Nous avons eu des échanges informels avec les syndicats, qui préparent une prise de position qu'ils nous soumettront. Mais pour qu'elle ait un impact, il faut aussi qu'elle ait une certaine part de revendications, comme cela se doit pour une grève. Nous discuterons avec les partenaires sociaux, et je suis sûre que nous pourrons le faire en bonne intelligence.

Interpellation urgente de M^{me} Sandra Pernet (CPV) et consorts : « Les quartiers nord de Lausanne ressembleront-ils bientôt aux quartiers nord de Marseille ? »

Développement

Voir *Bulletin du Conseil communal de Lausanne du 29 janvier 2019*, volume I.

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« Alors que la Direction de l'enfance, jeunesse et quartiers lance un appel aux projets citoyens, le Groupe Le Centre PDC Vert'libéraux se demande si des actions plus urgentes dans certains quartiers ne devraient pas être étudiées.

C'est le cas des Boveresses, Praz-Séchaud et Chailly, entre autres. Ces lieux font régulièrement parler d'eux et sont au centre de toute l'attention des habitants, mais vraisemblablement pas assez de notre Municipalité.

Dans ces quartiers, des mineurs participent au trafic de drogue organisé par de jeunes adultes.

Cet embrigadement a des conséquences telles que le décrochage scolaire et une violence croissante. Cet état de faits complique aussi le cadre éducatif familial.

A quoi assistons-nous sur le terrain ?

- Des déménagements d'habitants qui n'en peuvent plus et qui craignent pour leur sécurité et celles de leur famille. Des habitants qui ne veulent pas voir leurs enfants devenir comme ceux qui "traînent" dehors.*
- Des jeunes qui se disent obligés de devenir "potes" (copains) avec les petits dealers et ceux qui prétendent faire la loi pour pouvoir vivre dans leur quartier sans être malmenés.*
- Des jeunes qui viennent d'autres villes car ils savent que dans ces quartiers ils trouveront en toute tranquillité les substances illicites qu'ils cherchent.*
- Des maisons de quartiers qui ne proposent pas d'activités ciblées aux adolescents qui se sentent discriminés face au plus petits.*
- Des maisons de quartiers démunies ou laxistes face aux violences et au deal de certains jeunes qui pour la majorité sont mineurs.*
- Le petit trafic de stupéfiants sur les réseaux sociaux qui emploie certains mineurs et qui est implanté à Praz-Séchaud. Nous n'en dirons ici pas plus pour en raison de l'enquête en cours suite aux dénonciations faites par le Groupe Le Centre ».*

Préambule

Les réponses aux enjeux évoqués par Mme l'interpellatrice et consorts relèvent principalement d'acteurs issus des domaines de la santé, du social et de la sécurité, tant de niveau cantonal que communal. Sans en dessiner un tableau complet, un rappel de la répartition des compétences s'impose, ceci tout en précisant que ces différents acteurs ont des contacts réguliers et développent une collaboration de qualité.

D'un point de vue général, il y a lieu de relever que les communes vaudoises ne sont pas en charge de la santé publique. Le Canton en est responsable et coordonne toutes les activités dans ce domaine. Il est chargé de la lutte contre l'alcoolisme, le tabagisme, les toxicodépendances et les autres addictions. Il encourage la prévention primaire (intervention générale auprès de la population, en amont de la problématique), en particulier par l'éducation à la santé, les activités de santé et les autres prestations médico-sociales à l'intention des jeunes. Il soutient les efforts de prévention secondaire, de réduction des risques, de traitement et de réadaptation des alcooliques et autres toxicomanes, par l'intermédiaire de services publics ou privés, comme la Fondation

Accueil à bas seuil. L'action de la Ville de Lausanne s'inscrit donc en complément du dispositif cantonal et se matérialise également par la prise en charge de tâches confiées par délégation cantonale (promotion de la santé et prévention en milieu scolaire, médecine scolaire, psychologie, logopédie et psychomotricité). Les professionnels en charge de ces différents volets travaillent, en coordination avec le personnel enseignant, au repérage et à l'orientation des jeunes susceptibles d'être concernés par un problème de consommation inappropriée.

En matière d'interventions sociales pour la jeunesse, le Canton dispose, par le biais du Service de protection de la jeunesse, d'une responsabilité de surveillance et peut prononcer des mesures. Le dispositif lausannois se concentre sur des actions recourant à la libre adhésion et vise la prévention primaire ou secondaire.

S'agissant de la répression, la police, dans ses composantes police-secours et police judiciaire (mineurs et stupéfiants) intervient spontanément, sur dénonciation ou dans la durée comme on le verra ci-après.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité a-t-elle connaissance des graves problèmes évoqués ci-dessus ?

La problématique du deal sur les réseaux sociaux est suivie par la Police judiciaire municipale via la coordination établie entre la Brigade des mineurs et celle des stupéfiants. La Police traite en outre les informations qui lui parviennent par différents canaux. Les enquêtes en cours ne permettent pas d'être plus explicite.

Concernant l'évolution des interventions et leur gravité dans les secteurs concernés, leur nombre est stable sur les dernières années. Il n'y a également pas d'évolution défavorable pour les actes de violence signalés à la police.

Pour leur part, les établissements scolaires lausannois n'observent pas, en leur sein, d'augmentation du phénomène mentionné. Les établissements scolaires du nord de la Ville n'identifient pas de problèmes de consommation de substances illicites particuliers dans leur quartier par rapport à d'autres. Du trafic de substances illicites à proximité de certains établissements se fait effectivement jour mais il a plutôt lieu en dehors des heures scolaires et pose davantage problème en raison des incivilités, du littering et du climat d'insécurité qu'il engendre que vis-à-vis des élèves proprement dits.

La problématique du décrochage scolaire fait l'objet d'une attention soutenue durant la scolarité obligatoire ; les situations graves, heureusement rares, sont signalées et traitées en impliquant un réseau (famille, acteurs du domaine pédagogique, social, sanitaire ou judiciaire).

Pour ce qui est de la violence dans les préaux scolaires de niveau secondaire, cette dernière est clairement en diminution, alors que le harcèlement et le cyber-harcèlement sont, eux, en augmentation.

Question 2 : Si oui, quelles mesures et actions ont été entreprises pour y remédier ?

Lors de consommation ou de trafic de substances illicites, la prévention se doit d'être couplée avec la répression et inversement. L'action municipale se déploie donc sur ces deux niveaux.

En particulier :

1. Comment sont traitées les plaintes des habitants face à cette problématique ?

Les doléances et plaintes des habitants sont systématiquement contrôlées, et des enquêtes, cas échéant ouvertes. La Municipalité ne communique pas sur les enquêtes en cours.

L'actualité fait que les gens imaginent parfois des activités de deal alors que, lors des contrôles, il s'agit plutôt de jeunes désœuvrés.

Comme dans les autres quartiers de la ville, la Police municipale agit via ses différents services en coordination avec les divers partenaires dans les quartiers cités. Que cela soit lors d'interventions urgentes sollicitées par la population, par les contacts proactifs des postes de polices et du Poste de police Mobile (PPMob), ainsi qu'au travers des services de la Police judiciaire municipale.

2. *Comment sont approchés les jeunes dans ces quartiers sensibles et comment sont-ils aidés ?*

Quatre travailleurs sociaux hors murs (TSHM – 3.3 ept) sont engagés pour aller à la rencontre des jeunes là où ils se trouvent et tenter de répondre au mieux à leurs besoins et demandes. Ils les soutiennent de l'âge de 13 ans à 25 ans et les accompagnent dans diverses démarches sociales et administratives. Ils les soutiennent également en développant et en réalisant des projets (culturels, sportifs, etc.) avec, par et pour eux, de manière individuelle ou collective. Ils collaborent avec les collectivités et les partenaires du réseau dans le but d'orienter les jeunes vers des structures adaptées à leurs problématiques. Ils jouent aussi un rôle de médiation entre habitants, commerçants et jeunes. Les TSHM travaillent selon la libre adhésion en garantissant le respect de l'anonymat et de la confidentialité.

Le dispositif d'animation socioculturelle est pour sa part évoqué en réponse à la question 5 et les acteurs du domaine scolaire mentionnés en préambule.

3. *Comment la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers travaille avec le Canton concernant cette problématique mais surtout face aux jeunes qui viennent d'autres villes ?*

Il n'y a pas, a priori, de phénomène d'attractivité des quartiers sur des jeunes, délinquants ou non, d'autres villes, voire d'autres quartiers. La mobilité actuelle des jeunes fait qu'ils fréquentent leurs pairs dans tous le canton, voire ailleurs (activité personnelles, cours professionnels, mobilité de la cellule familiale, etc.). Les contacts perdurent et s'entretiennent, ce qui fait que, effectivement, il arrive lors des contrôles que des jeunes hors Lausanne soient présents dans ces groupes, mais ils s'y trouvent par connaissances interpersonnelles plutôt que par opportunités liées à un éventuel trafic.

Sur le plan social, les TSHM n'observent également pas d'augmentation significative de jeunes venant d'autres villes. Leur public reste largement majoritairement lausannois. Les centres et maison de quartier des Boveresses, de Chailly et de Grand-Vennes n'ont pour leur part pas constaté la présence en leur sein de jeunes venant d'autres villes.

4. *Comment ces jeunes venus d'autres villes sont-ils identifiés ?*

Cas échéant, la Police pratique des contrôles d'identité et relève l'adresse de domicile.

5. *Quelles activités sont-elles organisées par la Municipalité et/ou la FASL pour les jeunes de 14-18 ans ?*

La Ville met à disposition de l'ensemble de la population des centres socioculturels et des maisons de quartier au sein desquels travaillent des professionnels de l'animation et de l'éducation. L'ensemble des centres et maisons de quartier (à l'exception de celui de Pôle-Sud et des deux Terrains d'aventure) proposent de l'accueil libre à l'intention des jeunes et jeunes adultes. Ils proposent au moins huit heures d'ouverture par semaine selon la convention de subventionnement conclue entre les parties. Concrètement, cela représente 15 heures d'ouverture au Centre socioculturel des Boveresses, 11 heures à la Maison de quartier de Chailly et 10 heures au Centre socioculturel de Grand-Vennes. Les programmes d'activités et d'ouverture de chaque centre socioculturel et Maison de quartier sont disponibles sur leur site internet qui fournit des informations actualisées.

Sous la responsabilité de la Ville ou de la FASL, durant la saison froide, entre les vacances d'automne et de Pâques, des salles de gym sont ouvertes, pour la pratique libre et gratuite du football, du basketball, du parkour ou de tout sport que les jeunes souhaitent pratiquer. Encadrés par des moniteurs, ces salles sont ouvertes au Belvédère, à Béthusy, à Grand-Vennes, à l'Elysée, à la Barre, à Prélaz, à la Pontaise et à Bellevaux, pour un total de 51.5 heures par semaine.

Par ailleurs, comme indiqué ci-dessus, les TSHM développent aussi avec ces jeunes des projets.

6. *Pour les maisons de quartier, quelle est l'alternative à l'exclusion face aux violences ou deal de jeunes ?*

Les trois centres ou maisons de quartiers mentionnés ci-dessus ne constatent pas de problème particulier actuellement et il n'y a pas de jeunes ou de jeunes adultes exclus des activités des centres.

En cas de problème majeur, la direction de la FASL est informée et décide avec l'équipe concernée des mesures à prendre, mesures qui peuvent être une exclusion d'un ou de plusieurs jeunes, d'une dénonciation auprès de la police et, très exceptionnellement, une fermeture temporaire de l'accueil jeunes. Ceci n'est pas arrivé en 2018. Une fermeture est toujours accompagnée d'autres mesures, comme la redéfinition des règles du lieu, le déplacement d'activités (par exemple sportives) dans d'autres lieux ou en plein air, de la sollicitation d'une collaboration et de la présence régulière des TSHM par exemple. La Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers est informée des mesures prises.

7. *Que compte faire la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers pour une prévention réelle à l'intention des jeunes mineurs envers le trafic de stupéfiants sur les réseaux sociaux, tenant compte du fait que l'intervention de la police est difficilement tolérée par les 14-18 ans ?*

Le trafic est un enjeu traité prioritairement sur le plan sécuritaire, tandis que la consommation représente essentiellement un enjeu sanitaire. Dans la mesure où les premières consommations ont généralement lieu entre proches, la prévention primaire n'axe pas sa communication sur les enjeux du trafic, mais sur ceux de la consommation de substances psychoactives.

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers propose chaque année des campagnes de prévention primaire avec comme public cible les jeunes. En 2015 et 2017, ces campagnes avaient pour thème la consommation d'alcool. En 2018 et 2019, une campagne sur le respect dont plusieurs projets se déroulent dans les quartiers dits du Nord est menée. Par ailleurs, en fin d'hiver 2019, une campagne de prévention sur la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis est prévue. Ces campagnes proposées par la Ville de Lausanne réunissent plusieurs professionnels de prévention primaire et secondaire issus de services publics cantonaux ou privés agissant aux côtés des professionnels locaux.

Parallèlement, il convient de mentionner la prévention menée au sein des classes des établissements secondaires proposée par la Police municipale ou encore la prévention primaire, comme le programme cantonal dépendances, mise en œuvre par le Service de santé et prévention. Ainsi, les infirmières scolaires, au sein des établissements, aident les élèves à développer des comportements sains, sans consommation de psychotropes, et apportent un soutien ciblé aux jeunes qui présentent un risque particulier et assurent le repérage de ceux qui se trouvent potentiellement en danger.

Dans le cas d'élèves présentant des difficultés, outre les services des assistants sociaux et infirmières scolaires, la structure socio-éducative de jour « Appart' » offre un accueil pour une quinzaine de jeunes de 11 à 16 ans, cofinancé par le Service de protection de la jeunesse et la Ville de Lausanne. Avec une prise en charge de trois à six mois, cette structure touche une cinquantaine de jeunes chaque année.

Le PPMob se rend depuis plusieurs années chaque semaine dans les quartiers comme la Bourdonnette, Prélaz et Praz-Séchaud. Lors des patrouilles, son équipage va systématiquement à la rencontre du public des 14-18 ans et des commerçants. Le contact et le dialogue avec les adolescents et les jeunes adultes, dans ce cadre, a toujours été possible et privilégié.

8. De quelle manière la Direction de la sécurité et de l'économie et la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers communiquent-elles pour aider ces jeunes au mieux et les préserver de la consommation et de la vente de stupéfiants ?

Les voies de communications adoptées dans les campagnes de prévention sont des clips vidéo sur les réseaux sociaux, des campagnes d'affichage tout public, des spectacles thématiques pour les familles, des rencontres dans l'espace public entre des professionnels de la prévention et des jeunes, des formations pour les professionnels de l'éducation, des feuillets d'information (flyers) pour les parents, des kits de prévention dans les écoles et des chats sur les sites web à destination des jeunes (CIAO).

Il est également à rappeler que des actions spécifiques sont mises en place dans les établissements, à leur demande et qu'un effort de prévention en lien avec la consommation est mis en œuvre avec le concours de la Fondation du Levant. Toutefois, la demande est faible en la matière

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Sandra Pernet et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 7 février 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

M^{me} Sandra Pernet (CPV) : – Le groupe Le Centre remercie la Municipalité pour ses réponses. Globalement, nous sommes surpris de voir que la Municipalité considère, en gros, que tout va bien, et que les mesures nécessaires sont déjà prises. C'est un peu « circulez, il n'y a rien à voir ! ».

Cependant, les exemples et témoignages démontrant que la situation est critique sont de plus en plus nombreux. La Municipalité peut certainement se féliciter d'avoir pris quelques premières mesures, mais on serait en droit d'attendre qu'elle montre avoir saisi l'ampleur du problème et, qu'en toute humilité, elle propose de renforcer son action dans ce cadre. Est-ce une honte de reconnaître que ce qui se fait aujourd'hui n'est pas entièrement suffisant et qu'une montée en puissance est nécessaire ?

Un élément qui nous frappe est que l'accent est mis très largement sur le dispositif policier. Nous regrettons en particulier que, dans sa réponse, la direction qui a la plupart des responsabilités vis-à-vis des jeunes ne se sente pas plus concernée. En effet, la plupart du temps, la Municipalité renvoie la responsabilité à la police qui est, depuis quelques mois déjà, bien surchargée et qui a, à notre avis, un rôle moins essentiel que celui du Service de l'enfance, jeunesse et quartiers dans cette problématique. De plus, nous nous étonnons que dans ce renvoi constant à la police, la Municipalité donne une image forte de répression envers la jeunesse lausannoise, alors que celle-ci ne devrait venir qu'en tout dernier plan.

Nous avons constaté dans la réponse à la première question que la Municipalité reconnaît enfin un problème que nous relevons depuis longtemps, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Je cite : « du trafic de substances illicites à proximité de certains établissements se fait effectivement jour, mais il a plutôt lieu en dehors des heures scolaires et pose davantage problème en raison des incivilités, du littering et du climat d'insécurité qu'il engendre que vis-à-vis des élèves proprement dits ».

Nous devons aussi comprendre que la Municipalité ne prend pas le harcèlement ou le cyberharcèlement pour un acte de violence. Il est vrai que les jeunes victimes se font le plus souvent attraper physiquement après les cours, mais, psychologiquement, le harcèlement se fait en tout temps. En d'autres termes, la Ville doit aussi se préoccuper activement de ce qui se passe pendant le temps scolaire.

Quant aux maisons de quartier, il est regrettable de constater que les données mises sur le site de la Ville de Lausanne ne sont pas à jour. Comme exemple, il faut télécharger le programme des animations de la permanence des jeunes de la Borde en cliquant sur un lien. Celui-ci télécharge le programme 2014-2015 et envoie sur un lien Facebook, dont la dernière publication date de 2017. Quant aux animations des autres lieux socioculturels, les recherches sur le site internet de la FASL ouvrent, la plupart du temps, sur des pages où il est marqué « *fatal error* ». Les animations sont aussi très souvent destinées à une tranche d'âge très large, comme la Zumba et le jardinage, destinés aux 18-90 ans. Comment les jeunes peuvent-ils s'identifier à ces animations ?

A notre sens, il est de la responsabilité de la Ville de signaler la détresse de certains jeunes aux familles, sans attendre que le SPJ s'en occupe. Ceci pourrait se faire notamment au travers d'éducateurs extra-muros et du service TSHM. Mais il est clair que ceci n'est pas possible au vu de la manière dont il fonctionne, car la libre adhésion à ce service ne permet pas d'évaluer certaines situations. Les jeunes s'adressent très volontiers à ce service pour des conflits scolaires ou familiaux, mais pas pour des problématiques de violence ou de consommation d'alcool ou de stupéfiants. C'est l'occasion pour nous de regretter l'absence de statistiques et de chiffres. Il nous semble important que l'évaluation et l'amélioration de certains services soient effectuées, afin de pouvoir être à jour et de suivre au mieux l'évolution de notre jeunesse.

Je terminerai par citer un paragraphe du dernier rapport d'Addiction Suisse, qui dit : « chaque année, les problèmes liés aux dépendances entraînent plus de 11 000 décès et des coûts de l'ordre de 14 milliards de francs. Addiction Suisse, centre national de recherche dans le domaine de la santé, appelle donc les politiciens, les acteurs de la santé et les autorités à s'intéresser davantage à la dynamique de ces marchés. » C'est ce que nous demandons fermement à la Municipalité.

Pour toutes les raisons évoquées, et afin d'assurer une meilleure prise en charge des jeunes lausannois, le groupe Le Centre dépose une résolution.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité

- tienne des statistiques à jour pour les 10-18 ans afin de pouvoir mieux évaluer les problématiques de la jeunesse lausannoise dans un futur proche ;
- mette tout en œuvre pour renforcer la coordination interservices ainsi que la coordination avec les instances cantonales afin de traiter plus efficacement la problématique de deal et de la consommation de stupéfiants par les jeunes à Lausanne ;
- veille à ce que l'offre en activités socioculturelles pour les 10-18 ans corresponde aux attentes du public concerné et soit tenue à jour ;
- revienne sur la règle d'or de libre adhésion pour les TSHM afin que les éducateurs aillent vers les jeunes et pas l'inverse.

La discussion est ouverte.

M. Philipp Stauber (PLC) : – J'ai une question à l'interpellatrice. Est-ce que vous pouvez nous expliquer la règle d'or de la libre adhésion ?

M^{me} Sandra Pernet (CPV) : – C'est très simple. La Ville de Lausanne a une règle d'or au niveau des éducateurs extra-muros, qui dit que ce sont les jeunes qui viennent vers les

éducateurs, et c'est seulement dans ce cas précis qu'il y a une prise en charge, et pas l'inverse, où les éducateurs iraient vers les jeunes.

M^{me} Eliane Aubert (PLR) : – J'aimerais avoir des précisions sur les statistiques à jour pour les 10-18 ans. Vous parlez de statistiques dans quel domaine ?

M^{me} Sandra Pernet (CPV) : – Il n'existe en ce moment pas beaucoup de statistiques sur les enfants de 10 à 18 ans, quelle que soit la thématique. Effectivement, ici, nous nous référons surtout à ces jeunes qui sont plutôt désœuvrés et en détresse. Nous aimerions justement savoir combien font la demande d'aide, par exemple. On n'a trouvé aucun chiffre étayant les réponses de la Municipalité, ni sur le site de la Ville, ni sur celui du Canton. Il s'agit vraiment de ces jeunes en détresse et désœuvrés, qui consomment du cannabis, et qui sont déscolarisés pour ces motifs.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Dans un sujet comme celui-ci, il faut avoir une certaine humilité. Nous ne prétendons pas résoudre tous les problèmes, même si les informations que nous avons des acteurs de terrain évoquent une situation stable. Naturellement, les enjeux sont d'importance, et il faut pouvoir mettre des moyens pour réduire au maximum les problèmes de consommation qui peuvent toucher les jeunes. Concernant les éléments qui nous sont demandés dans cette résolution, pour être honnête, je peux dire les difficultés pour y répondre et les signaler. Le cas échéant, cela pourra être développé si la résolution est transmise à la Municipalité.

En ce qui concerne des statistiques récentes pour les 10-18 ans, afin de pouvoir mieux évaluer les problématiques de la jeunesse lausannoise dans un futur proche, il est important de signaler que les jeunes en âge de scolarité sont touchés de manière systématique et universelle par l'obligation de scolarité, qui permet d'identifier certains éléments ; du coup, on peut donner des statistiques. Celles qui concernent les 16-18 ans se basent naturellement sur ce que nous pouvons avoir, et pas sur l'ensemble des statistiques, dont une partie dépend d'autres entités.

En ce qui concerne la coordination interservices et la coordination avec les instances cantonales, afin de traiter plus efficacement la problématique du deal et de la consommation de stupéfiants par les jeunes de Lausanne, le deal étant a priori une problématique sécuritaire, je me prononce plutôt sur la question de la consommation. Je peux confirmer qu'il y a des collaborations internes à la Ville, et je signale la satisfaction des acteurs du domaine de la jeunesse à collaborer avec la brigade des mineurs du Corps de police, la qualité de son travail et la complémentarité apportée. La coordination existe et nous pouvons vous renseigner sur ces éléments le cas échéant.

En ce qui concerne l'offre en activités socioculturelles pour les 10-18 ans, je ne sais pas sur quel site de la FASL M^{me} Pernet a cherché. Je confirme qu'il y a parfois un problème d'annonce des activités, mais, en revanche, l'accueil libre des adolescents est garanti. Cela fait partie des exigences formulées par la convention de subventionnement de la FASL, à laquelle la FASL répond au-delà du minimum exigé.

Quant à revenir sur la règle d'or de libre adhésion pour les TSHM, pour que les éducateurs aillent vers les jeunes et pas l'inverse, je peux vous assurer que toute une série d'acteurs, et pas seulement les TSHM, vont vers les jeunes. Néanmoins, si l'opposé à la libre adhésion est l'intervention contrainte, nous n'avons pas de dispositif légal nous permettant d'agir sous contrainte en la matière. Cela dit, nous avons des structures qui vont au contact des jeunes. Nous pourrions aussi, le cas échéant, vous renseigner à ce sujet.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Je réagis à ce que vient de dire M. le municipal Payot. Vous nous dites que les spécialistes parlent d'une situation stable. Stable de combien ? Mille, deux mille, cent mille ? Je ne sais pas, on n'a pas de chiffre. Qu'entendez-vous par stabilité ? Cela ne veut rien dire.

Lors de mon tour au bureau de vote dimanche dernier, j'ai rencontré une vieille connaissance, qui habite à Praz-Séchaud. Son fils, un jeune homme de moins de 25 ans,

suite à une consommation, et peut-être par un terrain fertile – je n'en ai aucune idée, je ne suis pas médecin, je ne peux pas poser de diagnostic –, est en traitement lourd dans un hôpital psychiatrique lausannois. Cette personne se trouve désœuvrés, sans solution ; malheureusement, c'est une victime de plus. Il ne faut pas nous dire que tout va bien dans le meilleur des mondes quand ce sont nos enfants qui sont touchés. J'espère avoir une vraie réponse pour réussir à diminuer ce problème.

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Je mets ma casquette de vice-président de la commission des établissements scolaires pour les collègues de Vers-chez-les-Blanc, La Sallaz et Boissonnet. Comme ma collègue Sandra Pernet, qui s'inquiète à juste titre du climat délétère qui ne cesse de se développer dans certains quartiers, et j'inclurai également certaines écoles au nord de la ville, je souhaite mettre un bémol aux réponses de la Municipalité.

En effet, si le plan mis en place, entre prévention, répression et campagne de communication, fonctionnait comme souhaité et comme souligné par la Municipalité dans sa réponse, nous ne pourrions que nous en réjouir. Or ceci n'est malheureusement pas le cas. En d'autres termes, ces quartiers souffrent, et plus précisément leurs honnêtes habitants souffrent. Parmi les innombrables symptômes, je pourrais notamment mettre en exergue certains, car des témoignages d'habitants inquiets nous sont parvenus. Ces témoignages semblent relater, à ma grande stupéfaction que, je cite, « des armes dissimulées dans des boîtes aux lettres et dans des boîtes à lait, des produits stupéfiants » auraient été retrouvés dans ces quartiers. Selon ces mêmes témoignages, il y a des cas de fugues de mineurs à répétition, lesquels seraient parfois retrouvés « chez des dealers notoires de ces quartiers ». Tout cela n'est de loin pas exhaustif.

Vous l'avez compris, les problèmes sont profonds. Les méthodes mises en place par la Municipalité ne sont visiblement pas encore à la hauteur du phénomène, qui continue d'empoisonner les familles qui, souvent, décident de déménager, comme l'a souligné M^{me} Sandra Pernet dans son interpellation urgente.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – J'aimerais également revenir sur les propos de M. le municipal, qui a dit que la situation était stable. J'aimerais tout de même relever que la moyenne d'âge des enfants touchés par les problèmes de toxicomanie a largement diminué. Avant, on parlait des 16-18 ans. Maintenant, on parle d'enfants beaucoup plus jeunes. Il y a des enfants qui sont touchés à 10 ans déjà. On ne peut donc pas dire que la situation est stable quand on voit cette évolution. Monsieur le municipal, je ne sais pas d'où vous tenez vos informations, mais non, la situation n'est pas stable.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je raconte un peu de ma vie. Il y a bien longtemps, j'ai été engagé comme consultant auprès d'une très grande assurance-maladie suisse, ce qui m'a donné accès aux données des patients dont disposent les assurances-maladie.

J'ai été très surpris de voir combien de jeunes étaient en traitement et quel type de traitement leur était administré. Je parle typiquement de gymnasiens, qui étaient le centre d'intérêt à ce moment. Il y avait alors un très grand décalage entre ce qui se disait en public sur le même groupe de personnes et ce que je voyais dans les statistiques de l'assurance-maladie. Cela fait presque vingt ans que je n'ai plus de contact avec ce milieu de la même manière ; c'est donc du passé.

Mais j'ai tout de même une question à notre municipal. Est-ce que vous êtes en contact avec des assurances-maladie pour avoir des statistiques sur le type de traitement de nos jeunes, par exemple dans le domaine de la drogue, des anxiolytiques, des antidépresseurs, des médicaments souvent en rapport avec des expériences malheureuses que ces jeunes font ?

M^{me} Sandra Pernet (CPV) : – J'ai avec moi le prospectus des TSHM. A l'avant-dernière page, il est bien marqué que les TSHM travaillent selon le principe de la libre adhésion.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Les informations dont nous disposons en matière de consommation chez les jeunes sont renouvelées périodiquement avec une étude HBSC, menée notamment avec Addiction Suisse, déjà citée par M^{me} Pernet. Elle évoque des situations où, statistiquement, la majorité de substances psychotropes concerne une très claire minorité des jeunes et des élèves. Par contre, elle indique aussi que les problématiques du tabac et de l'alcool sont celles qui se développent plus rapidement.

Dans ce sens, je suis réticent à traiter la problématique de consommation de psychotropes illicites comme un problème prioritaire par rapport à une prévention générale des consommations, qui doit, en premier lieu, aborder les risques les plus probables et les plus fréquents, c'est-à-dire la consommation d'alcool et de tabac. Comme nous le faisons régulièrement, nous aurons aussi une semaine de prévention ce printemps, qui sera l'occasion d'intervenir sur ce sujet.

Par rapport aux statistiques, naturellement, elles doivent être complétées avec des éléments de terrain. Les établissements scolaires sont tenus de signaler les cas d'absentéisme et d'évaluer s'il faut un suivi disciplinaire, médical ou social. Les cas sont ensuite adressés à un dispositif d'infirmières scolaires, de répondants en promotion de la santé et de prévention scolaire, ou à un dispositif d'assistants sociaux scolaires que la Ville de Lausanne a développé depuis maintenant une quarantaine d'années, qui continue à exister pour ce type de problématique, et qui a aussi un réseau de signalement.

L'étape suivante dans le réseau est le dispositif Départ au niveau du Canton. Ses différents acteurs ne constatent pas d'évolution significative des cas. Ce qui n'empêche pas qu'il y ait des cas graves, qui ne doivent pas être simplement ignorés et qui méritent des interventions. Mais le dispositif global doit être maintenu pour pouvoir s'adresser à toutes et à tous, tout en tenant compte des cas les plus importants.

Nos interlocuteurs sont plutôt des intervenants de la santé et non de l'assurance-maladie. Je ne sais pas à quel point les données des assureurs-maladie peuvent être diffusées et ciblées à l'échelle lausannoise. Alors, les acteurs qui nous paraissent les plus pertinents sont les acteurs de la santé, afin de pouvoir inscrire notre action dans la complémentarité.

Par rapport à la libre adhésion, elle implique que le jeune exprime de l'intérêt ou le souhait de participer au projet et à la démarche. Cela ne veut pas dire que les éducateurs ne peuvent pas essayer de susciter et de motiver cet intérêt, notamment en agissant sur les autres contraintes auxquelles peuvent être confrontés les jeunes qui développent des comportements problématiques, que ce soit de l'ordre de la consommation de substances ou autres.

M. Pierre Conscience (EàG) : – La discussion a fait le tour de la question. On a eu le retour de la Municipalité deux fois, qui a pu répondre à un certain nombre d'interrogations de la droite de cet hémicycle. M^{me} l'interpellatrice a également pu prendre la parole à deux reprises pour défendre sa résolution. C'est la raison pour laquelle je me permets de proposer à ce Conseil une motion d'ordre pour clore le débat et passer au vote de la résolution.

La motion d'ordre est appuyée par le nombre suffisant de voix.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Sur un sujet aussi grave et aussi fondamental, et là je parle en tant que père et grand-père, la pauvreté de notre discussion témoigne de notre désarroi. On ne devrait pas avoir besoin d'une motion d'ordre pour passer au vote. Cette résolution vaut ce qu'elle vaut, mais cela témoigne du fait que l'on n'a pas, nous, en tant que membres de ce parlement, la Municipalité, et nous, en tant qu'individus, tous réunis, une solution toute faite ; sinon, cela se saurait. Alors, motion d'ordre ou pas, je trouve que c'est un peu fort de tabac, parce qu'elle serait venue par elle-même. La pauvreté et l'absence d'esprit partisan dans cette discussion, ainsi que la dignité de notre tenue

démontrent que le sujet est grave et qu'on est désespéré. Alors, votons-la, mais je suis un peu déçu.

M. Axel Marion (CPV) : – Je reprends les propos de notre collègue Chollet. Je suis surpris que les groupes de la gauche de cet hémicycle ne souhaitent pas débattre de la résolution de M^{me} Pernet, pourtant relativement complète et, j'imagine, suscitant des questions. Pour ma part, je vous exhorte à refuser cette motion d'ordre. On peut avoir un débat relativement court, mais, par sécurité, je demande d'ores et déjà un vote nominal sur la résolution.

La motion d'ordre de M. Pierre Conscience est adoptée par 51 voix contre 25 et 8 abstentions.

La discussion est close.

La demande d'appel nominal est appuyée par le nombre suffisant de voix.

A l'appel nominal, le Conseil communal refuse la résolution de M^{me} Sandra Pernet par 48 voix contre 30 et 6 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Florence Bettschart-Narbel, Alix-Olivier Briod, Matthieu Carrel, Jean-Luc Chollet, Georges-André Clerc, Xavier de Haller, Thérèse de Meuron, Nicola Di Giulio, Cédric Fracheboud, Jean-Marie Fürbringer, Guy Gaudard, Jean-Pascal Gendre, Henri Klunge, Françoise Longchamp, Axel Marion, José Martinho, Philippe Miauton, Fabrice Moscheni, Pierre Oberson, Jacques Pernet, Sandra Pernet, Bertrand Picard, Françoise Piron, Vincent Rossi, Graziella Schaller, Sandrine Schlienger, Philipp Stauber, Nicolas Tripet, Vincent Vouillamoz, Diane Wild.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Caroline Alvarez Henry, Alix Aubert, Quentin Beausire, Karine Beausire Ballif, Anselme Bender, Anne Berguerand, Vincent Brayer, Claude Calame, Maurice Calame, Muriel Chenux Mesnier, Xavier Company, Pierre Conscience, Denis Corboz, Magali Crausaz Mottier, Louis Dana, Johann Dupuis, Giuseppe Fonte, Gianfranco Gazzola, Alice Genoud, Dominique Gigon, Sara Gnoni, Claude Nicole Grin, Latha Heiniger, Alain Hubler, Robert Joosten, Musa Kamenica, André Mach, Laura Manzoni, Gianna Marly, Pedro Martin, Céline Misiego, Vincent Mottier, Barbara Pagés, Johan Pain, Esperanza Pascuas, Roland Philippos, David Raedler, Paola Richard-de Paolis, Karine Roch, Benjamin Rudaz, Yvan Salzmann, Marie-Thérèse Sangra, Joël Teuscher, Namasivayam Thambipillai, Arnaud Thiéry, Thanh-My Tran-Nhu, Antonela Vonlanthen, Marlène Voutat.

Se sont abstenus : M^{me} et MM. Eliane Aubert, Jean-François Cachin, Jean-Daniel Henchoz, Mathieu Maillard, Ilias Panchard, Stéphane Wyssa.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Sandra Pernet et consorts : « Les quartiers nord de Lausanne ressembleront-ils bientôt aux quartiers nord de Marseille ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M^{me} Graziella Schaller (CPV) et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité »

Développement

Depuis les années 1990, le dimensionnement de la future usine Tridel⁹, prévue pour incinérer 140'000 tonnes, a été l'objet de fortes critiques. Les opposants au projet dénonçaient la surcapacité des installations d'incinération de déchets déjà existantes en Suisse romande, avec les fours de Monthey, Genève, Fribourg et Neuchâtel.

Ils dénonçaient aussi le transport par camions jusqu'au centre-ville. Malgré un tunnel à 74 millions de 3,8 km, pour un trafic de 140 camions par jour, il était prévu que 500 véhicules emprunteraient chaque jour la route jusqu'à la Sallaz.

Soumis en vote populaire le 23 septembre 2001, le crédit de 90 millions pour subventionner Tridel (sur un coût total de 360 millions) est accepté par les Vaudois à une faible majorité. Il faut dire que le débat avait été complètement éclipsé, et c'était normal, par l'attaque des tours jumelles à New York du 11 septembre.

Dès sa première année de fonctionnement en 2007, Tridel a traité plus de 170'000 tonnes. Toutefois, elle brûle encore jusqu'à 183'000 tonnes en 2016. Ceci interpelle sur la capacité réelle de l'usine !

Dès 2006, pour des raisons financières nous dit-on, Tridel importe des déchets, livrés par la route. En 2016, 4800 tonnes en provenance d'Italie, d'Allemagne et d'Autriche y sont incinérées. Bien que ces importations soient autorisées par la Confédération et le Canton, cette question interpelle.

Si la taxe au sac introduite en 2013 devrait permettre de réduire les déchets incinérables, ce n'était certainement pas pour devoir importer des déchets venus d'ailleurs, nécessaires peut-être, pour assurer le bon fonctionnement du chauffage à distance.

Le tunnel ferroviaire Tridel de 74 millions devait transporter 60% des déchets par la route, il n'en transporte que 39% (moins de 80'000 tonnes). Le président explique qu'il est compliqué de travailler avec les CFF pour le transport des déchets de chantier, et c'est pourquoi ils sont acheminés par camions. Y a-t-il une réelle volonté de diminuer le transport par camion pour le reporter sur le rail? Quelles mesures d'incitation sont-elles prises?

Aujourd'hui, c'est par des rémunérations extraordinaires à certains membres du conseil d'administration que Tridel revient sous les feux de la rampe. S'ils interpellent les conseillers, la Municipalité a, elle, déjà commandité audit.

Mais d'autres singularités nous interrogent plus généralement sur la transparence et la gestion de Tridel.

Nous souhaitons donc poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle est la quantité de déchets incinérée à Tridel qui provient de la zone hors périmètre de gestion de Gedrel, Valorsa et Strid?
2. Quelle est la quantité de déchets provenant hors de Suisse qui est incinérée à Tridel d'où viennent-ils?
3. Quelle est la qualité des déchets importés? L'absence de déchets spéciaux est-elle contrôlée?
4. Comment sont transportés les déchets importés?

⁹TRIDEL est une SA créée en 1997, par les trois périmètres de gestion de déchets que sont GEDREL (région lausannoise), VALORSA (le Gros-de-Vaud et l'ouest du canton, de Morges à la Vallée-de-Joux) et STRID (le Nord vaudois) afin de traiter les déchets urbains des 145 communes actionnaires.

5. A quel prix l'incinération des déchets est-elle facturée aux pays étrangers, le transport est-il compris ?
6. Combien de mouvements journaliers de camions sont-ils dus à l'exploitation de Tridel?
7. Quelles sont les conséquences de l'augmentation ou la diminution des déchets incinérés sur le chauffage à distance ?
8. Quelles sont les mesures prises pour augmenter l'utilisation du tunnel ?
9. Est-ce que les déchets résiduels (mâchefers) sont renvoyés dans les régions de provenance des déchets importés?
10. Que fait-on des filtres à dioxines lorsqu'il faut les renouveler?
11. A-t-on contacté nos voisins, genevois et valaisans pour analyser les synergies possibles?
12. Existe-t-il une approche de collaboration avec les cimentiers ? si non, pourquoi ?
13. Vu les bénéfices de Tridel, entité entièrement en mains publiques, les Lausannois et les Vaudois ne payent-ils pas trop pour incinérer leur déchet ?

Lausanne, le 14 novembre 2017

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« Depuis les années 1990, le dimensionnement de la future usine Tridel, prévue pour incinérer 140'000 tonnes, a été l'objet de fortes critiques. Les opposants au projet dénonçaient la surcapacité des installations d'incinération de déchets déjà existantes en Suisse romande, avec les fours de Monthey, Genève, Fribourg et Neuchâtel.

Ils dénonçaient aussi le transport par camions jusqu'au centre-ville. Malgré un tunnel à CHF 74 millions de 3.8 km, pour un trafic de 140 camions par jour, il était prévu que 500 véhicules emprunteraient chaque jour la route jusqu'à la Sallaz.

Soumis en vote populaire le 23 septembre 2001, le crédit de 90 millions pour subventionner Tridel (sur un coût total de CHF 360 millions) est accepté par les Vaudois à une faible majorité. Il faut dire que le débat avait été complètement éclipsé, et c'était normal, par l'attaque des tours jumelles à New York du 11 septembre.

Dès sa première année de fonctionnement en 2007, Tridel a traité plus de 170'000 tonnes. Toutefois, elle brûle encore jusqu'à 183'000 tonnes en 2016. Ceci interpelle sur la capacité réelle de l'usine !

Dès 2006, pour des raisons financières nous dit-on, Tridel importe des déchets, livrés par la route. En 2016, 4'800 tonnes en provenance d'Italie, d'Allemagne et d'Autriche y sont incinérées. Bien que ces importations soient autorisées par la Confédération et le Canton, cette question interpelle.

Si la taxe au sac introduite en 2013 devrait permettre de réduire les déchets incinérables, ce n'était certainement pas pour devoir importer des déchets venus d'ailleurs, nécessaires peut-être, pour assurer le bon fonctionnement du chauffage à distance.

Le tunnel ferroviaire Tridel de CHF 74 millions devait transporter 60% des déchets par la route, il n'en transporte que 39% (moins de 80'000 tonnes). Le président explique qu'il est compliqué de travailler avec les CFF pour le transport des déchets de chantier, et c'est pourquoi ils sont acheminés par camions. Y a-t-il une réelle volonté de diminuer le transport par camion pour le reporter sur le rail ? Quelles mesures d'incitation sont-elles prises ?

Aujourd'hui, c'est par des rémunérations extraordinaires à certains membres du conseil d'administration que Tridel revient sous les feux de la rampe. S'ils interpellent les conseillers, la Municipalité a, elle, déjà commandité audit.

Mais d'autres singularités nous interrogent plus généralement sur la transparence et la gestion de Tridel. »

Introduction

Tridel est une société anonyme reconnue d'utilité publique. Ses quatre actionnaires couvrent le périmètre de gestion des déchets qui compose le bassin versant de l'usine, soit :

- la région de La Côte (SADEC S.A.) ;
- le Nord vaudois (STRID S.A.) ;
- l'ouest de la région lausannoise, le Gros-de-Vaud et l'Ouest du Canton, de Morges à la Vallée de Joux (VALORSA S.A.);
- et Lausanne, ainsi que l'est et le nord de la région lausannoise (GEDREL S.A.), dont la Ville de Lausanne est l'actionnaire majoritaire.

Le volume de déchets qui peut être incinéré à Tridel dépend du pouvoir calorifique de ces déchets. Ainsi, l'usine Tridel, avec une puissance de ses fours de 80 MW, peut absorber entre 140'000 tonnes/an (avec un pouvoir calorifique des déchets de 14.5 MJ/kg tel que prévu dans les plans de dimensionnement à la construction de l'usine), et 180'000 tonnes de déchets (avec PCI des déchets à 12.5 MJ/kg comme aujourd'hui). En effet, le pouvoir calorifique des déchets ménagers brûlés à Tridel ces dernières années est plus bas que celui prévu par les concepteurs de l'usine. Il est ainsi possible de brûler 180'000 tonnes de déchets à Tridel dans le respect des capacités des installations.

En ce qui concerne le tunnel ferroviaire de Sébeillon, les quatre périmètres vaudois de gestion des déchets se sont engagés, avec Tridel, à acheminer les déchets par le rail avec un objectif de 50 à 60%. Or, ce dernier est étroitement lié à la disponibilité du réseau CFF. Aujourd'hui, l'acheminement par le rail atteint environ 45 % et est en progression. Par ailleurs, l'inauguration en septembre dernier du nouveau centre de compactage du périmètre SADEC S.A. permettra de se rapprocher de l'objectif visé.

Pour rappel, Tridel S.A. a pour mission de traiter les déchets urbains et de produire de l'énergie (Chauffage à distance et électricité) dans le respect de la législation fédérale (ordonnance sur la protection de l'air (OPair) et ordonnance sur la protection des eaux (OEaux)). L'usine Tridel a ainsi fourni en 2017 plus de 298'000 MWh de chaleur et plus de 70'000 MWh d'électricité, permettant ainsi de chauffer et d'éclairer environ 25'000 ménages. Dans ce contexte, Tridel se distingue au niveau national et est reconnue pour son exemplarité en ce qui concerne le traitement des déchets.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelle est la quantité de déchets incinérée à Tridel qui provient de la zone hors périmètre de gestion de Gedrel, Valorsa et Strid ?

Le Conseil d'administration de Tridel SA a signé des accords inter-usines avec d'autres usines de Romandie (Valais et Genève), visant principalement à maintenir une collaboration régionale en cas de panne ou de révision de l'installation. Le volume moyen de déchets traités provenant de Romandie s'élève en à 7'700 tonnes par an.

Question 2 : Quelle est la quantité de déchets provenant hors de Suisse qui est incinérée à Tridel, d'où viennent-ils ?

En 2016, 2,4% des déchets traités étaient importés, soit 4'800 tonnes ; en 2017, le volume se montait à 6% sur 180'000 tonnes traitées. Les contrats d'importation échoiront progressivement d'ici à l'été 2018. Dès cette date, Tridel ne prendra plus de déchets provenant de l'étranger.

Question 3 : Quelle est la qualité des déchets importés ? L'absence de déchets spéciaux est-elle contrôlée ?

Les déchets sont systématiquement déclarés par les autorités de contrôle des pays exportateurs au moyen de formulaires indiquant, outre les indications de provenance, les analyses des déchets. Il s'agit toujours de déchets des ménages ou de déchets industriels banals dont la composition est analogue (papiers, cartons souillés, bois usagés, plastiques non récupérables) et non de déchets spéciaux. Les vérifications au départ sont corroborées par un contrôle à l'arrivée à l'usine Tridel.

Question 4 : Comment sont transportés les déchets importés ?

Les déchets importés viennent en train dans le cas de contrats de longue durée, comme celui cité avec l'Autriche. Pour les collaborations de courte durée, les transports se font en camion de 40 tonnes (charge utile de 25 tonnes environ), la mise en place des transports ferroviaires étant lourde à organiser et convenant plutôt à des contrats de longue durée.

Question 5 : A quel prix l'incinération des déchets est-elle facturée aux pays étrangers, le transport est-il compris ?

Le tarif se montait à CHF 145.- par tonne, transport non compris, durant les cinq premières années d'exploitation, avant de baisser progressivement à CHF 90.- en 2016, le transport étant à la charge de l'exportateur.

Question 6 : Combien de mouvements journaliers de camions sont-ils dus à l'exploitation de Tridel ?

L'exploitation de Tridel génère un mouvement journalier moyen de 70 véhicules.

Question 7 : Quelles sont les conséquences de l'augmentation ou la diminution des déchets incinérés sur le chauffage à distance ?

La production de l'énergie thermique lausannoise est et doit rester majoritairement renouvelable. Avec l'usine de valorisation des ordures de Tridel, la part d'énergie renouvelable s'élève à environ 55%. Aussi, une baisse importante du volume de déchets à incinérer conduirait à consommer plus de gaz et à réduire ce ratio d'énergie renouvelable.

Question 8 : Quelles sont les mesures prises pour augmenter l'utilisation du tunnel ?

La mise en place d'interfaces ferroviaires supplémentaires, comme celle située à Gland, constitue la mesure phare. Cette nouvelle installation de compactage raccorde désormais la Côte vaudoise à l'usine et permet dorénavant de livrer les déchets par le rail. Les tonnes ainsi transportées représentent entre 2 et 3% du tonnage total, permettant d'éviter 2 camions par jour et de se rapprocher de l'objectif de 50-60% par rail. Il s'agit également de travailler sur l'augmentation de la livraison par train des déchets encombrants et des déchets industriels, ce qui est déjà le cas pour Lausanne.

Question 9 : Est-ce que les déchets résiduels (mâchefers) sont renvoyés dans les régions de provenance des déchets importés ?

Au vu des faibles tonnages de résidus, soit environ 1'800 tonnes par an sur un total de 35'000 tonnes de résidus produits par l'usine, la mise en décharge s'effectue dans le canton, dans les décharges contrôlées, utilisées usuellement par Tridel.

Question 10 : Que fait-on des filtres à dioxines lorsqu'il faut les renouveler ?

La filtration des dioxines ne s'effectue pas au moyen de filtres amovibles mais par la réaction chimique se déroulant au niveau de l'installation fixe de réduction des oxydes d'azote. Cette méthode est agréée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et utilisée dans la plupart des usines suisses modernes.

Question 11 : A-t-on contacté nos voisins genevois et valaisans pour analyser les synergies possibles ?

La Commission romande pour le traitement des déchets a mis en œuvre une collaboration de planification et de gestion des déchets depuis 1983, avec le concours de l'OFEV. Elle permet en particulier d'utiliser les capacités existantes de la manière la plus économique possible, en réduisant les impacts sur l'environnement.

Question 12 : Existe-t-il une approche de collaboration avec les cimentiers ? Si non, pourquoi ?

La collaboration avec les cimentiers est une tâche permanente de la Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud (DGE) dans le cadre du traitement des déchets spéciaux ; ceux-ci ne peuvent être traités à Tridel en raison de leurs caractéristiques.

Question 13 : Vu les bénéfices de Tridel, entité entièrement en mains publiques, les Lausannois et les Vaudois ne payent-ils pas trop pour incinérer leurs déchets ?

Tridel est une société anonyme reconnue d'utilité publique : l'excédent de recettes est réinvesti dans l'entreprise (maintenance et investissements). Le tarif appliqué (CHF 148.- pour l'incinération et CHF 30.- pour le transport ferroviaire dans le canton) se situe parmi les plus bas de Suisse et témoigne d'une gestion rigoureuse de l'installation.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 15 mars 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Interpellation de M. Xavier Company (V) et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? »

Développement

Mise en service en 2006, l'usine d'incinération des déchets Tridel appartient à la société anonyme reconnue d'utilité publique du même nom, qui en assure l'exploitation. Elle traite les déchets issus de quatre périmètres de gestion, parmi lesquels le périmètre de la société publique GEDREL, couvrant le territoire lausannois. Cette dernière détient 36.5% du capital de Tridel SA. La Ville de Lausanne détient, quant à elle, deux tiers du capital de GEDREL, est donc indirectement une actionnaire importante de Tridel SA.

Par ailleurs, dès le 1^{er} janvier 2013, la Ville de Lausanne, comme la majorité des Communes suisses, a introduit la taxe au sac, afin d'appliquer de manière pragmatique le principe du « pollueur-payeur ». Cette taxe, qui se veut incitative pour amener à plus de recyclage et de valorisation des déchets, a fait ses preuves et permis à la Ville d'augmenter de manière importante la part des déchets recyclés ou revalorisés. D'un point de vue écologique, il s'agit donc d'un franc succès.

A la suite du rapport de gestion 2016 de Tridel SA¹⁰, et d'importants retours dans la presse locale et nationale¹¹, les interpellateurs soussignés ont déposé le 31 octobre 2017 une interpellation urgente sur les questions financières en lien avec ce rapport de gestion, et plus particulièrement sur la question des rémunérations extraordinaires de certains membres

¹⁰http://tridel.ch/userfiles/pdf/TRIDEL_Rapport-de-gestion-2016.pdf

¹¹ notamment : 24 heures du 31.10.2017, <https://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/subite-generosite-tridel-intrigue/story/29607321> ; Tages Anzeiger du 1.11.2017 : <https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Bonus-bringt-Waadtländer-FDPStänderat-in-Erklärungsnot/story/14998334> ; Le Temps du 1.11.2017 : <https://www.letemps.ch/suisse/2017/10/31/tridel-nos-remunerations-justifiees>

du conseil d'administration en 2016, intitulée « Tridel : du pollueur-payeur à l'incinérateur-encaisseur ? ». Les questions financières ne seront dès lors pas rediscutées dans la présente interpellation.

Néanmoins, à la lecture du rapport de gestion précité, d'autres questions toutes aussi importantes (mais qui ne demandaient pas l'urgence de notre Conseil) se posent. En effet, on lit notamment que Tridel SA a géré une prise en charge record de 183'312 tonnes en 2016, alors qu'elle était censé traiter 140'000 tonnes par an à sa construction, soit les déchets nécessaires venant des communes de la région. Cet excès n'a cependant même pas permis à Tridel de satisfaire les exigences minimales (80'000 tonnes/an) d'acheminement par le rail qui figurent dans le contrat qu'elle a conclu avec la société ACTS SA. Cela veut dire qu'en tournant à une capacité d'environ 130%, elle n'arrive pas à acheminer par le rail le tonnage prévu à sa construction. Seuls 39% des déchets sont acheminés par le rail et le reste l'est par camion, alors qu'à sa construction la proportion devait être inversée.

De plus, et alors qu'elle ne l'avait pas fait les années précédentes, la société a recommencé à importer des déchets étrangers (en provenance d'Italie du Nord, d'Allemagne et d'Autriche), à hauteur de 4'800 tonnes. Cette information est surprenante quand on sait que Tridel a été construite (et financée !) pour traiter les déchets de notre région, estimés à 140'000 tonnes par an, et cela avant l'entrée en vigueur de la taxe au sac. Si en plus, ces déchets étrangers arrivent par camion, on frôle l'absurde. En effet, est-ce vraiment aux Lausannois ou aux Vaudois de financer l'incinération des déchets allemands, autrichiens ou italien, et d'en subir les conséquences négatives (pollution, circulation, bruit, etc.) ?

La gestion de Tridel amène dès lors les interpellateurs à poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Pour quelles raisons le volume des déchets a-t-il augmenté de manière aussi conséquente et dépassé le tonnage annuel (140'000 tonnes) prévu à la construction de Tridel ?
- 2) Quel est l'impact en terme d'usure de l'infrastructure et d'émissions de cette augmentation ?
- 3) Qui prend les décisions relatives à l'acceptation ou non de déchets étrangers et pour queles raisons ?
- 4) Le prix payé pour le traitement de ces déchets étrangers tient-il compte de l'investissement qu'il a été nécessaire de faire à la construction de l'usine ?
- 5) Qui prend les décisions relatives au mode d'acheminement des déchets ?
- 6) Pour quelles raisons le tunnel ferroviaire de Tridel est-il sous-utilisé ?
- 7) Est-il possible de contraindre les clients de Tridel (soit les entités publiques qui fournissent les déchets) à emprunter le rail plutôt que la route ? Quelles mesures faut-il prendre pour inverser la tendance actuelle ?

Lausanne, le 14 novembre 2017

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« Mise en service en 2006, l'usine d'incinération des déchets Tridel appartient à la société anonyme reconnue d'utilité publique du même nom, qui en assure l'exploitation. Elle traite les déchets issus de quatre périmètres de gestion, parmi lesquels le périmètre de la société publique GEDREL, couvrant le territoire lausannois. Cette dernière détient 36.5% du capital de Tridel S.A. La Ville de Lausanne détient, quant à elle, deux tiers du capital de GEDREL, et est donc indirectement une actionnaire importante de Tridel S.A.

Par ailleurs, dès le 1^{er} janvier 2013, la Ville de Lausanne, comme la majorité des communes suisses, a introduit la taxe au sac, afin d'appliquer de manière pragmatique le

principe du « pollueur-payeur ». Cette taxe, qui se veut incitative pour amener à plus de recyclage et de valorisation des déchets, a fait ses preuves et permis à la Ville d'augmenter de manière importante la part des déchets recyclés ou revalorisés. D'un point de vue écologique, il s'agit donc d'un franc succès.

A la suite du rapport de gestion 2016 de Tridel S.A., et d'importants retours dans la presse locale et nationale, les interpellateurs soussignés ont déposé le 31 octobre 2017 une interpellation urgente sur les questions financières en lien avec ce rapport de gestion, et plus particulièrement sur la question des rémunérations extraordinaires de certains membres du Conseil d'administration en 2016, intitulée

« Tridel : du pollueur-payeur à l'incinérateur-encaisseur ? ». Les questions financières ne seront dès lors pas rediscutées dans la présente interpellation.

Néanmoins, à la lecture du rapport de gestion précité, d'autres questions toutes aussi importantes (mais qui ne demandaient pas l'urgence de notre Conseil) se posent. En effet, on lit notamment que Tridel S.A. a géré une prise en charge record de 183'312 tonnes en 2016, alors qu'elle était censé traiter 140'000 tonnes par an à sa construction, soit les déchets nécessaires venant des communes de la région. Cet excès n'a cependant même pas permis à Tridel de satisfaire les exigences minimales (80'000 tonnes/an) d'acheminement par le rail qui figurent dans le contrat qu'elle a conclu avec la société ACTS S.A. Cela veut dire qu'en tournant à une capacité d'environ 130%, elle n'arrive pas à acheminer par le rail le tonnage prévu à sa construction. Seuls 39% des déchets sont acheminés par le rail et le reste l'est par camion, alors qu'à sa construction la proportion devait être inversée.

De plus, et alors qu'elle ne l'avait pas fait les années précédentes, la société a recommencé à importer des déchets étrangers (en provenance d'Italie du Nord, d'Allemagne et d'Autriche), à hauteur de 4'800 tonnes. Cette information est surprenante quand on sait que Tridel a été construite (et financée !) pour traiter les déchets de notre région, estimés à 140'000 tonnes par an, et cela avant l'entrée en vigueur de la taxe au sac. Si en plus, ces déchets étrangers arrivent par camion, on frôle l'absurde. En effet, est-ce vraiment aux Lausannois ou aux Vaudois de financer l'incinération des déchets allemands, autrichiens ou italiens, et d'en subir les conséquences négatives (pollution, circulation, bruit, etc.) ?

La gestion de Tridel amène dès lors les interpellateurs à poser les questions suivantes à la Municipalité :

Introduction

Tridel est une société anonyme reconnue d'utilité publique. Ses quatre actionnaires couvrent le périmètre de gestion des déchets qui compose le bassin versant de l'usine, soit :

- la région de La Côte (SADEC S.A.) ;
- le Nord vaudois (STRID S.A.) ;
- l'ouest de la région lausannoise, le Gros-de-Vaud et l'Ouest du Canton, de Morges à la Vallée de Joux (VALORSA S.A.) et;
- Lausanne, ainsi que l'est et le nord de la région lausannoise (GEDREL S.A.), dont la Ville de Lausanne est l'actionnaire majoritaire.

En ce qui concerne le tunnel ferroviaire de Sébeillon, les quatre périmètres vaudois de gestion des déchets se sont engagés, avec Tridel, à acheminer les déchets par le rail avec un objectif de 50 – 60 %. Or, ce dernier est étroitement lié à la disponibilité du réseau CFF. Aujourd'hui, l'acheminement par le rail atteint environ 45% et est en progression. Par ailleurs, l'inauguration en septembre dernier du nouveau centre de compactage du périmètre SADEC S.A. permettra de se rapprocher de l'objectif visé.

Pour rappel, Tridel SA a pour mission de traiter les déchets urbains et de produire de l'énergie (Chauffage à distance et électricité) dans le respect de la législation fédérale (ordonnance sur la protection de l'air (OPair) et ordonnance sur la protection des eaux (OEaux)). L'usine Tridel a ainsi fourni en 2017 plus de 298'000 MWh de chaleur et plus de

70'000 MWh d'électricité, permettant ainsi de chauffer et d'éclairer environ 25'000 ménages. Dans ce contexte, Tridel se distingue au niveau national et est reconnue pour son exemplarité en ce qui concerne le traitement des déchets.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Pour quelles raisons le volume des déchets a-t-il augmenté de manière aussi conséquente et dépassé le tonnage annuel (140'000 tonnes) prévu à la construction de Tridel ?

Le volume de déchets qui peut être incinéré à Tridel dépend du pouvoir calorifique de ces déchets. Ainsi, l'usine Tridel, avec une puissance de ses fours de 80 MW, peut absorber entre 140'000 tonnes/an (avec un pouvoir calorifique des déchets de 14.5 MJ/kg tel que prévu dans les plans de dimensionnement à la construction de l'usine), et 180'000 tonnes de déchets (avec PCI des déchets à 12.5 MJ/kg comme aujourd'hui). En effet, le pouvoir calorifique des déchets ménagers brûlés à Tridel ces dernières années est plus bas que celui prévu par les concepteurs de l'usine. Il est ainsi possible de brûler 180'000 tonnes de déchets à Tridel dans le respect des capacités des installations.

Question 2 : Quel est l'impact en termes d'usure de l'infrastructure et d'émissions de cette augmentation ?

L'amortissement des installations est pondéré en fonction des quantités réelles incinérées par rapport au tonnage moyen planifié (144'000 tonnes), afin de tenir compte de la fluctuation de l'usure des installations. Pour 2016, l'amortissement a été majoré de 30%.

Les émissions de Tridel sont en moyenne 90% inférieures aux normes légales de protection de l'air et se classent ainsi parmi les plus faibles de Suisse dans le domaine. De plus, l'incinération d'une plus grande quantité de déchets permet de produire plus d'énergie thermique pour le réseau de chauffage à distance de Lausanne. Ainsi, il n'est pas nécessaire de recourir au gaz naturel et l'impact des émissions supplémentaires est compensé.

Question 3 : Qui prend les décisions relatives à l'acceptation ou non de déchets étrangers et pour quelles raisons ?

Le Conseil d'administration de Tridel S.A. prend les décisions relatives à l'importation de déchets. Cette importation est organisée sous l'égide de l'Office fédéral de l'environnement (OFEN) qui sollicite le Canton concerné pour l'approbation. Le Canton valide la capacité libre et donne son accord à l'OFEN.

Il est à relever qu'en 2016, 2.4% des déchets traités étaient importés, soit 4'800 tonnes ; en 2017, le volume se montait à 6 % sur 180'000 tonnes traitées. Les contrats d'importation seront progressivement échus d'ici à l'été 2018. Dès cette date, Tridel ne traitera plus de déchets provenant de l'étranger.

Question 4 : Le prix payé pour le traitement de ces déchets étrangers tient-il compte de l'investissement qu'il a été nécessaire de faire à la construction de l'usine ?

Le tarif a tenu compte de l'investissement consenti à la construction de l'usine durant les cinq premières années d'exploitation : il correspondait à CHF 145.- par tonne, transport non compris. Les tarifs ayant baissé à l'international, le Conseil d'administration a décidé de l'ajuster, le baissant progressivement à CHF 90.- (2016) afin de rester concurrentiel, ces apports permettant d'augmenter la production d'énergie renouvelable et d'optimiser ainsi l'utilisation de l'appareil de production.

Question 5 : Qui prend les décisions relatives au mode d'acheminement des déchets ?

Les décisions relatives au mode d'acheminement des déchets sont prises par le Conseil d'administration. En outre, les représentants des périmètres de gestion de déchets s'efforcent de sensibiliser les communes à recourir au transport par rail pour livrer leurs déchets à Tridel.

Question 6 : Pour quelles raisons le tunnel ferroviaire de Tridel est-il sous-utilisé ?

L'utilisation du tunnel ferroviaire de Sébeillon est étroitement liée à la disponibilité du réseau CFF. Aujourd'hui, l'acheminement par le rail atteint environ 45% et est en progression constante. Par ailleurs, l'inauguration en septembre dernier du nouveau centre de compactage du périmètre SADEC S.A. permettra de se rapprocher de l'objectif visé, soit 50-60% de déchets acheminés par le rail.

Question 7 : Est-il possible de contraindre les clients de Tridel (soit les entités publiques qui fournissent les déchets) à emprunter le rail plutôt que la route ? Quelles mesures faut-il prendre pour inverser la tendance actuelle ?

Le Conseil d'administration de la société a défini une règle qui précise que les ordures ménagères des communes peuvent être livrées par la route lorsque le point de fin de collecte se trouve dans un rayon de 20 km environ. Au-delà de cette limite, elles doivent utiliser les quelque dix gares de transbordement disponibles dans la logistique ferroviaire des apports par train. En outre, l'application de frais de transport forfaitaires par train (péréquation) favorise naturellement l'utilisation du rail. Par ailleurs, l'inauguration en septembre dernier du nouveau centre de compactage du périmètre SADEC S.A. permettra de se rapprocher de l'objectif visé.

Afin d'augmenter les tonnages livrés par train, une étude est actuellement en cours au sein des périmètres de gestion des déchets pour faire livrer les déchets encombrants et industriels des communes par train, ce qui est déjà le cas pour Lausanne. Cette mesure devrait permettre, à terme, de livrer plus de 6'000 tonnes de déchets supplémentaires par train, répartis entre les régions de la Côte, de l'Ouest lausannois et du Nord vaudois.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 15 mars 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – Je voudrais remercier la Municipalité de nous avoir répondu rapidement, et même de nous avoir invités au sein de ses services pour nous donner un certain nombre d'explications, à M. Comtesse et moi-même, ainsi qu'aux personnes du même groupe. C'était très intéressant et, techniquement, on a compris un certain nombre de choses.

Pour ma part, j'ai encore une ou deux questions. Dans une de vos réponses, vous dites que l'importation de déchets a cessé en 2018, pendant l'été. Le temps ayant passé, j'aimerais savoir si tel est bien le cas. J'aimerais aussi savoir s'il est possible de mettre en place des mesures pour augmenter le recours à l'utilisation du tunnel, afin d'éviter les transports par camion. Vous nous répondez qu'à Gland, une petite mesure a déjà été prise. Mais est-ce qu'il serait possible de faire pression pour qu'il y ait d'autres mesures semblables pour intensifier le transport par rail ?

De plus, comment pouvons-nous justifier le fait de faire payer les déchets étrangers seulement 90 francs la tonne, alors que les communes suisses payent 148 francs la tonne ? Je remercie la Municipalité pour la qualité des réponses fournies.

M. Xavier Company (V) : – Je poursuis dans les remerciements à la Municipalité pour ses réponses satisfaisantes. En effet, en plus des questions financières que nous avons traitées il y a plusieurs mois, d'autres points nous avaient étonnés par rapport au rapport de gestion de Tridel : en 2016, la capacité de l'usine était dépassée, le traitement des déchets étrangers, et le transport des déchets par la route plutôt que par le rail dans une large majorité. Les réponses de la Municipalité nous rassurent, mais elles nous poussent aussi à nous demander pourquoi elles n'arrivent que maintenant, et surtout quel suivi a été fait par le passé pour que l'on arrête seulement maintenant d'importer des déchets étrangers et qu'on diminue aussi drastiquement les quantités prises par l'usine.

On nous a dit vouloir tendre vers l'objectif de 60 % de déchets par le rail posé à la construction de l'usine. Si la vision actuelle de la Municipalité et les projets mis en place, comme le centre de compactage du périmètre SADEC, comme vient de l'évoquer ma collègue Schaller, est très satisfaisant et encourageant, on peut s'interroger sur le fait qu'elle n'arrive que douze ans plus tard. On est sur la bonne voie avec le rail – c'est le cas de le dire –, mais on pouvait en demander plus. C'est pour cette raison que je déposerai une résolution.

En effet, il nous semble étonnant que, douze ans plus tard, on ne soit toujours qu'à une proportion inversée de transport par le rail : on avait prévu du 60/40 et on est actuellement à du 40/60, selon la réponse de la Municipalité. Cela ne nous semble pas suffisant. Transporter des déchets par la route, d'autant plus maintenant, avec les technologies qui sont actualisées nous paraît essentiel.

Une précision m'interpelle et j'aurais une question complémentaire à poser à la Municipalité par rapport à ma question N° 2. En effet, ma question concernait plutôt l'usure de la structure TRIDEL et non l'amortissement. Vous me répondez principalement sur l'amortissement, en disant que vous avez pris en compte et que vous avez amorti de manière plus importante l'usine, compte tenu du fait qu'il y a plus de déchets incinérés. J'aurais tout de même aimé savoir si le fait d'avoir augmenté le tonnage, et donc le fait d'avoir aussi importé des déchets étrangers avait péjoré la situation ou avait agrandi son atteinte et sa durabilité.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour augmenter rapidement le transport des déchets vers l'usine TRIDEL par le rail.

La discussion est ouverte.

M. Vincent Brayer (soc.) : – Le Parti socialiste se joint à l'interpellatrice et à l'interpellateur pour relever la qualité des réponses. On apprend effectivement énormément de choses sur le pouvoir calorifique des déchets, sur leur indice, qui est aussi moins bon que celui qui était attendu quand on a calibré l'usage, et donc le tonnage.

La résolution émise par le groupe des Verts sera soutenue par le groupe socialiste. On pense en effet que c'est vers quoi il faut tendre, même s'il est vrai que, dans la réalité logistique du terrain, certaines déchetteries n'étant pas forcément proches d'une gare, cela devient assez compliqué de les y amener, puisque, du coup, le bilan écologique devient négatif. Par conséquent, parfois, le transvasement des déchets par la route reste la solution optimale écologiquement, mais il y a de toute façon une marge de gain qui peut être faite, comme il est d'ailleurs stipulé dans les réponses à l'interpellation.

La discussion est close.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je remercie les interpellateurs pour l'échange que nous avons pu avoir sur les questions techniques de l'usine. En effet, la question du nombre de tonnes qui peuvent être incinérées à TRIDEL est revenue souvent dans le débat public.

Il faut vraiment avoir à l'esprit l'élément technique qui concerne le traitement des déchets dans cette usine, à savoir que le volume qui peut être traité dans l'usine dépend évidemment de la puissance de l'usine, mais aussi du pouvoir calorifique des déchets. Lorsque l'on a fait des calculs pour dimensionner l'usine, le pouvoir calorifique pris en considération se montait à environ 14 MJ/kg. Il se trouve que, dans les faits, ce pouvoir calorifique est plus faible. Par cet élément purement physique, l'usine peut donc « digérer », si j'ose dire, plus de déchets, le pouvoir calorifique étant plus faible. Il est donc tout à fait possible, en fonction des machines qui existent dans l'usine, de traiter 180 000 t de déchets.

Par rapport aux questions tout à fait pertinentes qui se sont posées, je vais y répondre les unes après les autres. Mais, d'abord, il convient de souligner l'importance de TRIDEL pour la Ville : l'usine permet de fournir en électricité et en chaleur 25 000 ménages de la façon la plus renouvelable possible, puisqu'elle permet de réutiliser nos déchets.

En ce qui concerne l'amortissement financier, comme il est plus rapide que prévu, cela permettra à l'usine de générer plus vite des réserves, qui permettront, le cas échéant, de remplacer plus vite l'infrastructure, parce qu'elle aurait consommé plus de déchets. Comme indiqué dans la réponse à l'interpellation, l'amortissement a en effet été effectué d'un tiers plus vite que prévu, puisque plus de déchets ont été incinérés. En principe, il sera possible de rénover l'infrastructure de l'usine plus rapidement, comme c'est déjà prévu.

Oui, je vous confirme, madame Schaller, que les déchets étrangers ne sont plus pris en charge par l'usine depuis maintenant huit mois, donc depuis l'été 2018. Nous aurions aussi dû être plus précis dans la réponse à votre interpellation en ce qui concerne la différence entre le tarif pour les déchets étrangers, qui paraît plus faible avec les chiffres indiqués, et les tarifs indigènes. Le tarif étranger ne comprend pas le transport, alors que c'est le cas pour le tarif pour les communes du périmètre. Vous n'avez donc pas le coût complet dans les réponses : nous arrivons à un coût identique lorsque l'on intègre le transport. Il n'y avait donc pas de rabais pour les déchets étrangers, mais cette question n'est plus d'actualité, car nous ne souhaitons plus incinérer de déchets étrangers.

Concernant la question très importante des déplacements par train, je trouve la résolution du Conseil intéressante, car elle nous permettrait de relayer votre demande auprès du conseil d'administration de TRIDEL. Mais je rappelle que TRIDEL est formée de quatre périmètres et que nous sommes un actionnaire indirect, via Gedrel. Nous avons certes un siège de droit au sein du conseil d'administration de TRIDEL, mais nous travaillons avec de très nombreuses communes dans le Canton. Nous ne sommes qu'une commune parmi d'autres, mais je relayerai la demande du Conseil.

Du côté de Gedrel et de Lausanne, nous avons fait un travail important pour maximiser le volume des déplacements de déchets en train, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes qui envoient leurs déchets à TRIDEL. Nous avons aussi augmenté la capacité du compacteur depuis septembre 2018, ce qui permet de charger plus de déchets dans le train. Les biodéchets seront transportés en train dès le printemps 2019 également, ainsi que le bois broyé à TRIDEL. Il faut savoir que ce n'est pas aussi simple, car les sillons CFF sont très prisés, ce qui peut présenter des difficultés. Nous ferons au mieux.

Le souci actuel porte sur le périmètre. Nous devons travailler tous ensemble pour maximiser le volume des déchets transporté par train, sachant que les déchets ne seront jamais transportés à 100 % par train. En effet, quand les camions récupèrent les poubelles à l'est ou au nord-est de l'usine, ils ne vont pas traverser la ville pour mettre les déchets dans le train, ce qui générerait bien plus de nuisances que de les amener directement à l'usine d'incinération. Pour diminuer le nombre de trajets de camions en ville, il est plus intelligent d'amener ces camions directement à TRIDEL pour une partie de la récolte des déchets. Il en va de même pour les communes de l'est de Lausanne. Il faut bien qu'il y ait une gare de transit de ces déchets, car ils ne vont pas traverser toute la commune ou prendre l'autoroute pour aller à Malley déposer leurs déchets dans la gare de compactage.

Mais nous travaillons dans ce sens et la résolution est bienvenue car elle permet de soutenir cette démarche et notre travail au sein du conseil d'administration de TRIDEL.

La discussion est close.

La résolution de M. Xavier Company est acceptée avec 1 avis contraire.

Le Conseil communal prend acte de la réponse municipale à l'interpellation de M^{me} Schaller.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le Conseil communal prend acte de la réponse municipale à l'interpellation de M. Company.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour augmenter rapidement le transport des déchets vers l'usine TRIDEL par le rail. »

La séance est levée à 22 h 30.